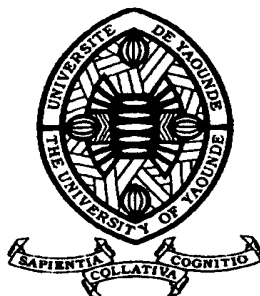


UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES
ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL
FOR THE
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT
FOR
SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

**IDENTITÉS COMMUNAUTAIRES ET CONSTRUCTION
DE L'ÉTAT-NATION AU TCHAD:
ANALYSE A PARTIR DE L'EXPÉRIENCE DES PEUPLES
DU LOGONE OCCIDENTAL
(1960-2021)**

Mémoire présenté et soutenu le 21 juillet 2023 en vue de l'obtention du
Diplôme de Master en Histoire

Spécialisation : **Histoire des Relations Internationales**

Présenté par

Régis MBERSALA OUANG-AWÉ

Licencié en Histoire

Matricule : 19Y858

Jury

Président : DONG MOUGNOL Maxime (Pr)

Rapporteur : Édouard BETOBO BOKAGNE (MC)

Membre : TASSI SOTHERIE Rolande (CC)

Sous la direction de

Édouard BETOBO BOKAGNE

Maître de Conférences



Juillet 2023

SOMMAIRE

DEDICACESOMMAIRE.....	i
DEDICACE	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
LISTE DES TABLEAUX, FIGURE ET PHOTOS.....	iv
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	v
RÉSUMÉ	viii
ABSTRACT.....	ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE I : DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA RÉGION DU LOGONE OCCIDENTAL: STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE	23
I- CADRE ADMINISTRATIF ET PHYSIQUE.....	24
II- LES PRINCIPAUX GROUPES HUMAINS ORIGINAIRES DE LA RÉGION DU LOGONE OCCIDENTAL.....	39
III- LES AUTRES COMMUNAUTÉS VIVANT DANS LA RÉGION DU LOGONE OCCIDENTAL.....	43
CHAPITRE II : LA PARTICIPATION DES IDENTITÉS COMMUNAUTAIRES À LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION.....	47
I- LE RENFORCEMENT DE LA COEXISTANCE PACIFIQUE ET DE LA COHESION SOCIALE.....	48
II- LE DÉVELOPPEMENT DU VIVRE-ENSEMBLE PACIFIQUE	55
III- LE RENFORCEMENT DES RELATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTES COMMUNAUTÉS ETHNIQUES	61
CHAPITRE III : LES OBSTACLES ET LES FREINS A LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT- NATION AU TCHAD.....	66
I- LES OBSTACLES POLITIQUES, INSTITUTIONNELS ET ADMINISTRATIFS.....	67
II- LES OBSTACLES CULTURELS ET TRADITIONNELS	82
III- LES OBSTACLES ÉCONOMIQUES	86
CHAPITRE IV : ÉVALUATION CRITIQUE ET ENJEUX DE L'APPORT DES IDENTITÉS COMMUNAUTAIRES A LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION AU TCHAD.....	94
I- ÉVALUATION CRITIQUE ET PROCESSUS DE CONSTRUCTION NATIONALE PAR LES COMMUNAUTÉS IDENTITAIRES DANS LE LOGONE OCCIDENTAL	95
II- LES ENJEUX DE PARTICIPATION DES IDENTITÉS COMMUNAUTAIRES A LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION AU TCHAD	102
III- DÉFIS ET PERSPECTIFS POUR UNE RÉELLE IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS A LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION AU TCHAD	109
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	115
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	118
ANNEXES	130
TABLE DES MATIÈRES	145

A

Nos parents,

DAKRÉO MBERSALA

Et

Rachel MAINIKA

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail est la résultante des contributions intellectuelles, morales et financières perpétuelles de plusieurs personnes à qui nous présentons l'expression de nos profondes gratitude. Nous adressons tout d'abord nos sincères remerciements à notre encadreur le Professeur Édouard BOKAGNE BETOBO pour sa disponibilité, ses encouragements, ses précieux conseils scientifiques et sa rigueur méthodologique.

Nous remercions également le corps enseignant du Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I, parmi lesquels: le Professeur Gabriel Maxime DONG MOUGNOL, le Professeur Célestin TSALA TSALA, le Professeur Alexis TAGUE, la Professeure Virginie BONGUEN WANYAKA, le Professeur Philippe Blaise ESSOMBA, le Professeur Faustin KENNE, le Professeur Moussa II LISSOU, le Professeur Willibroad DZE NGWA, le Professeur Raymond Anselme EBALE, le Professeur Georges KUM, le Professeur Cyrille BEKONO et aussi celui de l'Université de Ndjamena parmi lesquels nous avons le Professeur TCHAGO BOUIMON, le Professeur Clison NANGKARA, le Professeur Zakaria BEINE, le Docteur NDIKWE TCHAGO, le Docteur OUSMAN ABAKAR GONI, le Docteur Jean MBAIRO, le Docteur Abdoulaye KASSAMBARA et M. Mahamat Nour Ahmat ROUFAYE qui ont tous contribué remarquablement à notre formation académique.

Aussi, nous exprimons très fortement notre reconnaissance à tous les informateurs qui nous ont apporté un appui spécifique. Il s'agit entre autres de Monsieur Bachar Ali Souleymane, Gouverneur de la Région du Logone Occidental pour nous avoir délivré une autorisation de recherche qui nous a ouvert les portes partout où nous avons mené nos enquêtes, à Monsieur le Maire de la ville de Moundou Laoukein Kourayo Médard qui nous a donné un ouvrage sur les populations du sud du Tchad de l'administrateur colonial Bernard Lanne. Par ailleurs, nous manifestons très fortement notre gratitude à l'endroit de la famille Mbersala pour son soutien moral et financier multiforme. Enfin, nous tenons à remercier nos amis et camarades qui ont, d'une manière ou d'une autre été à nos côtés jusqu'à l'aboutissement de ce travail. Que toutes celles et tous ceux dont les noms ne figurent pas ici acceptent nos sincères remerciements.

LISTE DES TABLEAUX, FIGURE ET PHOTOS

1- TABLEAUX

1: organisation administrative de la Région du Logone Occidental (2009)	26
2 : l'état du personnel administratif de la Région du Logone occidental en 2014	27
3: répartition spéciale des forêts de la Région du Logone occidental en 2014.....	29
4 : l'état des variétés/espèces de poisson dans la Région du Logone Occidental en 2014.....	35
5 : effectifs des enfants dans les différentes sections de l'année scolaire 2011-2012 au Logone occidental	78
6 : effectifs du personnel enseignant selon les qualifications en 2014	79
7 : répartition du personnel d'encadrement de l'enseignement secondaire et professionnel dans le Logone occidental en 2014.....	81
8 : répartitions d'encadreurs de l'enseignement secondaire général au Logone occidental en 2014.....	81
9 : nature des plaintes enregistrées au Tribunal de Moundou de 2007 à 2012	91

2- FIGURE

1 : répartition des salles de classe selon les types.....	80
-----------------------------------------------------------	----

3- PHOTOS

1: une cultivatrice au champ dans la Région du Logone occidental.....	31
2 : cheptel bovin d'un éleveur dans le Logone occidental.....	32
3 : des pêcheurs sur le fleuve Logone.....	34
4 : Banque des États de l'Afrique Centrale/siège de Moundou.....	37
5 : une vendeuse au marché de Moundou.....	38
6 : les danseurs traditionnels issus de la Région du Logone occidental	49
7 : les jeunes de l'association des ressortissants de Mont Illi au Logone occidental	50
8 : les danseurs N'gambaye	54
9 : Présidence de la république du Tchad	59
10: Assemblée Nationale ou Palais de la démocratie	60
11: le Président Maréchal du Tchad Idriss Déby Itno (1990-2021)	69
12 : le Logo du Mouvement Patriotique du Salut (MPS)	70
13 : le président de l'UNDR et chef de file de l'opposition démocratique Saleh Kebzabo ...	71
14 : le logo de l'UNDR de Saleh Kebzabo	72
15: Armoiries du Tchad	100

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AEF	: Afrique Équatoriale Française
AEFALSH	: Association des Étudiants de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines et Sociales
AFP	: Agence Française de Presse
AN	: Assemblée Nationale
ANT	: Armée Nationale Tchadienne
ATNV	: Association Tchadienne pour la Non-Violence
BCC	: Banque Commerciale du Chari
BDT	: Brasseries du Tchad
BEAC	: Banque des États de l’Afrique Centrale
CBT	: <i>Commercial Bank Tchad</i>
CE	: Conseil d’État
CESC	: Conseil Économique, Social et Culturel
CHGA	: Cercle Histoire, Géographie et Archéologie
CLAC	: Centre de Lecture et d’Animation Culturelle
CNDH	: Commission Nationale de Droit de l’Homme
CNDP	: Cadre National de Dialogue Politique
CNRS	: Centre National de la Recherche Scientifique
CNS	: Conférence Nationale Souveraine
CPDC	: Coordination des Parti Politiques pour la Défense de la Constitution
CPPSA	: Cercle Philosophie, Psychologie, Sociologie et Anthropologie
CS	: Cour Suprême
CSAI	: Conseil Supérieur des Affaires Islamiques
CSM	: Conseil Supérieur Militaire
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées
CTPD	: Convention Tchadienne pour la Paix et le Développement
DNIS	: Dialogue National Inclusif et Souverain
DREM	: Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie
ECOSIT	: Enquête sur la Consommation des Ménages et le Secteur Informel au Tchad.

EEMET	: Entente des Églises et Missions Évangéliques au Tchad
FAO	: <i>Food and Agriculture Organization</i>
FCFA	: Franc des Colonies Françaises d’Afrique
FEMASCUN	: Festival des Métiers, Arts, Sports et Culture N’gambaye.
FICSA	: Festival International des Cultures Sahariennes
FIT	: Front Inter Tropical
FONAC	: Front de l’Opposition Nouvelle pour l’Alternance et le Changement
FROLINAT	: Front de Libération National
GSM	: <i>Global System for Mobil</i>
HCCACT	: Haut Conseil des Collectivités et Chefferies Traditionnelles
HS	: Huilerie et Savonnerie
IDH	: Indice du Développement Humain
INSEED	: Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques
IOS	: Internationale Ouvrière Socialiste
IRD	: Institut de Recherche pour le Développement
IS	: Internationale Socialiste
JA	: Jeune Afrique
MCT	: Manufacture de Cigarette du Tchad
MPS	: Mouvement Patriotique du Salut
ORSTOM	: Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer
OSM	: <i>Open Stream Map</i>
OTT	: Office Tchadienne de Tourisme
PDR	: Plan de Développement Régional
PG.-INT.	: Président chef du Gouvernement sur proposition du ministre de l’Intérieur
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPT/RDA	: Parti Progressiste Tchadien/Rassemblement Démocratique Africaine
PR	: Présidence de la République
PRODEL	: Projet de Développement de l’Élevage
RCA	: République Centrafricaine

RGPH2	:	Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SG	:	Secrétariat Général
SGT	:	Société Générale Tchadienne
UA	:	Union Africaine
UBA	:	<i>United Bank for Africa</i>
UE	:	Union Européenne
UFDD	:	Union des Forces pour la Démocratie et le Développement
UNDR	:	Union Nationale pour la Démocratie et le Renouveau
UNIR	:	Union Nationale pour l'Indépendance et la Révolution
URD	:	Union pour le Renouveau et la Démocratie

RÉSUMÉ

Le présent travail intitulé “ **Identités communautaires et construction de l’État-nation au Tchad: analyse à partir de l’expérience des peuples du Logone Occidental (1960-2021)**” vise à décrire et analyser le contexte du phénomène de la construction de l’État-nation par les identités communautaires depuis plusieurs décennies au Tchad et plus particulièrement dans la Région du Logone occidental. Il met l’accent sur les rapports, les enjeux et le caractère des rapports culturels qui réunit les différentes communautés de la région pendant les années 1960 jusqu’aujourd’hui. Cette étude se fixe pour objectif de relever et d’énumérer les moyens mis en œuvre par ces populations pour transcender les problèmes nés de la division et de l’instrumentalisation. De manière concrète, il s’agit en fait de montrer qu’à partir des éléments culturels, la Région du Logone occidental peut former une communauté identitaire commune incontestable, ayant un même peuple avec un passé historique plus ou moins commun. Pour y arriver, ce travail s’est appuyé sur une pluralité de sources, notamment les sources écrites, orales, iconographiques et sonores. La démarche méthodologique adoptée ici est pluridisciplinaire. A cet effet, elle intègre les approches analytique, explicative, diachronique et synchronique. C’est sur la base de cette approche méthodologique, à partir d’une expérience vécue que j’ai observé, interviewé, investigué et collecté un ensemble de données. Les données analysées ont permis d’arriver aux résultats selon lesquels la diversité culturelle et ethnique de la Région du Logone Occidental, constitue un levier pour le vivre-ensemble entre les communautés chrétiennes, musulmanes et autres pour la construction de l’État-nation et l’émergence d’un Tchad uni, du Nord au Sud, de l’Est à l’Ouest.

Mots clés : Identité, communauté, vivre-ensemble, État-nation, diversité culturelle.

ABSTRACT

The present work entitled “Community identities and the construction of the nation-state in Chad: Analysis based on the experience of the peoples of the Western Logone (1960-2021)” aims to describe and analyse the context of the phenomenon of the construction of the nation-state through community identities for several decades in Chad, and more specifically in the Western Logone region. Our survey focuses on the relationships, issues and character of the cultural relationships that bring together the different communities in the region from the 1960s to the present. The objective of our study is to identify and list the means used by these populations to transcend the problems arising from division and instrumentalization. Whereas, in concrete terms, the purpose is to show that, based on cultural elements, the Western Logone region can form an indisputable common identity community, having the same people with a more or less common historical past. To achieve this, this work relied on a plurality of sources, including written, oral, iconographic and sound sources. The methodological approach adopted here is multidisciplinary. To this end, it integrates the analytical, explanatory, diachronic and synchronic approach. It is on the basis of this methodological approach, from a lived experience that we observed, interviewed, investigated and collected a set of data. It is this analysed data that allowed us to arrive at the results according to which the cultural and ethnic diversity of the Western Logone region constitutes a lever for living together between the Christian, Muslim and other communities for the construction of the nation-state and the emergence of a united Chad, from North to South, from East to West.

Key words: *Identity, community, living together, nation-state, cultural diversity.*

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I- LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La question des identités en général s'impose incontestablement comme un des grands débats politiques et scientifiques de notre époque d'où l'abondante littérature lui est consacrée. Notre ère dite de la mondialisation est née de la dissolution des différences, de la consolidation politique, culturelle, communautaire et enfin de la globalisation économique.

Les premières formes de sociétés humaines correspondaient à de petites sociétés (famille, clan, tribu et cité) que les spécialistes appellent sociétés holistes¹. L'émergence de ces sociétés ont connu des rythmes et étapes suivant des moments et suivant les lieux, mais sur le plan constitutionnel, elle aboutit à la création de l'État moderne. Ainsi, selon l'organisation du pouvoir étatique, il existe plusieurs formes d'État. Il s'agit pour l'essentiel de l'État fédéral et de l'État unitaire. Sur le plan juridique, il existe deux formes d'État à savoir l'État simple comme la France et l'État composé qui suppose une union ou un regroupement d'États, ou État fédéral comme les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne et la Suisse. Mais le plus important dans notre travail ou du moins ce qui nous préoccupe le plus et qui va nous servir de cadre d'étude, c'est l'État unitaire ; car il se caractérise par la simplicité sur le plan institutionnel et la cohésion de l'élément humain. D'où la construction de l'État-nation.

En Afrique subsaharienne, l'identité communautaire imprègne profondément les imaginaires et les comportements, en même temps qu'elle participe puissamment dans l'organisation sociale et politique. Cependant, elle est aussi un mode d'action collectif parmi tant d'autres mais avec des limites qui lui sont propres.

Les différences identitaires dans les sociétés africaines ont été d'une part à l'origine des problèmes de construction de l'État-nation. D'autre part, ces sociétés ont pu se construire une identité nationale malgré leurs différences. C'est le cas du Tchad.

Cette étude vise au regard des problèmes que rencontrent les sociétés africaines à proposer des pistes de solutions aux problèmes identitaires.

¹ Le terme holiste vient du grec *holos* qui signifie "qui forme un tout." L'adjectif holiste concerne tout ce qui se rapproche de principes liés à l'holisme, c'est-à-dire à la prise en compte de l'ensemble d'une donnée, en mettant de côté ses spécificités ou ses propriétés particulières.

C'est dans cet ordre de fait que s'inscrit notre thématique de recherche intitulée : "Identités communautaires et construction de l'État-nation au Tchad. Analyse à partir de l'expérience des peuples du Logone occidental, 1960-2021".

II- MOTIVATIONS DU CHOIX DU SUJET

Le choix de notre thématique n'est pas un hasard. Comme le souligne Madeleine Grawitz : "toute recherche commence par des faits observés"², notre motivation est née avant tout, de plusieurs observations.

La première est d'ordre personnel. Elle résulte de la passion et de l'intérêt que nous affichons pour l'histoire du Tchad d'une part et d'autre part à celle de ses différentes communautés identitaires. La raison du choix de ce thème obéit au fait qu'il porte sur le Tchad, c'est tout à fait naturel pour nous de nous intéresser à cette histoire. Le constat que nous avons eu à faire sur les différentes identités communautaires est dû à des expériences personnelles vécues. De père fonctionnaire de l'État, grâce à ses affectations à l'intérieur du pays, nous avons pu vivre parmi les différentes communautés du Tchad. C'est ce qui nous a permis de comprendre ce qui se passe au sein et entre les différentes communautés du Tchad pour mieux les relater. D'où le choix de cette thématique.

La seconde raison qui préside au choix de ce sujet est la rareté des travaux scientifiques traitant des identités communautaires et la construction d'une identité nationale au Tchad. Il y a donc manque de littérature sur la question. Les seules qui existent sont celles qui retracent les périodes troubles du Tchad ou alors l'action des hommes politiques tchadiens, voire même de l'identité tout simplement sans jamais parler de la construction de l'État-nation. Ce qui a renforcé notre sentiment à vouloir travailler sur ce domaine.

La dernière raison, quant à elle, se trouve en étroite liaison avec les réalités politiques du pays qui nous ont motivées davantage. Les différents problèmes qu'a connus ce pays ont contribué à bâtir des identités très fortes et une territorialité communautaire très ancrée. La raison socio politique qui nous a le plus marqué est le fait d'avoir constaté que la politique s'est construite autour d'une logique plus communautaire que nationale. Le constat dans ce sens est amer, car de l'indépendance à nos jours, les leaders politiques ont agi suivant le registre de la manipulation identitaire. Au total, le népotisme, le clanisme et le tribalisme ont caractérisé presque tous les régimes qui se sont succédé au Tchad.

² M. Grawitz., *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001, p.37.

Pour mieux cerner le sujet, il est préférable de situer le travail dans le temps et dans l'espace. Ce qui nous conduit à la délimitation spatio-temporelle.

III- DÉLIMITATION SPATIO-TEMPORELLE

La délimitation spatio-temporelle nous permet de connaître la situation géographique de notre travail et de lui poser des limites chronologiques afin d'éviter le hors sujet.

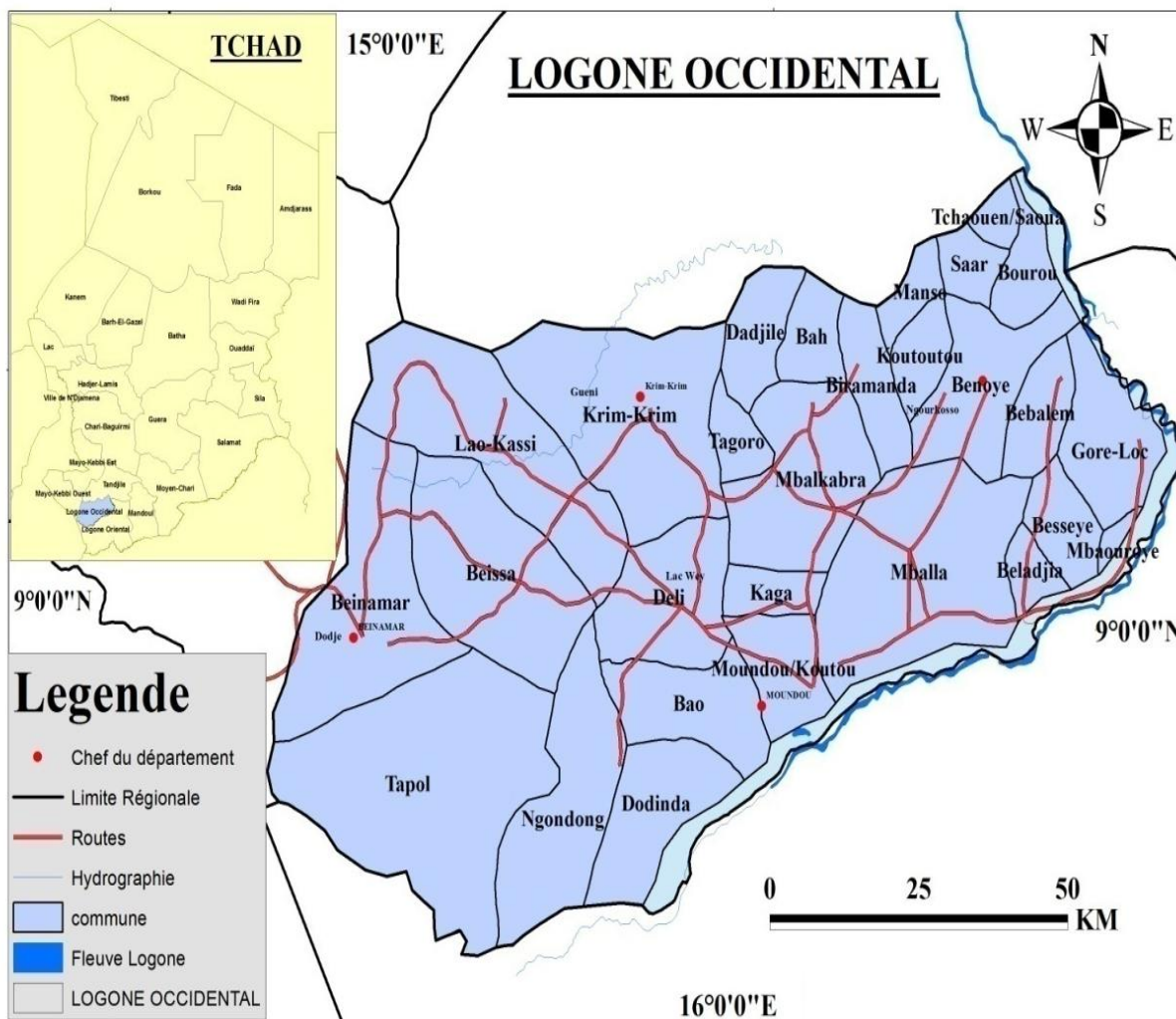
A- Cadre géographique

En termes de délimitation de notre travail, notre sujet se circonscrit au Tchad, plus particulièrement dans la Région du Logone occidental. Ce territoire couvre une superficie de 8.695 km² entre les 8° 34' de latitude nord, les 16° 05' de longitude est. C'est une région de forte densité dont la population est estimée à 683 293habitants³, avec une densité de 77 habitants /km². Le Logone occidental est limité au nord par la Tandjilé, au sud et à l'est par le Logone oriental et enfin à l'ouest par le Mayo-Kébbi Ouest et le Mayo-Rey au Cameroun. Cette zone, est caractérisée par une pluviométrie comprise entre 800 à 1200mm par an⁴. Elle comprend de vastes domaines très fertiles pour les cultures et tubercules. L'élevage y est pratiqué également par les autochtones et les éleveurs nomades à la recherche des pâturages venant des régions du centre ou du nord du pays. Au cours de notre travail, nous allons nous intéresser aux différentes identités communautaires, la nature des relations qui existe entre ces différents groupes puis leur rôle dans la construction de l'État-nation au Tchad. Pour plus d'efficacité et pour mieux cerner la problématique, il est important d'expliquer les objectifs de notre thématique.

³ Deuxième recensement général de la population et de l'habitat (RGHP, 2009). En effet, en 2009, il ya eu un recensement général de la population du Tchad. De ce recensement, la population du Tchad était estimée à environ 12millions d'habitants.

⁴ M. Lieugome et O. Sama, "Bébéda (sud du Tchad), un espace sous pression", <http://vertigo.revues.org/805>, consulté le 08 juin2021 à 22h56min.

Carte 1 : Localisation de la zone d'étude



Source : Carte réalisée par D. Eloge le 11mai 2021 et disponible sur OSM (Open Stream Map).

B- Justification des bornes chronologiques

Les bornes chronologiques retenues pour la thématique à savoir l'année 1960 pour borne inférieure et l'année 2021 pour borne supérieure sont significatives.

La première limite chronologique indique un tournant décisif dans l'histoire du Tchad. En effet, en 1960, plus particulièrement le 11 août 1960, le Tchad qui était une colonie de la France, accède à la souveraineté internationale. A partir de cette date jusqu'aujourd'hui, les Tchadiens décident par eux-mêmes de la gestion de leur pays. Ainsi les entités politiques traditionnelles et autres royautes qui existaient de façon autonome ont été contraintes à léguer leurs pouvoirs en faveur de l'État naissant et de son chef. Ainsi

commence le début du processus de la création de l'État-nation. Les institutions de la république furent donc créées.

La deuxième limite chronologique qui est de l'année 2021 marque le décès du président Maréchal du Tchad Idriss Deby Itno, mort en exercice de sa fonction. Le choix du feu Maréchal n'est pas fortuit ; car le Maréchal Idriss Deby Itno est le président qui a le plus duré au pouvoir au Tchad. Il est le premier président tchadien à être élu lors d'une élection démocratique. Il a été investi Président de la république le 08 août 1996 à l'issue des premières élections pluralistes. C'était sous sa présidence que l'on a assisté à la première conférence nationale souveraine de 1993⁵ qui a regroupé les Tchadiens de tout bord pour décider ensemble de l'avenir. La mort du Maréchal en 2021 a entraîné la dissolution de la constitution, de l'Assemblée Nationale et du gouvernement causant ainsi la paralysie de tout l'appareil étatique. Un conseil militaire a été mis sur pieds pour assurer la transition et jeter une nouvelle base de la république.

Après avoir situé notre travail dans le temps et dans l'espace, il est nécessaire de clarifier les concepts clés en vue d'une meilleure compréhension du sujet.

IV- ANALYSE CONCEPTUELLE

La compréhension de notre sujet dépend intimement de l'approche de chacun des termes qui le constituent. A cet effet, nous nous attellerons dans le cadre de cette étude à élucider certains concepts fondamentaux et sous-jacents à savoir les notions clés d'identité, identités communautaires, identité nationale, État, nation et enfin de peuple.

Identité

Étymologiquement le mot *identité*⁶ vient du bas latin *identitas, atis*, ou du latin classique *idem* qui veut dire le même. Ce mot désigne un rapport que présentent entre eux deux ou plusieurs êtres ou choses qui ont une similitude parfaite : "Identité constitutionnelle des jumeaux. Identité d'esprit, de vue, de goûts entre personnes"⁷. Une identité troublante entre deux situations. De manière générale, on définit l'identité comme "un caractère

⁵ Le 15 janvier 1993 s'est tenue une conférence nationale souveraine au Tchad, une rencontre qui a réuni les Tchadiens de toutes les sensibilités politiques, de différentes confessions religieuses ainsi que l'ensemble de la société civile dans un esprit de communion, d'unité et de pardon afin de battre en brèche les préjugés et briser les mythes de division depuis les affres de la guerre civile de 1979.

⁶ *Grand Larousse Universel*, Paris, Larousse, 1983, pp. 5453-5454.

⁷ *Ibid.*

permanant et fondamental de quelqu'un, d'un groupe, qui fait son individualité, sa singularité, qui le différencie des autres et permet qu'il se reconnaisse comme tel''⁸.

En philosophie, l'identité est un concept de la philosophie aristotélicienne. En dehors de l'usage logico-mathématique, qui énumère les conditions formelles de l'identité, le concept contribue à forger une définition philosophique de l'être et de l'existence. A cet égard, Hegel est l'un des derniers philosophes qui en fasse un concept important de sa philosophie, avant que Nietzsche le repousse, au même titre qu'il repousse toute métaphysique.

Les psychologues tels que Erik Erikson conçoivent l'identité comme une sorte de sentiment d'harmonie : l'identité de l'individu est le "sentiment subjectif et toxique d'une unité personnelle et d'une continuité temporelle". Dans la tradition Freudienne, l'identité est une construction caractérisée par des discontinuités et des conflits entre différentes instances (le moi, le ça le surmoi, etc.).

En droit pénal, l'identité judiciaire est un service de police judiciaire ayant pour fonction au cours d'une enquête ou d'une information judiciaire, d'identifier les personnes et les objets, d'analyser les traces, etc.

La psychanalyse désigne par sentiment d'identité, le concept dégagé par D. Metzger, qui réunit en lui les concepts d'identification et de sentiment de soi. Alors qu'en géographie, la notion d'identité simplement est majoritairement mobilisée pour étudier la relation concrète ou symbolique des individus ou des groupes sociaux dans l'espace.

Dans notre contexte, L'identité est la marque d'appartenance de tout un chacun à un ou à des ensembles sociaux et territoriaux relativement cohérents. Ceux-ci se caractérisent par des valeurs, par des traits culturels et linguistiques et par une histoire collective et fédératrice.

Identités communautaires

C'est l'ensemble de manière de penser, d'agir et de se sentir d'une ou de plusieurs communautés dans son triple rapport à la nature, à l'homme, à l'absolu. Lorsqu'on parle de l'identité d'une communauté cela signifie son identité globale, qui n'est autre qu'une constellation de plusieurs identifications particulières à autant d'instances culturelles distinctes.

⁸ E. Dupoirier, H. D Schajer, "L'identité régionale", *Dictionnaire Encyclopédique Larousse* p.331.

Identité nationale

Définir l'expression identité nationale n'est pas chose aisée à cause de la juxtaposition de ces deux mots exprimant presque chacun une réalité distincte. L'adjectif "national" correspond à ce "qui est relatif à une nation, qui appartient en propre à une nation, qui la caractérise, la distingue des autres". Lorsqu'il est associé au terme identité, l'adjectif renvoie à l'idée de frontière et de clôture identitaires ; et par la même, à l'aptitude de l'identité nationale à désigner un espace politique. La frontière qui s'instaure dépend largement du sens attribué à l'identité nationale. Dans notre cadre d'étude, on désigne par identité nationale, le sentiment ou le désir qu'ont les différentes communautés ou peuples de construire une nation.

État

Étymologiquement, l'État est issu du Latin *status* (action de se tenir) et *stare* se tenir debout⁹ ou encore *stato* qui est une forme de gouvernement¹⁰. Ce n'est qu'au 14^{ème} siècle que le terme État va désigner un groupement humain soumis à une même autorité puis l'autorité souveraine qui s'exerce sur l'ensemble d'un peuple et d'un territoire. La structure de l'État est constituée des éléments suivants réunis : l'autorité, la souveraineté, le peuple, et le territoire¹¹.

Le dictionnaire Robert¹² définit État comme une autorité souveraine s'exerçant sur l'ensemble d'un peuple et d'un territoire déterminé, par exemple : l'ensemble des services généraux de la nation tels que : pouvoir public, administratif, pouvoir central. En droit constitutionnel, le concept État désigne une personne morale territoriale de droit public personnifiant juridiquement la nation, titulaire de la souveraineté interne et internationale et du monopole de la contrainte organisée.

Le sociologue Max Weber, dans *Économie et Société*¹³ définit l'État comme "une entreprise politique de caractère institutionnel lorsque et en tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime" et le tout "à l'intérieur d'un territoire géographique déterminable".

⁹ <https://www.viepublique.fr/qu'est-ce-que-etat.html>, consulté le 14 septembre 2021 à 14h 07min.

¹⁰ *Grand Larousse Universel*, Paris, Larousse, 1983, pp. 39-49.

¹¹ G. Budeau, *L'État*, Paris, Ed. Seuil. 2009, p. 46.

¹² *Dictionnaire le Robert*, Paris, Encyclopédie, 2010, p.102.

¹³ M. Weber, *Economie et Société*, Collection Pocket Agora, 2003, pp.96-100.

En philosophie, pour Jean-Jacques Rousseau, l'État ou la cité n'est qu'une personne morale dont la vie consiste dans l'union de ses membres. Dans notre contexte, l'État est défini par gouvernement, administration d'un pays, d'une société politique ou par extension, il désigne l'ensemble des institutions et des services qui permettent de gouverner ou d'administrer un pays : ministère, direction, préfecture, délégation, administrations déconcentrées ou décentralisées.

Pour nous, l'État peut être défini comme une communauté des citoyens d'une même nation, de l'ensemble de la nation.

Nation

De son étymologie, le mot "nation"¹⁴ vient du latin *natio*, qui dérive du verbe *nascere* "naître". Le terme latin *natio* désigne les petits d'une même portée et signifie aussi "groupe humain de la même origine".

Le concept nation fait l'objet des débats controversés dans les tentatives de définition. Si elle s'est universellement établie dans l'histoire des idées politiques comme dans la réalité historique, tel n'est pourtant pas le cas pour ce qui est de ses attributs historiques sur les plans synchroniques et diachroniques.

Au 13^{ème} siècle, son emploi désignait "une réunion d'hommes habitant un même territoire", celui-ci était plus ou moins circonscrit. Mais la notion émergera comme concept politique dans le sillage de la philosophie rationaliste et cette idée deviendra un sous-produit du libéralisme.

En France, depuis la Révolution de 1789, l'on pense que la nation résulte du concept de la *souveraineté Nationale* d'Abbé Sieyès, ce qui est contraire à la vision de l'Allemagne ainsi que les autres pays de l'Europe orientale. Marcel Prélot et Georges Lescuyer pensent que chez le Libéral Sieyès, la nation est composée d'individus jouissant de leur pleine liberté et qui sont "gouvernés par un unique pouvoir, et soumis aux mêmes lois, ouvrages de leurs volontés. La nation prend consistance dans les individus qui sont ses membres, juridiquement indépendants et égaux"¹⁵. Autrement dit, la nation est définie comme une communauté de citoyens régis par une constitution à laquelle adhèrent les membres librement.

¹⁴ <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/nation/72712>, consulté le 12 janvier 2023 à 14h 07min.

¹⁵ M. Prélot, et G. Lescuyer, *Histoire des idées politiques*, Paris, Dalloz, 1980, p.90.

Selon Karl West Deutsh, une nation est un peuple qui possède un État. C'est-à-dire un peuple qui jouit d'une souveraineté territoriale et qui est régi par un pouvoir politique central. Pour lui, la communauté de sang et d'origine résulte de l'association *nation* et *peuple* puis de *communication*. L'auteur exclut l'idée d'une participation des mouvements nationalistes dans les mouvements de libération puisque ces mouvements sont antérieurs à l'émergence des États pour lesquels ils se sont battus.

Dans la tentative de définition de Weber, l'existence d'une nation présuppose le partage en commun d'un sentiment de solidarité entre les membres. Le sentiment de solidarité dépend d'autres éléments qui constituent la nation à savoir la culture, la langue, la conscience historique, les mœurs et la religion. Bern Estel quant à lui entend par nation non seulement une unité politique d'individus manifestant le désir de vivre ensemble mais aussi partageant un certain legs historique et politique qui jouit d'une souveraineté reconnue sur un territoire donné.

En droit, la nation est une personne juridique constituée par l'ensemble des individus composant l'État mais distincte de ceux-ci et titulaire du droit subjectif de souveraineté.

La nation ici est la forme globale d'existence des sociétés modernes ou la forme vers laquelle ont tendu ces sociétés. Elle dépasse les anciennes communautés ethniques et intègre les diversités religieuses.

L'État-nation

L'État-nation est un État dont les citoyens forment un peuple ou un ensemble de populations se reconnaissant comme ressortissant essentiellement d'un pouvoir souverain émanant d'eux et les exprimant¹⁶.

L'État-nation se caractérise par une autorité fondée sur une souveraineté émanant de citoyens qui forment une communauté à la fois politique et culturelle (ou ethniques)¹⁷.

L'État-nation doit son existence à la volonté et à l'acceptation individuelle de faire partie de la nation ou pas. Du point de vue historique, la France et les États-Unis d'Amérique sont les exemples d'État-nation. L'origine ethnique et la conviction religieuse ne jouent

¹⁶ "État-nation" <https://www.larousse.fr/français>, consultée le 26 juillet 2023 à 10h 59 min.

¹⁷ "La république est le destin commun de tous ceux qui ont choisi la France, quelque soit leur origine ou leur religion. C'est elle qui est la cible des communautaristes et des intégristes qui veulent imposer une société cloisonnée, fermée, à l'anglo-saxonne, ou à chaque ethnie correspond un quartier, ou plus personne ne communique avec l'autre parce qu'il est différent".

aucun rôle dans l'appartenance à l'État-nation ni même la langue commune mais plutôt le système juridique et administratif dont le fonctionnement est assuré par un gouvernement central. Les États-Unis sont une nation créée par plusieurs ethnies ou l'élément ethnique est reconnu et joue un rôle politique tandis que celle de la France est née du sacrifice de l'élément ethnique au profit de l'unité et de la Grande Nation¹⁸.

Peuple

Le mot peuple¹⁹ est issu du latin *populus* désignant l'ensemble des citoyens (*universi cives*), individus ayant le pouvoir de voter dans la constitution romaine, et qui s'oppose aux classes dominantes.

Selon le dictionnaire Le Petit Larousse, le peuple se définit comme : “l'ensemble des personnes vivant en société sur un même territoire et unies par des liens culturels, des institutions politiques (le peuple français), (...) leur origine, leur mode de vie, les langues ou leur culture (la dispersion du peuple juif) (...) [ou encore] la région qui les habite (le peuple des campagnes)”²⁰.

Chez Platon, Aristote et Cicéron le mot peuple tient son origine étymologique du terme romain *populus* qui peut être rapproché du grec *demos*. Le mot *demos* possède plusieurs significations, qui ne sont pas nécessairement identiques à la tripartition du peuple chez Raymond, le *demos* peut désigner :

L'ensemble de la communauté politique, le “peuple” identifié à la cité, 2) l'assemblée publique du peuple, dont le nom athénien propre est “l'ecclésia”, 3) le petit peuple ou bas peuple, également nommé la multitude ou la populace (“to plethos”), le grand nombre (“oi polloi”) et 4) la constitution démocratique, voire la condition en général, pour autant qu'y règne l'isonomie^{21, 22}.

Le juriste et universitaire français Alain Pellet²³ affirme qu'il n'y a pas de définition équivoque de ce concept “ou, plutôt, si une réponse générale doit être donnée, elle ne peut être que tautologique- un peuple est un groupe humain qui a le droit de disposer de lui-même et inversement, tout groupe humain ayant ce droit est un peuple”.

¹⁸ La Grande Nation est un terme utilisé dans l'espace germanophobe comme synonyme de la France. Le terme est peu connu et n'est utilisé que pour évoquer le contexte de la période napoléonienne, et pour qualifier une France centralisatrice, aux frontières élargies, comme pour la Grande-Bretagne élargie à l'Irlande.

¹⁹ *Le Grand Larousse Universel*, Paris, Larousse, 1983, p. 8038.

²⁰ Le Grand Larousse, art. “Peuple”, www.Larousse.fr, Paris, Larousse, 2011, consultée le 25 mai 2021 à 9h04min.

²¹ Le terme “Isonomie” vient du Grec *isonomia*, qui désigne l'égalité devant la loi avec l'idée de partage.

²² P. Raymond, *Dictionnaire de Philosophie politique*, Paris, PUF, 1998, p.461.

²³ A. Pellet, “Quel avenir pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ?”, *Liber Amicorum Jimenez de Arechaga*, Fondation de cultura universitaria, Montevideo, 1995, p.267.

L'article premier de la déclaration universelle des droits collectifs des peuples définit le peuple comme “toute collectivité humaine ayant une référence commune à une culture et à une tradition historique propre, développées sur un territoire géographiquement déterminé, ou dans d'autres domaines”.

V- OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La présente recherche réalisée sur plus d'un demi-siècle ambitionne de décrire et d'analyser le contexte du phénomène de la mobilité identitaire qui sévit depuis plusieurs décennies dans la Région du Logone occidental et en mettant l'accent sur les rapports, les enjeux et le caractère des rapports culturels qui réunit les différentes communautés de la région à partir de l'accession du pays à son indépendance. Cette étude vise à relever et d'énumérer les moyens mis en œuvre par ces populations et les autorités administratives et traditionnelles pour transcender les problèmes nés de la division et de l'instrumentalisation. De manière concrète, il s'agit en fait de montrer qu'à partir des différences culturelles, les communautés de la Région du Logone occidental ont formé une communauté identitaire commune. Un point d'honneur est mis sur les passés historiques, les challenges quotidiens et sur le devenir de ces communautés face à la question de la mondialisation.

VI- LA REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE

La décolonisation puis l'indépendance interpelle toutes les entités politiques traditionnelles autonomes à travers l'expression “État indépendant”. A l'ère de la construction des jeunes États africains, aucune tribu, aucune ethnie ou encore aucune communauté ne saurait s'engager à vivre en autarcie, c'est la raison pour laquelle la construction des État-nation est d'actualité en Afrique et plus particulièrement au Tchad. La question d'intégration nationale n'est pas une nouvelle thématique, elle fait couler beaucoup d'encre et de salives chez les spécialistes d'Histoire politique et des relations internationales et les politiques. Des recherches ont été faites sur la question et sur le processus de construction des État-nations dans le monde ou en Afrique mais très rare sur le Tchad voire pas du tout de façon objective et détaillée ; comme nous le faisons dans le présent travail. Toutefois, l'exploitation des travaux antérieurs nous a permis de réaliser ce travail malgré les difficultés. Pour ce faire, nous avons consulté des ouvrages, thèses et des mémoires et même certains articles qui analysent la question qui nous intéresse.

Jacques Caillonette²⁴ dans son article aborde la question de la mise en forme de l'identité communautaire. Il pose dans son travail la problématique du mouvement communautaire et affirme s'être inspiré de la déclaration de André Fortin qui se pose la question suivante: "les coalitions qui se forment autour de certains dossiers sont-elles l'indice [...] de l'existence d'identités collectives transcendant les différents groupes?". C'est à ce titre, en réponse à cette interrogation que l'auteur a souligné qu'il existe au sein des milieux communautaires une prolifération identitaire, le développement d'une perspective théorique constructiviste pour percer l'identité et le mouvement social. Il se penche aussi sur le concept d'hégémonie élaborée dans une perspective de démocratie radicale. Toutefois, il manque dans son travail l'entité politique et territoriale où l'on peut rencontrer ces différences ou du moins la relation qui existe entre les différentes communautés et l'idée de la construction d'un État-nation.

Aline Onana Awondo²⁵, nous rapporte dans son mémoire de master, la vie de la communauté équato-guinéenne au Cameroun. Elle évoque dans son travail les causes du déplacement des Équato-guinéens vers le Cameroun qui est dû en grande partie au régime dictatorial du Président Macias Nguéma et aussi les raisons du choix du Cameroun comme terre d'asile. Son travail nous est important en ce sens qu'il relate la vie d'une communauté dans un pays qui n'est pas sien. Elle analyse les relations entre la communauté équato-guinéenne et les différentes communautés camerounaises et comment celle-ci a pu s'adapter aux communautés d'accueil jusqu'à ce qu'on arrive rarement à les distinguer. Toutefois, ce travail ne parle que de la communauté équato-guinéenne au Cameroun et fait fi des autres communautés étrangères vivant au Cameroun.

Laurent Bouvet²⁶, populiste de son état a exposé la logique intellectuelle dans un livre intitulé *l'insécurité culturelle*. Au cœur du constat de l'insécurité culturelle, se trouvent la désaffection des catégories populaires à l'égard de la gauche et la montée du Front National (FN). Bouvet insiste sur le pesant idéologique et culturel des nouvelles "fractures". Selon lui, les thématiques de l'économie et du social qui ont porté la gauche historique pendant deux siècles, ont laissé la place aux problématiques de l'identité, soutenues par le sentiment que : "l'on n'est plus chez soi". Dès lors, la déstabilisation économique-sociale se redouble du

²⁴ J. Caillonette, (1997) L'identité communautaire. Une perspective théorique. *Service social*, 46(1), 95-118. <https://doi.org/10.7202/706751ar> consulté le 3 mai 2021 à 12h04min.

²⁵ M. A. Onana Awondo, "La communauté équato-guinéenne au Cameroun de 1968-1979 : étude historique", Mémoire de Maîtrise, Yaoundé, Université de Yaoundé I, 2003.

²⁶ L. Bouvet, *L'insécurité culturelle*, Paris, Fayard, 2015.

sentiment majoritaire d'une dépossession globale. Telle est la base d'une insécurité qui n'est pas seulement sociale, mais aussi culturelle ou identitaire. Ici, l'auteur a oublié de mentionner, les efforts fournis par les groupes majoritaires et minoritaires pour se sentir impliqués dans les affaires de l'État ainsi que le rôle joué par ces derniers pour une cohésion nationale.

Michel Klein²⁷ traite dans son ouvrage sur la problématique tchadienne de la confusion des guerres civiles à la répétition. Il les explique par la complexité du pays et énumère les composantes sous le titre *les trois pièces du puzzle* avec un découpage géographique compliqué, des différences ethniques et (ou) de religion avec des mouvements d'opposition armés, des chefferies traditionnelles hostiles à la démocratie, un "banditisme généralisé", une violence figée par le temps qui explique l'échec de la réunion de réconciliation inter tchadienne (au Gabon, début janvier 1996) et qu'aggrave "les blocages économiques" que l'auteur détaille tout en les chiffrant. Il fait la description des communautés du Tchad en s'appuyant sur la cartographie des zones. Pour lui, le Sud du Tchad regroupe plusieurs communautés agraires animistes, mais une ethnie importante, les "Saras", à majorité chrétienne a confirmé son emprise sur l'administration et l'armée après l'indépendance. Son travail nous donne des éclaircissements sur les différentes communautés qu'on rencontre au Tchad et les différentes zones de peuplement. *Les trois pièces du puzzle* est d'une grande utilité en ce sens qu'il fait la description du pays en citant les différentes communautés qui s'y trouvent sans oublier leurs mobilités. Toutefois, il oublie d'évoquer le rôle qu'ont joué les groupes communautaires dans la construction de l'État nation ainsi que les relations qui existent entre ces derniers.

Samuel Huntington²⁸ publie un livre polémique. Une thèse tout aussi simple que les précédentes : *L'identité américaine est en péril*. Dans son travail, les États-Unis ne sont pas seulement menacés par le terrorisme islamique, mais aussi et surtout par l'existence sur le territoire américain d'une communauté hispanique qui ne veut pas s'intégrer et qui récuse le "credo" des Pères pèlerins fondateurs. D'un côté les "hommes blancs en colère", de l'autre côté l'immigré latino-américain. Il écrit que l'Amérique est de nouveau au bord de la guerre civile, parce qu'elle a lâché la bride à ses démons que sont : "la mondialisation, le multiculturalisme, le cosmopolitisme, l'immigration, l'infra-nationalisme et l'antinationalisme". La "dénationalisation des élites" a préparé la capitulation ; la contre-

²⁷M. Klein, "La problématique tchadienne", in *Marches Tropicales et Méditerranéennes*, n°2619, 1996.

²⁸S. Huntington, *Qui sommes-nous? Identité nationale et choc des cultures*, Paris, Odile Jacob, 2004.

offensive passe donc par une renationalisation, c'est-à-dire une véritable reconquête linguistique, culturelle et politique. L'auteur oublie de mentionner les avantages de la diversité linguistique et culturelle ainsi que leur dynamisme.

Alain Finkielkraut²⁹ publie en 2013 son *Identité malheureuse*. Il cite le nationaliste Maurice Barrès et Renaud Camus dans son travail. Pour le philosophe et pour l'essayiste d'extrême droite, la France devient une "auberge espagnole". Le voile dans les pays musulmans ne le gêne pas en soi : ils sont chez eux, et nous savons alors que nous ne sommes pas chez nous. Mais quand le voile est porté en France, "on ne se sent plus chez soi, et la même sagesse se refuse à voir le port du niqab ou de la burqa [...] transformer nos mœurs en option facultative". Chez nous, chez eux. Eux et nous. Dans ces écrits, l'auteur n'a pas élucidé le rôle que les pays dits de liberté et de la démocratie ainsi que leurs citoyens doivent jouer en vue de promouvoir et de vulgariser ces valeurs auprès des pays conservateurs. Pour cela, les Français doivent être tolérants envers les communautés minoritaires en générale et en particulier la communauté musulmane de la France.

Le Centre Culturel Al Mouna³⁰, dans une publication intitulée : *Tchad : conflit Nord-Sud : mythe ou réalité ?* a permis de présenter le conflit tchadien qui oppose, au nord un peuple d'éleveurs musulmans à celui du sud, agriculteurs non musulmans. Pour les auteurs de cet ouvrage, le conflit nord-sud ou musulmans-chrétiens sont nés de la dispute autour du pouvoir central. L'ouvrage nous permet de comprendre les causes des disputes autour du pouvoir entre les nordistes musulmans et les sudistes chrétiens ainsi que les raisons d'une véritable cohésion nationale du pays. Néanmoins, il ne s'intéresse pas aux autres causes des conflits tchadiens qui sont entre autres : les divergences identitaires et les conflits fonciers. Ils oublient aussi de mentionner le caractère pacifique, collégial entre les différentes communautés qui composent aujourd'hui, ce qu'on appelle la République du Tchad.

Charles Taylor³¹ offre une vision la plus conservatrice du *multiculturalisme* (...). Pour lui, la conception moderne d'un moi individuel et autonome est une pure illusion, et la raison instrumentale qui est censée le guider est une impasse. L'identité d'un sujet est impensable sans un ordre social organisé qui l'enserme dans le cadre communautaire originel, garantit son accès à "l'authenticité" et rend ainsi possible ses "choix moraux". L'ordre social exige donc

²⁹ A. Finkielkraut, *L'identité malheureuse*, Paris, Stock, 2013.

³⁰ Al Mouna, (Centre Culturel), *Tchad: conflit Nord-Sud: mythe ou réalité?* N'Djaména, Publication du centre Al Mouna, 1996.

³¹ C. Taylor, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Sans lieu, Aubier, 1994.

que se régulent de façon explicite et institutionnalisée les rapports des communautés entre elles. C'est pour leur médiation que l'individu devient, à part entière, un "animal politique", selon Aristote. L'auteur manque de préciser si le multiculturalisme peut être un élément fondamental dans la construction de l'État-nation.

Michel N'gangbet³² en ce qui le concerne, écrit que le conflit tchadien découle principalement des mobiles d'ordre tribal, régional, ou religieux. Son ouvrage traite le pouvoir comme hyper centralisé. Pour lui, le régime tchadien est considéré comme un régime dont la gestion politique fut concentrée entre les mains d'un guide suprême. L'auteur considère la France comme étant l'une des causes d'attisement des luttes internes au Tchad sans oublier les États arabes, les forces interafricaines et les États-Unis. Il déplore à cet effet l'ingérence extérieure dans les affaires internes du Tchad. Il oublie tout même de mettre en évidence l'impact de la colonisation sur la détérioration du climat sécuritaire au Tchad et de mentionner que c'est cette même France qui est à l'origine de création de la République du Tchad avec ses limites territoriales

Claude Soubest³³, quant à lui s'est intéressé à la crise tchadienne. Il passe en revue les deux communautés dissemblables et divisées c'est-à-dire le nord du Tchad musulman et le sud chrétien. Pour l'auteur, les différences identitaires, la complexité géographique et le passé trouble du pays sont à l'origine des multiples antagonismes entre acteurs politiques actuels. Aussi, il souligne que la crise tchadienne de 1979 à 1985 est causée par le non-respect des institutions de l'État par la population. L'auteur fait aussi mention du rôle des acteurs de la guerre civile, les missions diplomatiques et l'intervention de la France dans la résolution des conflits. Mais ce qui semble manquer, c'est de savoir si ces différents acteurs ont contribué ou non à la construction de l'État-nation au Tchad.

Sélim Abou³⁴ dans son livre s'est consacré à l'étude de la question de l'identité culturelle. À l'entame de son travail, l'auteur nous fait le contour des atouts des progrès scientifiques et techniques. Avec les progrès des modes de transport et techniques de communication et de l'information, on assiste au rapprochement des peuples et à la fraternité mondiale. Malheureusement, il déplore le fait que des mentalités puissent constituer des barrières à ces rapprochements ; c'est ce qu'il désigne par "l'esprit de la demeure close". Il

³² M. N'gangbet, *Peut-on encore sauver le Tchad?* Paris, Karthala, 1984.

³³ C. Soubest, *Une saison au Tchad, 1979-1985*, Paris, L'Harmattan, 2012.

³⁴ A. Sélim, *Identité culturelle. Relations interethniques et problèmes d'acculturation*, Paris, éditions Anthropos, 1981.

salue l'esprit de la demeure close'' qui, selon lui valorise et offre une protection aux individus et groupes qui s'y identifient. S'appuyant sur les résultats de ses analyses des faits, l'auteur conclut qu'il est possible d'avoir un modèle de développement fondé sur les valeurs traditionnelles à l'image du Japon, de la Chine ou de l'Inde. Son travail nous est d'une importance capitale en ce sens qu'il nous apporte suffisamment des éclaircis sur les notions d'identité ethnique et d'identité culturelle. Dans ses explications, les concepts tels que nation, nationalité, ethnie et État-nation sont amplement développés. Néanmoins la question des identités communautaires et la construction d'une identité nationale n'est pas abordée.

Thierry Lemoine³⁵ fait comprendre dans son ouvrage que l'indépendance du 11 août 1960 devrait offrir aux Tchadiens le bonheur de vivre désormais entre eux. Il considère les présidents François Tombalbaye, Félix Maloum, Goukouni Oueddei et Hissène Habré comme des patriotes ne voulant que le bien de leur pays. Tous iront jusqu'au bout dans le sens de leurs convictions et des réalités de leur entourage, conscients et souvent désemparés par l'ampleur de la tâche à accomplir. L'auteur manque de noter le comportement tyrannique de ces chefs d'État qui, dans leurs quêtes de consolidation nationale a créé au contraire l'ethnocentrisme, le régionalisme et enfin le repli identitaire.

En définitive la consistance de ces travaux ne devrait en aucun cas laisser croire que c'est dans cette perspective que le présent travail s'inscrit. Loin de là, nous avons tout simplement suivi le chemin déblayé par ces prédécesseurs, en montrant les mérites ainsi que les insuffisances de leurs travaux par rapport à notre champ d'investigation. Aucun de ces auteurs en effet, ne s'est véritablement penché sur la question des identités communautaires et la construction de l'État-Nation au Tchad depuis la fondation de l'État tchadien. La présentation des travaux ci-dessus montre que, bien qu'ayant intéressé plus d'un auteur, le sujet n'a pas encore fait l'objet d'une étude singulière et approfondie. Le champ est donc encore riche et étudiable.

VII- PROBLEMATIQUE

Au lendemain de son accession à la souveraineté internationale, le Tchad a été confronté à plusieurs problèmes liés à la question de l'identité et de l'intégration nationale. Le Logone occidental n'a pas été du reste. Ces problèmes se sont cristallisés et ont pris la forme d'une crise et de repli identitaire. En effet, les peuples jadis unis vont désormais

³⁵ T. Lemoine, *Tchad 1960-1990. Trente années d'indépendance*, Paris, Lettres du monde, 1997.

s'identifier par des communautés ethniques ou tribales distinctes. Les peuples de la Région du Logone Occidental établissent des différences physiques et mentales les uns entre les autres. Chaque communauté ethnique se voit différente de l'autre, voire supérieure à elle. Ces divergences ont créé inconsciemment le problème de crise et de repli sur soi des communautés.

La question centrale qui sous-tend cette recherche est la suivante : quelle analyse pouvons-nous donner aux enjeux des dynamiques du vivre ensemble, de la cohabitation pacifique, communautaire et de l'intégration régionale ainsi qu'à l'unité nationale des peuples du Tchad ? Les questions secondaires qui retiennent notre attention sont les suivantes : comment présente-t-on l'aspect physique de la Région du Logone occidental ainsi que sa population ? Quels sont les apports des identités communautaires à la construction de l'État-nation au Tchad ? Quels sont les obstacles et freins de la contribution des identités communautaires à la construction de l'État-nation au Tchad ? Quelle analyse critique pouvons-nous donner à la participation des identités communautaires à la construction de l'État-nation au Tchad ? et enfin quels sont les enjeux de leur apport ? C'est à toutes ces questions que notre thème se force à répondre tout le long de ce parcours. Cette problématique nous permet d'orienter notre travail dans une grille d'analyse bien définie.

VIII- CADRE THÉORIQUE

L'analyse d'un sujet de recherche passe nécessairement par la compréhension de son cadre théorique. C'est dans cette mouvance que Michel Baud écrit que : "la qualité d'une théorie ne peut se juger à une seule cohérence interne mais plutôt par rapport à sa capacité à rendre compte du réel". Elle est aussi perçue comme une opinion qu'on se fait de quelque chose. C'est l'ensemble d'idées émises de plusieurs domaines pour expliquer ou saisir un fait historique dans le cadre d'une étude précise. Pour ce qui est de notre préoccupation, nous avons mobilisé deux théories à savoir: le culturalisme et l'interactionnisme symbolique.

L'approche culturaliste ou le culturalisme est un mouvement de pensée mettant en exergue le rôle majeur de la culture dans la constitution des comportements de l'individu et du groupe sur leur articulation et leur organisation³⁶. Il consiste à mettre en relief l'importance de la culture dans le façonnement de la psychologie et du comportement des individus d'une communauté spécifique, mais aussi dans la structuration même de ladite

³⁶ M. Edjenguele., *L'ethno-perspective ou la méthode du discours de l'ethno-anthropologie culturelle*, Yaoundé, PUY, 2005, p.21.

société. Cette théorie s'est développée dans les années 1940³⁷. Elle était animée par les auteurs comme Radolph Linton, Abraham Kardiner, Margaret Mead, Ruth Benedict. Tous avaient la possibilité d'être encadrés dans les recherches par Franz Boas. Pour Franz Boas, la culture est un ensemble de croyances, de coutumes et d'institutions sociales qui caractérisent et individualise les différentes sociétés. Pour les culturalistes, l'individu est le produit d'un processus de socialisation lui permettant de s'insérer dans un groupe et d'en refléter les patterns³⁸. C'est pourquoi chaque société constitue une sorte de particularisme historique. Dans le cadre de notre préoccupation, le culturalisme nous permet de montrer que malgré la diversité ethnique que constitue le Tchad, il est possible de construire une identité communautaire commune des peuples du Logone occidental à partir de la culture.

L'interactionnisme symbolique est une approche issue de la sociologie américaine qui a subi plusieurs inflexions de ses fondements théoriques depuis son apparition, vers la fin des années 1930³⁹. Pour l'interactionnisme, l'individu est un acteur interagissant avec les éléments sociaux et non un agent passif subissant de plein fouet les structures sociales à cause de son habitus ou de la force du système ou de sa culture d'appartenance⁴⁰.

L'interactionnisme symbolique souligne la nature symbolique de la vie sociale et les significations sociales doivent être considérées comme produites par les activités interagissantes des acteurs. Les interactionnistes soutiennent à contrario que c'est la description que les acteurs se font du social qui constitue en dernière analyse l'objet essentiel de la recherche.

Cette grille d'analyse nous a permis de mettre en lumière les rapports qui lient les différentes communautés du Logone Occidental. Ce rapport peut être d'ordre politique, social et économique. Cependant, les traits caractéristiques de chaque communauté se manifestent dans leurs façons de faire. Le fait de partager les mêmes réalités culturelles et identitaires fait en sorte que ces peuples acquièrent mutuellement certaines valeurs qui se manifestent dans leur habitude. Les peuples du Logone occidental de part et d'autre sont liés. Ce paradigme théorique nous permet de situer une analyse dans un canevas bien défini.

³⁷ *Ibid.*, p.22.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ D. LeBreton, *L'interactionnisme symbolique*, Paris, PUF, 2004, p.46.

⁴⁰ *Ibid.*

IX- MÉTHODOLOGIE

D'après Madeleine Grawitz, "une méthode est un ensemble d'opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre la vérité qu'elle poursuit, la démontre, la vérifie"⁴¹. Le présent travail nécessite une démarche tripartite. La première partie consiste à collecter les informations, la deuxième partie consacrée pour le traitement des informations et en fin la troisième et dernière partie qui est celle relative à la publication ou de la restitution.

La recherche des informations nous conduit à trois catégories de sources à savoir: les sources écrites, les témoignages oraux, et l'iconographie dans une très moindre mesure. Les documents écrits qui contribuent à la réalisation de ce travail sont exploités dans des centres de documentations et bibliothèques. D'autres sources documentaires à l'instar des archives, ouvrages généraux et spécialisés, des textes de lois, des traités, des mémoires, thèses, archives, rapports... ont également été d'une importance capitale dans l'identification et surtout la clarification de notre objet d'étude. La collecte des données orales s'est faite par des témoignages oraux. Nous avons procédé aux interviews individuelles et quelques fois collectives, aux enquêtes privées et en groupe sous forme d'entretien.

L'analyse et le traitement de toutes les informations recueillies ne contribuent qu'à confirmer, confronter ou compléter les différentes sources. En plus, nous avons adopté une démarche à la fois synchronique et diachronique pour mieux transcrire, critiquer et expliquer les données obtenues. Dans ce travail, il est question de faire recours à l'approche qualitative comme mode d'investigation idéale pour analyser de façon significative l'éducation dans l'Afrique ancienne en général. Ce choix s'explique par le fait qu'en sciences humaines comme en sciences sociales, l'approche qualitative est une approche qui vise à donner sens au phénomène étudié au-delà de l'observation, de la description, de l'analyse, de l'interprétation, ou de l'appréciation du contexte. L'analyse synchronique a consisté à regrouper les faits et les éléments en centres d'intérêts. Tandis que l'analyse diachronique a consisté à placer les faits de façon évolutive dans le temps et dans l'espace, tout en tenant compte de leur enchaînement et de leur succession.

La restitution des résultats de la recherche est réalisée dans une dimension à la fois thématique, analytique, descriptive et chronologique. Cette dernière est faite sous l'inclinaison épistémologique de l'école des annales qui intègre diversité de sources et

⁴¹ Grawitz., *Méthode en sciences sociales*, p.12.

l'interdisciplinarité. Ainsi, nous avons donc élaboré une synthèse obéissant aux exigences de rigueur et d'objectivité.

X- DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Dans le cadre de ce sujet de recherche, les difficultés rencontrées étaient nombreuses. La principale difficulté était liée aux problèmes de collecte des données écrites, des éléments déterminants pour mener à bien les recherches. Cette difficulté était liée à la rareté de la documentation dans la bibliothèque des Cercles Histoire, Géographie et Archéologie, et Philosophie, Psychologie, Sociologie et Anthropologie et celle de l'Association des Étudiants de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines. Certains documents bien qu'indiqués dans les catalogues ont disparu des rayons. Pour ce qui est des bibliothèques dans le Chef-lieu de la Région du Logone occidental, nous avons été aux bibliothèques: de l'Association Tchadienne pour la Non Violence (le seul document que le bibliothécaire nous a montré est: 'le Logone occidental de 1900-1960'). A la bibliothèque du Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (le Directeur nous a conduit chez le maire de la ville, chez qui nous avons eu des orientation). Nous étions également allés à la bibliothèque de l'Université de Moundou qui n'avait que les documents des sciences économiques et de gestion. En ce qui concerne les sources orales, la situation politique particulière qu'a vécu le pays après le décès du Président de la République du Tchad, le Feu Marechal Idriss Deby Itno et les débats et agitations autour de la forme de l'État que le pays se préparait à avoir après le Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS)⁴² et la transition, nombre de nos sources ont préféré garder l'anonymat et ne pas se prononcer sur l'état de la nation tchadienne. Ce qui a été une entrave à nos collectes des données. Parmi nos interlocuteurs, certains s'étaient identifiés comme partisans du Fédéralisme et de la sécession et nous soupçonnaient même parfois d'être des sondeurs au service de la politique. D'autres étaient courtois mais refusaient de répondre aux questions qui leur paraissaient compliquées. Le problème de collecte des données a été accentué par la crise sanitaire de corona virus qu'a traversé le monde depuis 2020 et bien évidemment le Tchad. Cette crise a touché négativement les États. Les frontières étant fermées et les activités économiques ralenties. Cet état de fait a eu un impacte très négatif sur nos finances et par ricochet sur nos recherches.

⁴² Le Dialogue National Inclusif et Souverain est un cadre qui a permis aux représentants des tchadiens dans leur ensemble de se réunir pour trouver des solutions aux problèmes qui minent le pays. Pendant les plénières, les assises portaient essentiellement sur la consolidation de la paix et la refondation de la république.

XI- PLAN DU TRAVAIL

Le présent travail qui comprend une introduction et une conclusion générale, s'articule autour de 4 chapitres permettant de mieux cerner le sujet d'étude.

Le premier chapitre intitulé: Description générale de la Région du Logone occidental: structure administrative et socio-économique s'ouvre par la présentation de la région et décrit son statut et organisation administrative. Il énumère aussi les principaux groupes humains présents au Logone occidental.

Le deuxième chapitre a pour titre: la participation des identités communautaires à la construction de l'État-nation tchadien. Dans ce chapitre, il est question de montrer à travers le renforcement de la coexistence pacifique et de la cohésion sociale, le développement du vivre ensemble entre les différentes ethnies et le rôle des autorités dans l'édification de l'État-nation au Tchad.

Le troisième chapitre titré: les obstacles et les freins à la construction de l'État-Nation au Tchad. Ce chapitre dresse les obstacles institutionnels, administratifs, culturels et traditionnels qui entravent ce processus.

Le quatrième chapitre a pour intitulé: Évaluation critique et enjeux de l'apport des identités communautaires à la construction de l'État-nation au Tchad. Ce chapitre met en relief les problèmes de la forte influence de l'ethnocentrisme, de la cohabitation entre les différentes communautés et de l'implication de l'État à travers ses institutions. Il s'achève par l'analyse des enjeux de la participation des identités communautaires à la construction de l'État-nation au Tchad.

**CHAPITRE I : DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA RÉGION DU
LOGONE OCCIDENTAL: STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET
SOCIO-ÉCONOMIQUE**

La Région du Logone occidental est une véritable mosaïque ethnolinguistique et est composée majoritairement des chrétiens et musulmans. Ces différences ont été à la fois au cœur des antagonismes et de l'acceptation de l'autre. Les tumultes ayant secoué le pays ont eu des répercussions dans la région. Les tensions entre chrétiens et musulmans étaient à leur comble. Au sein de la communauté musulmane, des tensions récurrentes s'expriment en Tidjanites et Wahhabites. L'État tchadien et les différentes communautés ont la lourde tâche de jouer un rôle constructif, celui de construire un État-nation. Pour arriver à cet objectif, les autorités politico administratives du Tchad, depuis l'indépendance ont mis en place des administrations locales successives dont les buts étaient de participer de manière permanente au renforcement de la cohésion sociale et de l'intégration entre les multiples communautés humaines installées dans la Région du Logone occidental. Ce chapitre est essentiellement consacré à la présentation géographique et humaine de cette partie du territoire frontalier avec le Cameroun. Il débute par la présentation générale du Logone occidental; ensuite il décrit et caractérise les principaux groupes humains de cette région et se renferme par la présentation des autres communautés qui s'y sont installées entre temps.

I- CADRE ADMINISTRATIF ET PHYSIQUE

Le Logone occidental est une unité administrative du Tchad dont le statut est en accord avec la constitution de l'État tchadien qui se repose sur la décentralisation⁴³. Le milieu géophysique est favorable à l'installation des communautés et l'économie est dynamique⁴⁴. Dans la région du Logone occidental en général, l'on rencontre différents types de sols qui correspondent à une variété de culture. L'économie étant basée sur l'agriculture et l'élevage à l'image du Tchad, bien avant l'avènement du pétrole⁴⁵. Le commerce et quelques usines de transformation des produits, implantées à Moundou ; chef-lieu de la région et par ailleurs capitale économique du pays, jouent un rôle majeur dans le fonctionnement de l'économie. C'est dans cette complexité qu'est menée notre étude.

⁴³ La loi N°002/PR/2000 du 16 février 2000 portant sur les statuts des collectivités territoriales décentralisées.

⁴⁴ Plan de développement régional 2015-2019, p.35.

⁴⁵ G. Magrin, *Le Sud du Tchad en mutation. Des champs de coton aux sirènes de l'or noir*, Paris, Sépia-Cirad, 2001, p.427.

1- Statut et organisation administrative de la région

La décentralisation est une politique destinée à accorder une plus grande autonomie aux régions vis-à-vis du pouvoir central. Elle se résume sur des principes cardinaux de démocratie dont notamment ceux relatifs à la création, à la libre administration et surtout au transfert de compétence et de ressources aux collectivités territoriales créées.

Pour atteindre ces objectifs, la constitution de 1996 révisée par la loi constitutionnelle de 2005 a consacré les collectivités territoriales décentralisées (CTD) qui sont entre autres: “les communautés rurales, les communes, les départements, des sous-préfectures, des cantons et des villages”⁴⁶. Puis elle a érigé par ordonnance “les chefs-lieux des régions, des départements en communes”⁴⁷. C’est dans ce sens que la Région du Logone occidental est répartie en 4 départements, 21 sous-préfectures et 53 cantons. Selon la loi portant statuts des collectivités territoriales décentralisées :

La région constitue l’échelon de conceptions et de planification régionale de l’action économique et sociale de l’État. Elle assure la coordination, le soutien et le contrôle de l’ensemble du service du conseil régional ainsi que la réalisation des tâches d’intérêt régional. La région comprend plusieurs départements constituant un même espace économique, social et culturel, et un cadre adéquat d’aménagement du territoire.⁴⁸

En d’autres termes, la région est une collectivité publique territoriale dotée de la personnalité civile et de l’autonomie financière. Elle possède un patrimoine comprenant un domaine public et un domaine privé. Le patrimoine de la région comprend:

- Les bâtiments administratifs concédés par l’État et ceux construits par la région;
- Les routes d’intérêt régional non prises en charge par un autre budget;
- Les matériels, matériaux et outillages achetés par la région;
- Tout autre bien nécessaire à l’accomplissement de sa mission.

A cet effet, toujours les dispositions de la loi constitutionnelle de 2005 font état de 4 départements dans la Région du Logone occidental qui sont: la Djodjé, la Guéni, le Lac Weye et le N’gourkosso; puis de 21 sous-préfectures qui sont : Moundou, Bah, Déli, Dodinda, Mbalkabra, Mballa-Banyo, Ngondong, Béinamar, Béïssa, Laokassi, Tapol, Krim Krim, Bao, Bémangra, Doguindi, Bénoye, Bébaïem, Békirï, Béladjïa, Bourou, Saar-Goyen. Elle s’étend

⁴⁶ La loi constitutionnelle N°008/PR/2005 du 15 juillet 2005, titre XII.

⁴⁷ Ordonnance N°01/PR/2003.

⁴⁸ La loi portant statuts des collectivités territoriales décentralisées, titre II, article 3 et 4.

sur une superficie de 8 695km²⁴⁹ sur laquelle vit une population de 805 483 âmes en 2013 pour une densité de 93.09 habitants/Km²(RGPH2)⁵⁰.

Tableau 1: organisation administrative de la Région du Logone Occidental (2009)

N°	DÉPARTEMENT	Sous-préfectures	Nombre de Sous-préfectures	Nombre de cantons
1	DODJE	Beinamar, Laoukassy, Tapol, Beissa	04	08
2	GUENI	Krim-Krim, Bao, Bémangra, Doguindi	04	12
3	LAC-WEY	Moundou rural, Bah, Deli, Dodinda, Mbalkabra, MballaBanyo, NGondong	07	20
4	NGOURKOSSO	Bébalem, Béladja, Bénoyé, Békiri, Bourou, Sarr-Goyen	06	13
Totaux			21	53

Source : Gouvernorat de la Région du Logone occidental.

Le Tableau ci-dessus est tiré du document de l'INSEED. Il concerne le recensement démographique de 2009. Sur ce tableau, l'on constate que l'organisation administrative de la Région du Logone occidental se présente comme suit: La région est divisée en 4 départements, 21 sous-préfectures et 53 cantons. Avec 7 sous-préfectures et 20 cantons, le Lac-Weye est le département qui a le plus de sous-préfectures et de Cantons, suivi du Département de Ngourkosso avec 6 sous-préfectures et 13 cantons.

La région dont nous faisons mention dans le contenu de notre travail est une circonscription administrative au statut de collectivité territoriale qui regroupe plusieurs départements sous le contrôle conjoint du conseil général et de l'État. Au Tchad, la région est dirigée par un gouverneur⁵¹, nommé par un décret présidentiel. Le gouverneur représente l'autorité de l'État au niveau régional et a en sa charge la coordination des actions de développement définies par l'État et conduites par les délégations régionales relevant de sa juridiction ainsi que les projets et programmes. La Région du Logone occidental a un

⁴⁹ Carte postale de la Région du Logone occidental.

⁵⁰ Deuxième Recensement Général de la Population et de L'Habitat(RGPH2).

⁵¹ Constitution de la République du Tchad, 2018, p.44.

gouvernorat constitué en 2020 de 19 délégations régionales, de 4 préfets des départements, d'un représentant du ministre du plan et de la coopération internationale⁵². Sur le plan administratif, les 4 départements avec leurs chefs- lieu sont : Département du Lac-Weye (chef-lieu Moundou), le Département de Dodjé (Chef-lieu Beinamar), le Département de N'gourkosso (chef-lieu Bénoye) et enfin le Département de Gueni (chef-lieu Krim-Krim).

La Région du Logone occidental dispose également de 4 services (Cabinet du Gouverneur, Secrétariat général, Conseiller à l'économie, Conseiller à la sécurité)⁵³ placés sous l'autorité du Secrétaire général. Ci-joint est le tableau qui présente le personnel administratif de la Région du Logone occidental.

Tableau 2 : l'état du personnel administratif de la Région du Logone occidental en 2014

SERVICES RÉGIONAUX	PROFIL CHEF DE SERVICE	COLLABORATEURS	TOTAL PERSONNEL
Secrétariat Général	Administrateur Civil	12	12
Conseiller à l'économie	Économiste	01	01
Conseiller à la Sécurité	Officier supérieur	01	01
Totaux		14	14

Source : plan de développement régional du Logone occidental 2015-2019.

Le Tableau N°2 est le résultat d'une enquête de terrain menée par les élaborateurs du Plan de développement régional du Logone occidental. Ce tableau nous présente les ressources humaines dont dispose le gouvernorat; autrement dit, l'état du personnel administratif de la Région du Logone occidental. Ici, on peut facilement se rendre compte que, l'organisation des services administratifs régionaux, quoique bien structurée, est confrontée à une réelle difficulté de fonctionnement. En effet, le cabinet du gouverneur et le secrétariat général sont caractérisés par une insuffisance d'agents de liaison qui appuient le Directeur de cabinet ou le Secrétaire général pour l'exécution des nombreuses tâches soumises à leur appréciation. C'est ce qui limite généralement la performance de l'administration régionale malgré toute la volonté et la compétence requise des agents.

⁵² Plan de développement régional, p.25.

⁵³ *Ibid.*, p.20.

2 -Les caractéristiques géographiques de la région

Le Logone comprenait de 1900 à 1960, le Logone oriental et la Tandjilé. Il constituait ce qu'on appelait le Logone géographique⁵⁴. La superficie de cette région était d'environ 54.730 Km² et une population estimée à 490.000 habitants. Elle est héritière du cercle du Logone fondé en 1903 et devenu par la suite circonscription en 1910⁵⁵.

Le Logone occidental tire son nom du fleuve Logone, un affluent du fleuve Chari⁵⁶. La Région du Logone occidental est l'une des 23 régions du Tchad. Elle est la plus petite et la plus dense des régions du pays avec une superficie de 8 695 Km² et une population estimée à 900.000 habitants. Soit une densité de 92,06 habitants/Km². Il a un climat soudano-Sahélien de type tropical humide avec six (6) mois de saison de pluie et six (6) autres mois de saison sèche. Les températures y sont moyennement élevées. D'une moyenne d'environ 90 jours, les précipitations varient entre 800 et 1127 mm/an (DREM, 2014).

-Le relief de la Région du Logone occidental ressemble à une cuvette entourée, à l'Est et au Sud par le fleuve Logone. Il est constitué d'alluvions argilo-sableuses, d'argile et de grés fins et est inondée pendant les hautes eaux ou crues du Logone. On y trouve également d'argile latéritique rouge et d'argile bariolée. La cuvette, majeure partie du territoire, est constituée de plaine appartenant à deux régions naturellement différentes. Dans la partie méridionale, s'étend la savane parcourue par le réseau des cours d'eau.

La végétation y est abondante et arborescente. Entre Moundou et Beïnamar, se trouve une savane boisée⁵⁷.

-D'une manière générale, la Région du Logone occidental a une végétation de type savane arborée où l'on rencontre le plus les forêts classées. La diversité florale qui abrite différentes espèces qu'on y trouve est la suivante: *pétrocarpus érinaceus*, *Danéllioliveri*, *prosopis Africa*, *anogeissus leocarpus*, *parkia biglobosa*, *bombax costatum*, *adansomia digitata*.

⁵⁴ S. N. M'Baï-neel, *Le Logone occidental 1900-1960*, N'Djaména, Editions CEFOD, 2003, p.6.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Le Chari est un fleuve d'Afrique centrale qui coule en République Centrafricaine, au Tchad et au Cameroun. Au Tchad, il est long de 1200km. Après avoir traversé la moitié sud du Tchad du Sud-Est vers le nord-ouest, et baigné sa capitale N'Djaména où il reçoit l'apport du Logone, le Chari sert de frontière entre le Cameroun et le Tchad depuis la capitale jusqu'à son embouchure dans le Lac-Tchad.

⁵⁷ E. Addjanohoum, *Végétation des savanes et des rochers découverts en Cote d'Ivoire Centrale*, ORTSOM (IRD), 1964, p.123.

Les galeries forestières sont particulièrement riches en espèces guinéennes telles qu'*Isoberlini adoka*, *terminalia macroptera*, *terminalia avocinoïdes*.

Les forêts se diffèrent par leur composition florale donnée par *terminalia*, *Macroptera*, *anogeissus*, *leocarpus*, *pterocarpus lucens*, *migragynainermis*, *terminalia ovocinoïdes*.

On y trouve également des forêts claires humides: il s'agit là des formations végétales qui se développent sur un sol limoneux inondé. Elles sont en grande partie d'une hauteur moyenne d'environ 8 mètres et rencontrées essentiellement dans la partie sud de la zone. Dans cette zone également sont majoritaires les espèces comme: *anogeissus leocarpus*, *ptérocarpus lucens*, *terminalia laxiflora*, *burkea africana*, *khaja senegalensis*, *parkia*, *biglobosa*, *déterium microcarpum*, *isoberlini adoka*, *Daniellia*, *Oliveri* et *Lannex Shimperi*.

Enfin on rencontre aussi le domaine des forêts claires⁵⁸ qui sont entre autres les formations forestières fréquemment rencontrées dans la majorité des cantons de la région. Ces arbres sont de hauteur moyenne de 8 à 10 m. Les espèces rencontrées sont: *Terminalia macroptera*, *terminalia avicinoïdes*, *ptérocarpus lucens*, *prosopis africana*, *Daniellia oliveri*, *butyrospermum parki*, *Burkea africana*, *anogéissis leocarpus*.

Tableau 3: répartition spéciale des forêts de la Région du Logone occidental en 2014

FORÊTS	Villes	Départements
Forêt claire de Koutou	Koutou	LAC-WEY
Forêt classée de Benoye	Benoyé	NGOURKOSSO
Forêt galerie de Krim-Krim	Krim-Krim	NGUENI
Forêt classée de Beïnamar	Beïnamar	DODJE
Forêt galerie de Beïnamar	Beïnamar	DODJE

Source : enquête de terrain, COSMOS consulting, 2014.

Selon le tableau ci-dessus, on constate que la Région du Logone occidental est une région très forestière qui abrite de nombreuses espèces végétales. Ces dernières varient d'un milieu à un autre. Ainsi, la forêt claire est la plus répandue sur la région. On la rencontre dans le département de Lac-Weye ; ensuite vient la forêt galerie qui se trouve dans le Département

⁵⁸ <https://www.fao.org/3/X5398F/X5398f04.htm>, consulté le 23 décembre 2021 à 13h 55min.

de Ngueni et un peu dans le Département de Dodjé et en fin vient la forêt classée qu'on rencontre aussi dans la Dodjé.

Enfin, pour ce qui est de la nature des sols dans la Région du Logone occidental, on peut les classer en quatre (4) grandes familles qui sont entre autres: les sols ferrugineux tropicaux, plus ou moins lessives, les sols rouges, les sols hydro morphes et en fin les sols ferrallitiques sur basaltes. Le réseau hydrographique est concentré sur l'ensemble du territoire du Logone occidental. Il est constitué du fleuve Logone et les lacs Weye et Tala.

3- Situation économique de la région

Avant l'ère pétrolière, l'agriculture et l'élevage constituaient les deux poumons de l'économie tchadienne. La permanence des conflits et les variabilités climatiques ont impacté la mamelle économique du pays aux cours des années. Ainsi, on assiste souvent à des périodes de vache grasse et des périodes de vache maigre. Dans les années 1960 par exemple, le Tchad a subi des actes de vandalisme de la part des rebelles. Dans un communiqué du Front de Libération Nationale du Tchad (FROLINAT), l'on pouvait lire ce qui suit : "les grains de semence du coton, arachide et sésame, rassemblés en quantité dans les villages ont été totalement brûlés, et fut l'interdiction de cette culture"⁵⁹.

Notons que la zone soudanienne du pays en général n'a pas vécu les mêmes expériences de rébellion. La partie soudanienne dite zone méridionale du pays est un milieu d'agriculture par excellence et où certaines usines sont implantées, elle a été longtemps épargnée des conflits. C'est aussi dans cette zone que se trouve la Région du Logone occidental.

Le Logone occidental est une région où la grande majorité de la population travaillent dans l'agriculture. Les cultures issues de ses terres sont destinées les unes à couvrir les besoins nationaux et les autres à l'exportation. Les premières c'est-à-dire les cultures vivrières, communes à toute la zone soudanaise (sorgho, pénicillaire, sésame, ...), et les secondes, les cultures imposées par le colonisateur⁶⁰.

Les cultures destinées à l'exportation sont à l'origine de la création de quelques unités de transformation : usines d'égrenage de coton, huilerie-savonnerie, manufacture de tabac

⁵⁹ R. Buijtenhuijs, *Le Frolinat et les révoltes populaires au Tchad : 1965-1976*, La Haye, Mouton, 1982, p.175.

⁶⁰ Les cultures imposées par la colonisation sont le coton et le Tabac. Ces cultures imposées il y'a 75 ans sont aujourd'hui à l'origine de la création de deux usines dont l'une pour la transformation de coton et l'autre pour la fabrication des cigarettes.

etc. Mais il faut aussi noter que cette économie née du secteur primaire a rencontré de nombreuses difficultés tant sur le domaine matériel, financier et humain. Ces problèmes de mal performances sont causés, selon certaines sources par les troubles qui ont secoué la région. Nous avons d’abord la politique du FROLINAT⁶¹ qui invitait la population à se livrer aux cultures vivrières au lieu de continuer à pratiquer la culture du coton qui n’a pas amélioré son niveau de vie⁶². Ensuite, le manque d’engrais par les paysans et enfin le manque de motivation des autorités. Beaucoup de paysans ont également fui les troubles pour se réfugier en Centrafrique⁶³. Aujourd’hui encore, le constat que beaucoup de personnes font est que la culture du coton est destinée exclusivement à l’exportation vers la France et n’arrange pas véritablement les paysans. C’est l’une des raisons pour lesquelles les Logonais s’étaient détournés du coton, faisant le choix de diversifier leur production vivrière : l’arachide, le sésame, la pédiculaire destinées à la commercialisation mais non inscrite dans une filière organisée.

Photo 1: une cultivatrice au champ dans la Région du Logone occidental



Source : image d’archives du journal Al wihda info, consulté le 24 novembre 2021 à 20h 14min.

Dans la photo ci-haut, nous voyons deux femmes tenir chacune une charrue après leurs bœufs d’attelage. Devant l’une d’elle, on voit un jeune garçon à l’âge de la scolarité

⁶¹ R. Buijtenhuijs, “Guerre de guérilla et révolution en Afrique noire : les leçons du Tchad”, *politique africaine* 1, janvier 1981, pp. 23-33.

⁶² *Ibid.*, p.176.

⁶³ AFP, *Revue de presse*, 5 octobre 1993, p.7.

entraînent de guider l'un des bœufs en vue de cultiver le sol. Cette image vient confirmer la thèse selon laquelle, le Logone occidental est une terre d'agriculture où la pluviométrie y est favorable ainsi que des terres arables en abondance.

L'élevage est la deuxième mamelle de l'économie tchadienne après l'agriculture. Il représente 15 à 20% des exportations totales tchadiennes. Il est pratiqué principalement dans le sahel et le désert tchadien. La zone méridionale où se situe notre champ d'investigation pratique beaucoup plus l'élevage de case⁶⁴. Pour tout le Tchad, de la période allant de 1964 à 1976, l'évolution du cheptel apporte une lumière dans l'analyse de l'élevage. Ci-dessous les images d'un troupeau de bétail s'abreuvant.

Photo 2 : cheptel bovin d'un éleveur dans le Logone occidental



Source : cliché réalisé par Régis Ouang-awé, Moundou le 14 Septembre 2021 à 17h 32min.

⁶⁴ R. Magrin et C. Raimond, *Atlas du Tchad*, Paris, Editions du Jaguar, 2012 p. 102.

La photo ci-dessus est celle des éleveurs arabes transhumants⁶⁵ et leurs troupeaux bovins aux abords du fleuve Logone. Ces éleveurs arabes venus de la zone sahélienne où les ères de pâturage se font de plus en plus rares à cause du manque d'eau sont à la recherche des meilleurs pâturages.

Le constat fait à partir de ce tableau montre que le Tchad est un grand pays d'élevage en Afrique⁶⁶. Il est donc nécessaire que ce secteur ait un poids non négligeable dans l'économie nationale. L'abattoir frigorifique de Farcha créé depuis 1958 et l'installation de la société française PRODEL (Projet de développement de l'élevage) qui a le monopole dans ce secteur, répondent à l'importance de l'élevage dans le circuit économique⁶⁷.

Pour le cas de la Région du Logone occidental, les atouts physiques et environnementaux de la région font d'elle un milieu naturel très favorable à l'élevage. Le secteur de l'élevage est animé par de grands éleveurs au regard de la taille de leur cheptel. Mais en l'absence d'un recensement général des animaux, il est difficile de connaître avec exactitude le nombre du cheptel quand bien même que le secteur rapporte à l'État et aux acteurs un flux financier important.

Il existe deux types d'élevage au Logone occidental à savoir: l'élevage transhumant et l'élevage sédentaire. L'élevage des ovins et des caprins y est généralement associé avec souvent d'importants troupeaux de bovins. A cause des conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs, du manque de pâturage et surtout des conflits fonciers, les éleveurs ne pouvaient pas paître leurs troupeaux en toute quiétude dans cette zone. Alors se déclenche au-delà de la simple transhumance habituelle, un mouvement de migration. Nous assistons au déplacement des éleveurs vers d'autres pays. Leur destination favorite était la République Centrafricaine⁶⁸. Cette ruée vers la RCA s'explique par l'habitude des éleveurs qui faisaient de la transhumance chaque année en suivant le Front Inter Tropical (FIT). Hormis cela, nous avons également la vente frauduleuse des bétails sur pieds dans les pays voisins sans aucun prélèvement pour le compte de l'économie régionale et par delà tout, tchadienne.

La pêche constitue le troisième pilier de l'économie du Logone occidental : traversée par une cours d'eau long de 1000 Km (Logone), la Région du Logone occidental connaît des

⁶⁵ La transhumance se caractérise par des déplacements saisonniers sur des parcours définis avec possibilité de retour à un point ou point d'attache ou encore terroir d'origine.

⁶⁶ <http://www.lepaystchad.com/4403/> consulté le 15 décembre 2021 à 11h 17min.

⁶⁷ A. A. Goni "Le commerce extérieur du Tchad de 1960 à nos jours", Thèse de Doctorat Ph.D, Université de Strasbourg, Strasbourg, 2010, p.43.

⁶⁸ Secka Menahem, 30 ans, Etudiant à l'Université de Yaoundé II/Soa, Yaoundé, le 13 janvier 2022.

activités halieutiques pas les moindres avec des acteurs utilisant des moyens rudimentaires et des techniques artisanales. La photo ci-dessous nous présente des pêcheurs en activités.

Photo 3 : des pêcheurs sur le fleuve Logone



Source : cliché réalisé par Régis Ouang-awé, Moundou le 19 Septembre 2021 10h 12min.

Le cliché réalisé ci-dessus est celui des pêcheurs pratiquant de la pêche sur le fleuve Logone. Dans cette photo, nous voyons des individus se tenant sur leurs jambes dans une pirogue lançant un filet au milieu du fleuve. Autour d’eux, nous voyons des oiseaux.

En l’absence d’un dispositif étatique efficace de contrôle et de sanction des mauvaises pratiques peu recommandables à la pêche, telles que l’usage de matériels prohibés, le rejet de déchets industriels et d’eau usée dans le fleuve Logone, la pêche fait face aujourd’hui à des nombreuses difficultés⁶⁹. Parmi ses nombreuses causes, nous pouvons citer entre autres : le manque de moyens matériels et techniques, les acteurs peu qualifiés et formés, la pollution des eaux usées et des plans d’eau, l’utilisation des engins prohibés, le comble du fleuve dû à l’érosion poussée, la pollution due à la persistance des pratiques peu recommandables telles que le rejet des eaux usées, des déchets industriels, des cadavres d’animaux dans le fleuve ainsi que des violations constantes des interdits ancestraux, le non-respect de la réglementation en matière de pêche. En dépit des efforts fournis par le ministère de l’environnement et des ressources halieutiques pour développer la pisciculture, les

⁶⁹ D. Themoi, K. Laoukoura et D. Laobeul, ” Evaluation de la contribution de la pêche à l’économie du Tchad”, disponible sur: <https://docplayer.fr/61317767-L-evaluation-de-la-contribution-de-la-peche-a-l-economie-du-tchad.html>, consulté le 27 octobre 2022 à 14h 18min.

ressources halieutiques se font de plus en plus rares obligeant les pêcheurs à migrer vers le Cameroun, la République centrafricaine et le Nigéria et les populations à consommer des poissons de petite taille sans intérêt pour le pêcheur et à consommer de la viande⁷⁰.

Tableau 4 : l'état des variétés/espèces de poisson dans la Région du Logone Occidental en 2014

FAMILLES	NOMS SCIENTIFIQUES	PÉRIODES	OBSERVATIONS
Characidae	<i>Alestes</i>	Toute saison	Abondant
Cichlidae	<i>Tilapia, oréochromis</i>	Toute saison	
Mamorydae	<i>Mormyrus</i>	Toute saison	
Claridae	<i>Clarias, Hétérotoranchus</i>	Pendant la crue	Très rare
Baguidae	<i>Bagrus</i>	Pendant la crue	Très rare
Cyprimidae	<i>Lates</i>	Pendant la crue	
Centropomidae	<i>Lates</i>	Pendant la crue	Menacés de disparition
Gymnarchidae	<i>Gymnarchus</i>	très rare	Pendant la crue
Ostroglossidae	<i>Heterotis</i>	Décru (trous à poissons)	En disparition

Source : Délégation régionale de l'environnement et de la pêche, Moundou, 2014.

On constate sur le tableau ci-dessus que la Région du Logone occidental abrite plusieurs types de poissons. Parmi ses types de poissons, les espèces les plus abondantes sont: les *Alestes*, les *Tilapia*, les *Oréochronais* et les *Mormyrus* qui s'étalent sur toutes les saisons ; ensuite les *Clarias*, les *Hétérotoranchus*, les *Bagrus*, les *Gymnarchus* sont les espèces les moins abondantes de la région et enfin viennent les *Hétérotis* et les *lates* qui sont les espèces en voie de disparition.

Enfin, la Région du Logone occidental dispose aussi d'un tissu industriel, faisant d'elle la région la plus industrialisée du pays grâce aux différentes unités industrielles qu'abrite la ville de Moundou, chef-lieu du département de Lac-Weye et de la région et en fin capitale économique du pays. Ces usines sont entre autres : la CotonTchad, l'Huilerie-

⁷⁰ Le Plan de Développement de l'Élevage (2009-2016) estime la consommation moyenne de la viande rouge à 13,7 Kg par habitant et par an, ce qui est très comparable aux autres pays sahéliens et apparaît donc vraisemblable.

savonnerie, les Brasseries du Tchad et la Manufacture et Cigarette du Tchad⁷¹. La répartition de ces industries est inégale sur toute la région. Il est à noter que ces industries sont des industries à rayonnement régional, national et international qui se trouvent à la porte d'entrée de la zone pétrolière et du premier port le plus proche situé à Douala au Cameroun à plus de 1000 km et qui font la fierté du pays. Grand pôle économique du pays, la ville abrite les industries majeures à rayonnement régional, national et international.

La Cotontchad créée depuis 1971, exploite la filière coton avec les usines d'égrenage (Doba, Gounou-gaya, Kélo, Kyabé, Koumra, Léré, Moundou, Pala et Sarh)⁷² avec une capacité d'égrenage de 250 000 tonnes de coton graine, 1200 emplois permanents et 2500 travailleurs saisonniers⁷³.

En ce qui concerne l'Huilerie-savonnerie, elle emploie 475 salariés dont 254 permanents et 221 saisonniers et est composée de deux unités dont l'huilerie créée en 1975 assurant la production et la commercialisation de l'huile de coton et de tourteaux et de la savonnerie créée en 1980 et ayant en charge la production et la commercialisation du savon.

S'agissant des Brasseries du Tchad (BDT), l'usine a été créée en 1964 à Moundou. Elle emploie 138 personnes avec une capacité de production de 170 000 hl par an. Les produits des BDT sont entre autres : Gala, Chari, Guinness, Castel, Maltina et bien d'autres boissons sucrières. Quant à la Manufacture des Cigarettes du Tchad (MCT), elle a été créée en 1970 à Moundou. Elle assure la production et la commercialisation des cigarettes sous différentes marques : Fine, Excellence, Sprint. Elle produit 80 tonnes de cigarettes par jour et emploie 142 salariés (permanents et saisonniers). Elle abrite également quelques scieries implantées dans les quartiers périphériques, des boulangeries installées au centre-ville et dans certains quartiers périphériques et d'autres industries légères ou artisanales.

Au regard de tout ce qui précède, il apparaît que l'agriculture et l'élevage sont deux grands secteurs clés et porteurs pour l'économie locale. La commune devrait alors insuffler une nouvelle dynamique à ces secteurs pour faire décoller d'intenses activités économiques en vue d'attirer les opérateurs économiques potentiellement capables d'investir dans les PME/PMI.

⁷¹ [http://chm.pops.int/Portals/0/download.aspx? d_UNEP-POPS-NIP-Chad-1. French.pdf](http://chm.pops.int/Portals/0/download.aspx?d_UNEP-POPS-NIP-Chad-1.French.pdf). consulté le 22 aout 2021 à 14h 17min.

⁷² D. Hauswirth, *Diagnostic de la filière coton au Tchad: perspectives et privatisations*, N'djamena, ITTRAD, septembre 2006, p.11.

⁷³ Cf. Convention collective générale applicable aux travailleurs de la République du Tchad, Titre III portant contrat du travail (<http://legitchad.cefod-tchad.org/texte/4316>), consulté le 13 janvier 2023 à 15h 31min.

L'activité commerciale est plus ou moins développée dans la commune de Moundou. Cette dominance des activités commerciales s'explique par la position stratégique de la ville qui est la porte d'entrée de la zone pétrolière mais aussi par les facilités d'approvisionnement en matières premières qu'elle offre pour les industries. Cette activité commerciale revêt deux aspects : le formel et l'informel.

Le commerce formel⁷⁴ est entre les mains de quelques entreprises import-export et grossistes qui distribuent une large gamme de produits (manufacturés, pétroliers, agricoles). Ce commerce est favorisé par l'implantation à Moundou de la plupart des principales banques (BEAC, SGT, ECOBANK, CBT, BCC, UBA, ORABANK.) et établissements de financement et de transfert d'argent (Express Union, Money Gram, FINADEV, etc.)⁷⁵. Ces banques et établissements de financement et de transfert d'argent facilitent les transactions bancaires et financières internes et externes et constituent elles-mêmes la clé de voûte pour le développement des activités économiques, commerciales et financières.

Photo 4 : Banque des États de l'Afrique Centrale/siège de Moundou



Source: cliché réalisé par Régis Ouang-awé, Moundou le 14 septembre 2021 à 11h 42min.

Ci-dessus, nous avons l'immeuble de l'Agence BEAC (Banque des États de l'Afrique Centrale) de Moundou. Le siège de cette agence avait été inauguré ce 09 août 2010 par le feu Président de la République du Tchad, le Maréchal Idriss Déby Itno. Ce nouvel immeuble de la BEAC de Moundou représente dans sa conception architecturale un aigle qui prend son

⁷⁴ Le secteur formel est un ensemble d'activités ou d'entreprises qui ont un objet commun. Ce sont les activités officielles, reconnues par l'État et la statistique nationale en tient compte pendant l'évaluation du service public.

⁷⁵ Plan de Développement Régional..., p. 43.

envol. Avec son sous-sol, son rez-de-chaussée et ses quatre étages, il couvre une superficie de 5 333 mètres carrés⁷⁶.

Quant au commerce informel⁷⁷, il est très développé et draine une frange importante de la population, dont les micro-commerçants / commerçantes ou ambulants revendant des produits divers, en général des produits de consommation immédiate et des objets d'artisanat, des revendeurs des produits de première nécessité dans les marchés, les revendeurs des produits GSM (*Global System for Mobile Communications*), etc. Selon Hassan⁷⁸, ce commerce absorbe de nombreux habitants de la commune parmi lesquels les hommes constituent la frange la plus importante, suivis des femmes dont la proportion est non négligeable.

Photo 5 : une vendeuse au marché de Moundou



Source : image d'archives du journal Al Wihda, consulté le 16 juillet 2021 à 11h 50min.

Dans l'image ci-haut, apparaît clairement une commerçante avec ses marchandises. Devant elle, on voit des œufs et des légumes sèches. Ce marché où dominent des produits alimentaires⁷⁹ entre autres des patates douces, du manioc, du maïs, des arachides, des concombres, des aubergines, des œufs de pintade, du gombo et bien d'autres légumes

⁷⁶ <http://batoto.blogspot.com/2010/08/beac-la-succursale-de-moundou-est.html>? m=1 consulté le 22 janvier 2023 à 11h 07min.

⁷⁷ L'identification d'un commerce dit informel renvoie à l'absence d'enregistrement légal et/ou fiscal de l'activité; ce type a été défini par des économistes pour le différencier des activités qui pouvaient être mesurées et analysées par la statistique officielle.

⁷⁸ Hassan, 25 ans environ, commerçant, Moundou, 25 novembre 2021.

⁷⁹ <https://www.alwihdainfo.com/Tchad-au-Logone-Occidental-les-menages-alleges-par-la-baisse-des-prix-a75562.amp.html> le 17 janvier 2023 à 12h 24 min.

consommés régulièrement dans les ménages est majoritairement fréquenté par des femmes. C'est là aussi, l'occasion de mentionner le rôle de la femme dans l'économie de la région.

Pour toutes ces activités commerciales, la ville dispose de plusieurs marchés parmi lesquels le marché central et le marché à mil qui sont les plus importants. On y trouve également des produits laitiers⁸⁰. Mais ces services sont peu modernes et sont en cours de reconstruction et de modernisation.

De ce qui précède, il est clair que la Région du Logone occidental est une région administrativement particulière au Tchad. Depuis plusieurs décennies le processus de décentralisation amorcé au niveau national a permis à cette région d'avoir une plus grande autonomie vis-à-vis du gouvernement central. Il est également important de mentionner que l'environnement géographique est caractérisé par la présence de plusieurs cours d'eau et fleuve et son relief est très peu accidenté. En ce qui concerne l'économie, l'élevage et l'agriculture ont constitué le poumon économique de cette partie avant l'ère pétrolière. Cette économie a été soutenue par une ressource humaine à la fois locale et étrangère dont l'expertise a été un atout sans précédent.

II- LES PRINCIPAUX GROUPES HUMAINS ORIGINAIRES DE LA RÉGION DU LOGONE OCCIDENTAL

La région du Soudan central dans laquelle s'inscrivent les frontières du Tchad actuel, est caractérisée par une géographie fragmentée. Elle est un point de rencontre des commerçants caravaniers, des nomades et des sédentaires. Il existe plusieurs pôles de pouvoir et les groupes appartiennent simultanément à plusieurs espaces enchevêtrés: politiques, culturels, religieux, marchands. Les identités ne sont jamais inclusives. La notion d'un individu dont l'identité soit unique et figée n'a aucun sens avant son introduction par la colonisation. C'est aussi le cas dans la région du Logone occidental où l'on identifie plusieurs groupes communautaires avec des points de ressemblance ou parfois des histoires communes et des points de divergences. Mais tous partagent en commun un espace géographique déterminé qu'est le Logone occidental.

⁸⁰ G. Duteurtre et A. Atteyeh, "Le lait à Moundou, témoin de l'intégration marchande des systèmes pastoraux au sud du Tchad", *Revue d'élevage et de médecine des pays tropicaux*, N° Vol.53 No3, 2000, p.300. Disponible sur: <https://revues.cirad.fr/index.php/REMVT/article/view/9728>, consulté le 24 octobre 2022 à 14h 34min.

1- Identification des groupes humains: origine et installation

La population du Logone occidental, très homogène est constituée essentiellement de l'ethnie N'gambaye (75% du total)⁸¹, suivie des Laka et Kaba (10%) et Haoussa, Bornouans ou arabes, Saras et autres (15%). Le N'gambaye⁸² est le nom que porte la langue la plus parlée de la région. Plusieurs sous-groupes constituent le peuple N'gambaye⁸³. La seule différence qui réside entre ces différents sous-groupes se situe au niveau des accents.

D'après les sources orales et écrites, les N'gambaye sont venus de l'Est du pays Mouroum et de la région de Doba. Les N'gambaye appartiennent au grand ensemble de l'ethnie Sara⁸⁴.

Le terme ‘N'gambaye’ est récent, il apparaît pour la première fois en 1926⁸⁵. Plusieurs étymologies en ont été proposées. Pour les premiers colonisateurs, les N'gambaye étaient les Mbaye. La Région du Logone occidental a la particularité d'abriter une seule ethnie, les N'gambaye. Ces derniers sont composés de sous-groupes comme les Kilang qui se trouvent à Beïnamar et à Krim Krim, ensuite viennent les Makoula (terme péjoratif qui veut dire maladroit), les Mbaou qui sont les riverains et d'excellents pêcheurs. Les Mang, habitants de la zone de Koro par opposition aux Mbaou. On les rencontre aussi bien à Moundou rural, à Krim Krim que dans la zone de Benoïe qui est la plus peuplée de la région. D'après Bernard Lanne⁸⁶, l'ensemble du peuple N'gambaye est si vaste et si nombreux qu'on y distingue quelques divisions:

a- les Makoula sont les gens de Bao, Dadjilé et Krim Krim où l'eau est facile à trouver ;

b- Les Mang: à Benoïe et Bébaïem sont les habitants des plateaux latéritiques ou sablonneux (Koro) où l'eau est rare et les puits profonds;

⁸¹ S. N. M'baï-neel, *Le Logone occidental 1900-1960*, N'Djamena, CEFOD, 2003, p.14.

⁸² C. J. Nangone ; D. M. Simeon ; K. M. John, ‘Petit Dictionnaire de la Langue N'gambaye’, *The Sara Langage Project* (Morkeg Books Cuenca), Cinquième éditions, mai 2015, p.103.

⁸³ Les N'gambaye sont un sous-groupe de l'ethnie Sara. Ils vivent dans leur majorité sur les plateaux latéritiques du Logone, entre la Tandjilé dans la partie Nord et le Logone oriental dans le sud.

⁸⁴ D'après l'administrateur colonial français Bernard Lanne, on appelle ‘ensemble Sara,’ une collectivité de groupes ethniques (une douzaine environ) ayant en commun des langues de même famille, des coutumes et des traditions semblables ou voisines (Sara proprement dits ou Sar, Ngambaye, Gor, Mouroum, Mbaye, Gouleye, Sara kaba, Ngama, Mango ou gens de Doba, Bedjond ou Nangda, Nar) et deux ethnies allogènes considérées comme assimilées (Daye et Mboum du Tchad).

⁸⁵ Abdallah Ange, 80ans, fonctionnaire retraité/ conseiller politique au parti CTDP, Moundou, le 03 novembre 2021.

⁸⁶ B. Lanne, ‘Les populations du sud du Tchad’, *Revue française d'études politiques africaines* N°163-164, pp. 41-81, juillet-août 1979.

c- Les Mbaou sont les gens du fleuve (Logone), pêcheurs, à réputation souvent mauvaises;

d-les kilang sont les gens du sud-ouest et de l'ouest: Tapol, Beinamar, Gagal ;

e- Les dogo (Ouest) sont les gens de la boucle du grand Logone. En fait, on est toujours le Dogo de quelqu'un ;

f- les Mbeur (Est) sont les gens de Boro ou de Timbéri.

Les appellations ci-dessus sont soit des sobriquets ou des appellations géographiques. Il ne s'agit pas véritablement d'une division ethnique⁸⁷. Ceci étant, il y'a plusieurs dialectes N'gambaye.

2- Les traits caractéristiques communs

La région du Logone occidental a la particularité d'abriter un ensemble de sous-groupes sociaux en une seule ethnie⁸⁸, les N'gambaye. Hormis cette particularité d'abriter une seule ethnie, le Logone occidental regroupe également les autres groupes communautaires tchadiens et étrangers.

Le N'gambaye⁸⁹ est la langue la plus parlée dans la région. Parmi les différents groupes sociaux qui constituent le grand ensemble du peuple N'gambaye, le parlé de la langue N'gambaye se différencie au niveau des accents, ce qui ne change rien dans le fond. Les caractéristiques communes aux différentes communautés de la région sont nombreuses et variées. Elles peuvent être regroupées dans quelques grands ensembles.

La première étant le sentiment d'avoir en commun un patrimoine matériel à préserver c'est-à-dire la Région du Logone occidental elle-même et la seconde étant le fait d'avoir en commun l'identité tchadienne.

L'attachement aux valeurs traditionnelles ou culturelles avec des caractéristiques communes telles que l'éducation du jeune garçon qui relève de la responsabilité de l'homme et celle de la fille de sa maman. Le respect des aînés ou l'observation stricte du droit de naissance, la solidarité, la culture du bon voisinage sont des valeurs fortement partagées.

⁸⁷ Alladoum Vincent Le Ndolékemian, 50 ans, Ex chef de quartier Guelbé et conseiller chargé de missions à la primature, Moundou, le 05 décembre 2021.

⁸⁸ Mobel Godingam Amos, 55 ans environ, Sous-préfet de Moundou, Moundou, le 17 juillet 2021.

⁸⁹ <http://morkegbooks.com/Services/World/Languages/SaraBagirmi>, consulté le 11 avril 2022 à 17h 26min.

Les femmes et les jeunes représentent une proportion importante de la population mais ils ont un accès moindre au débat, à la prise de décision et surtout aux moyens de production. Les femmes, de par leur position sociale et leurs charges, sont les plus vulnérables face aux soubresauts que connaît la société. Les jeunes, sans distinctions sont exposés aux nouveautés ou encore à la mode. Ce qui fait qu'on n'arrive à peine à distinguer ces deux tranches de la population. Selon le sous-préfet de Moundou⁹⁰: “Le fait d’être soumis à la même administration, à la même législation, avoir les mêmes droits et devoirs...pour ne citer que ceux-là, peut contribuer à une unité nationale véritable et au-delà à la construction d’un État-nation”.

3- Les spécificités de chaque groupe humain

La Région du Logone occidental regorge de plusieurs groupes socio-ethniques et culturels dont les plus importants sont les Ngambaye, auxquels s’ajoutent les populations allogènes⁹¹. Elles se différencient les unes des autres à travers la litanie des salutations, les us et les coutumes, les interdits ou totems, les danses ou chansons lors des cultes traditionnels ou autres cérémonies de réjouissances (mariages) et de décès.

Il est à souligner que la population du Logone occidental a une culture spécifique. Elle pratique⁹² :

- le Laou, un rite dans lequel on doit inculquer à l’enfant les valeurs ancestrales;
- le yondo qui est une pratique spécifique à une partie du département de Ngourkosso;
- le mague se pratique dans une bonne partie de la région.

Les communautés locales encore dite autochtones dans le Logone occidental sont composées des ethnies N’gambaye, Kaba et Sara. Celles-ci cohabitent avec d’autres groupes dont les traits caractéristiques communs sont essentiellement vérifiables à travers leur attachement aux valeurs traditionnelles et surtout leur volonté d’appartenance à l’identité tchadienne. Elles vivent en harmonie avec les étrangers venus pour la plupart de l’Afrique centrale mais également de l’Afrique de l’Ouest et de l’Afrique australe dont les plus importantes sont les Camerounais et les Centrafricains.

⁹⁰ Mobil Godingam Amos, 55 ans, Sous-préfet de Moundou, Moundou, le 17 juillet 2021.

⁹¹ Dans le cas présent, les populations allogènes sont des peuples qui, vivant dans une nation, y sont minoritaires et qui, tout en conservant leur langue, leur culture, coexistent sans être acculturés par la nation qui les accueille.

⁹² M’baï-neel, *Le Logone occidental*, p. 43.

III- LES AUTRES COMMUNAUTÉS VIVANT DANS LA RÉGION DU LOGONE OCCIDENTAL

Le Logone occidental est un ensemble constitué de plusieurs communautés. A part la communauté N’gambaye qui est une communauté autochtone, viennent se greffer les autres communautés tchadiennes. Ces communautés sont issues des quatre coins du pays voire des autres pays du continent ou du monde. De religions et des cultures différentes, les autres communautés venues des autres régions du pays. Les étrangers, les expatriés et les autochtones ont pu partager en commun l’espace géographique appelé Région du Logone occidental. Le partage en commun du territoire est dû aux efforts consentis par chacune des communautés mais également à l’implication des autorités coutumières et administratives.

1- Les autres communautés tchadiennes rencontrées dans la Région du Logone occidental

En dehors des N’gambaye qui sont considérés comme autochtone, le Logone occidental accueille d’autres communautés tchadiennes conformément à la constitution de la république du Tchad⁹³. Ce qui fait d’elle une région cosmopolite⁹⁴. Pour la ville de Moundou seulement, soixante-douze (75) communautés⁹⁵ tchadiennes sont identifiées selon le chef coutumier de Guelbé M. Alladoum Vincent.

Ali Abdel-Rhamane Haggar quant à lui identifie comme tribus du Tchad, les tribus ci-dessous citées:

Kanembou, Baguirmi, Ouaddaï, Arabes, Sara, Gorane, Boulala, Hadjarai, Zaghawa, Dadjo, Massa, Fallata, Nangtchere, Marba, Rachid, Salamat, Hemat, Missiriye, Hamadiyé, Baniset, Mahamid, Woulad Djounoub, Woulad It, Wouled Himed, Mahriyé, Djaatné, Imar, Adjadjiré, Fallayité, Allaouné, Chiguerat, Bani Halba, Salmaniyé, Charafa, Walad Khanim, Fizzan, Djallaba, Nawala, Zouyou, Toundjour, Borno Manawachi, Nimiro, Dakhahiré, arab-zaghawa, Choua, Nawala, Dagana, Assala, Iyessiye, Toubou, Teda (Tibesti), Annakaza, Howda, Doza, Kamaya, Gaeda, Nawarma, Daza, Kokorda, Arna (Teba Borkou), Kreda, Sagarda, Merema, Dogorda, Ouagna, Mourdia, Beri, Kobe, Kapka, Dor, Anka, Menderfoki, Douroung, Bideyat, Kouma, Borogat, Kinine, Mesmedje, Kouka, Medogo, Mimi, Tama, Kodoy, Abissa, Dekher, Keliguane, Chale, Oro, Kourbo, Ganyanga, Danadoula, Nass Djombo, Karangua, Bakha, Kachamre, Marfa, Kadjanga, Guimir, Soungor, Assanghori, Kondogo, Mararite, Madala, Malanga, Madaba, Abcharif, Haoussa, Kanouri, Borno, Babalia, Boudouma, Haddad, Mandara, Kotoko, Dadjo Dar Sila, Birguit, Dagal, Moubi, Signar, Goula, Kadjaksse, Fongoro, Mouroh, Kibet, Rounga, Kadjaksse, Kenga, Sokoro, Dadjo Guera, Danguleyat, Moukoulou, Bidiyo, Migami, Djonkhor, Moubi, Massalat, Massalit, Torom, Mesmedje, Aramtari, Gueriyat, Kamchamre, Kodoy, Walad Djamaa, Iyal Nass, Mararite, Banda, Assongori, Khouchta, Madjingaye, Ngambaye, Gor, Mboum, Mongo Doba, Kaba, Laka, Pana, Lele, Nangtchere,

⁹³ Article 47 de la constitution du Tchad promulguée le 04 mai 2018 dit ceci: ‘‘Tout tchadien a le droit de fixer librement son domicile ou sa résidence en un lieu quelconque du territoire national’’.

⁹⁴ <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2007-3-page-263.htm>, consulté le 18 janvier 2021 à 13h 12min.

⁹⁵ Alladoum Vincent Le Ndolekemien, 50ans, Ex chef de quartier Guelbé et conseiller chargé de missions à la primature, Moundou, le 05 décembre 2021.

Kabalaye, Goulaye, Mesme, Besme, Marba, Soumrai, Mouroum, Gabri, Ndam, Kera, Toupouri, Mousseye, Mousgoum, Zimé, Kado, Mouloui, Kim, Ngama, Routo, Mbaye, Goulaye, Bediondo, Daye, Toumak, Nielim, Nar, Noï, Sara-Kaba, Boua, Nielim, Boua, Tounia, Deme, Day, Banga, So, Souka, Doundje, Tié et Ambororo.⁹⁶

La raison principale qui explique la présence massive des autres communautés tchadiennes dans le Logone occidental est l'implantation des usines locales dans la ville de Moundou et sa proximité avec la zone pétrolière⁹⁷.

Pour ce qui est des jeunes diplômés issus des autres régions, ces derniers y vont pour des raisons académiques. Enfin, sous la pression de la pauvreté et du chômage ou à la recherche des terres fertiles, on assiste depuis quelques temps à un nombre croissant de la population du Logone occidental par des individus aux origines méconnues.

2-Les communautés étrangères vivant dans le Logone occidental

Les Étrangers issus des autres pays africains vivant dans la Région du Logone occidental sont nombreux. Ils se sont installés pour plusieurs raisons. Les uns se sont installés de façon temporaire et les autres de façon définitive. Ils sont pour la plupart de nationalité centrafricaine, camerounaise, nigériane, congolaise⁹⁸.

Les centrafricains, représentant la plus importante des communautés en nombre sont en majorité les rescapés des guerres civiles⁹⁹ qui se sont succédé en Centrafrique depuis des décennies. Ils sont venus pour trouver refuge. L'on note également la présence des centrafricains venus pour des raisons d'emploi à cause des usines implantées à Moundou et aussi à cause du pétrole de Doba.

La communauté camerounaise est constituée pour la plupart des Foulbé et des Bamiléké. Les derniers, majoritairement commerçants, exercent dans la vente des produits alimentaires (haricot, huile de palme, etc.). Les ressortissants du nord Cameroun qui, eux, sont des grossistes ou s'occupent du transport import-export¹⁰⁰.

En dehors de ces deux communautés citées, on rencontre aussi des Nigériens; commerçants. Ces Nigériens sont des Ibo, Yameri détenteurs des boutiques au marché central de Moundou.

⁹⁶ A. A. Hagar, *Tchad: Du Pouvoir Intégral à l'Alternance Pacifique ou au Déluge...!?*, N'Djamena, L'Harmattan-Almouna, 2020, p.1.

⁹⁷ Kombé Magloire, 47 ans, socioéconomique, Moundou, le 13 décembre 2021.

⁹⁸ Djikoloum Kombé Cyrus, 30 ans environ, Médecin, Moundou le 22 novembre 2021.

⁹⁹ <https://www.tandfonline.com>>full, consulté le 24 janvier 2022 à 10h 14min.

¹⁰⁰ Programme de facilitation du transport sur les corridors Douala-Bangui et Douala N'Djamena, département de l'infrastructure(OINF), Février 2007, p.10.

Enfin, en dehors de ceux cités qui représentent le plus grand nombre des étrangers¹⁰¹, il y'a d'autres nationalités comme les Congolais et Béninois.

Les champs pétroliers de Doba et les unités industrielles de Moundou ont aussi attiré les particuliers, généralement appelés "les aventuriers" qui sont entre autres : les débrouillards. Ceux-ci ont du mal à s'identifier comme tels.

À cause de la proximité géographique, historique et socioculturelle avec les populations du sud du Tchad, les Centrafricains ont su très vite s'intégrer. Car, il n'est pas facile de les distinguer des autochtones de nos jours.

3- Les expatriés

Le terme ici, désigne les professionnels hautement qualifiés s'établissant dans la Région du Logone occidental pour des raisons professionnelles. Ce groupe communautaire est le moins représenté dans la région du Logone occidental. Les plus nombreux sont les Américains et les Français venus exploiter le pétrole de Doba mais ayant des résidences à Moundou. Puis, les sud-africains, les congolais et les ressortissants des pays d'Afrique du Nord. En dehors de ceux cités ci-haut pour des raisons d'exploitation du pétrole, on rencontre aussi des Koweïtiens qui, grâce à leur ONG Direct Aid-Society œuvrent dans le caritatif¹⁰². D'après Zara Maïdjarhou¹⁰³, employée à l'ONG Direct Aid-Society, leur ONG, vient au secours de tous les démunis. Enfin nous avons les prêtres et missionnaires évangéliques venus d'autres pays pour des raisons religieuses. Les expatriés sont généralement repliés sur eux-mêmes. Ils sont difficilement accessibles et ont un mode de vie différent des autres groupes communautaires.

Aux termes de l'analyse qui précède, l'essentiel à retenir de ce chapitre est que, l'aspect physique et humain du Logone occidental est caractérisé par une zone de savane et une population cosmopolite qui regroupe à la fois nationaux et étrangers. Depuis l'indépendance du Tchad en 1960, le Logone occidental en tant qu'unité administrative a connu des mutations, des transformations et des évolutions très liées à l'évolution politico-administrative de l'État tchadien. C'est ainsi que, à travers la décentralisation impulsée au

¹⁰¹ <https://www.cairn.info/le-commerce-frontalier-en-afrique-centrale--9782845862302-page-23.htm>, consulté le 23 janvier 2023 à 10h03min.

¹⁰² Une ONG caritative est un organisme financé essentiellement par des dons privés et qui se voue à l'aide humanitaire sous une ou plusieurs de ses différentes formes (assistance médicale ou technique dans les pays non-industrialisés, aide aux plus démunis dans les pays développés, secours en cas de catastrophe ou de guerre, etc.).

¹⁰³ Zara Maïdjarhou, 55 ans environ, Secrétaire à l'ONG Koweïtienne Direct Aid-Society, Moundou, le 22 novembre 2021.

sommet de l'État, cette région a peu à peu acquis une grande autonomie grâce aux transferts de compétence et des ressources aux collectivités. Plusieurs gouverneurs ont été à la tête de cette unité administrative. Leur principale mission était d'œuvrer pour le développement économique de cette partie du territoire national mais aussi et surtout de s'imposer de manière conséquente dans la construction d'une identité nationale au regard du caractère pluriel des groupes humains et ethniques qui vivent dans cet espace. La révolution pétrolière de la fin des années 90 et début des années 2000 a relégué l'agriculture et l'élevage au rang de la seconde contribution à l'économie du Logone occidental. Les N'gambaye qui dominent les autres ethnies représentent $\frac{3}{4}$ de la population du Logone occidental. Ils cohabitent aisément avec leurs frères Kaba et Sara ainsi que les autres étrangers venus de l'Afrique orientale, centrale et occidentale. C'est l'ensemble de toutes ces réalités politiques, économiques, humaines, morphologiques et même idéologiques qui font la particularité de cette région qui connaît une avancée significative en ce qui concerne la participation de ces populations à la construction de l'État-nation. La construction de l'État-nation tchadienne passe forcément par la coexistence pacifique et la cohésion sociale. Ceci se manifeste à travers les échanges culturels, les partages d'expérience et la valorisation des cultures locales et nationales. Ce n'est que par le renforcement de ces différents éléments qu'il est possible de parvenir au vivre ensemble et au renforcement des relations entre les différentes communautés ethniques.

**CHAPITRE II : LA PARTICIPATION DES IDENTITÉS
COMMUNAUTAIRES À LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION**

La Région du Logone occidental est une région fortement traditionnelle. Elle compte plus d'une centaine d'ethnies caractérisées d'une part, par un ensemble de pratiques et de coutumes aussi tenaces les unes que les autres et, par des pratiques religieuses profondes d'autre part. Trois types de croyances se partagent l'espace dans le Logone occidental: l'islam, le christianisme et l'animisme (religions traditionnelles et africaines). Les différentes communautés vivant dans la région participent activement et à différents niveaux à la construction de l'État-nation tchadien. Leur participation concerne le développement des échanges culturels, le renforcement de la coexistence pacifique, l'éducation à la citoyenneté; et enfin, elles organisent des activités sportives en vue de rapprocher les individus et les différentes communautés. Ces efforts consentis à différents niveaux par les communautés ont pour seule finalité de faire de l'État-nation tchadien une réalité incontestable.

I- LE RENFORCEMENT DE LA COEXISTANCE PACIFIQUE ET DE LA COHESION SOCIALE

Les valeurs culturelles traditionnelles communes sont les vecteurs privilégiés de dialogues et de concertations entre les différentes composantes de la population du Logone occidental. Ces valeurs peuvent être mises à profit pour renforcer les alliances et promouvoir le rapprochement entre les différentes communautés et entre les chefs traditionnels et leaders religieux en vue d'un alignement des mentalités et comportements pour la construction de l'État-nation au Tchad.

1- Le développement des échanges culturels entre les communautés au Logone occidental

En ce qui concerne le développement des échanges culturels entre les différentes communautés dans la Région du Logone occidental, ils concernent les particularismes locaux ou d'origine de chaque groupe communautaire. Les échanges culturels ont commencé dès les premiers contacts entre les différentes communautés pendant la période précoloniale et se sont développés après l'indépendance du pays avec la notion de la création de la nation tchadienne¹⁰⁴. Chacune des communautés faisait découvrir à l'autre ses habitudes culinaires, ses habitudes de vie, ses coutumes, son savoir être local.

¹⁰⁴ F. Réounodji ; F. Sylvestre ; F. I. Saïbou ; C. Ranger ; B. Amadou, "Histoire du peuplement et logiques de mobilité" In J. Lemoalle et G. Magrin (dir.) : *Le développement du Lac Tchad. Situation actuelle et futurs possibles*, Marseille, IRD Editions, coll. Expertise collégiale, p.152.

Plusieurs sources tentent d'expliquer le bien-fondé des échanges culturels dans le Logone occidental. Pour certains: 'En faisant découvrir sa culture à l'autre, ou en apprenant de la culture de l'autre, chacune des communautés du Logone occidental enrichit sa propre culture et renforce le vivre ensemble'¹⁰⁵.

Dans l'histoire du Tchad ou partout ailleurs comme dans la Région du Logone occidental, les faits nous apprennent que les groupes humains partageant le même territoire communiquent nécessairement entre eux. Les communautés sont loin d'être cloisonnées. Elles font mieux que cohabiter, elles se mélangent et échangent leur savoir-faire local. Et au final, ces communautés s'imbriquent les unes dans les autres comme les morceaux d'un puzzle reconstitué. C'est une identité commune ou au plus large une identité nationale qu'elles sont entrain de forger.

Photo 6 : les danseurs traditionnels issus de la Région du Logone occidental



Source: image d'archives du journal Tchadinfo, consulté le 24 décembre 2021 à 12h 33min.

La photo ci-dessus est celle de la danse Nдох exécutée par la délégation du Logone lors du Festival International des Cultures Saharienne (FICSA)¹⁰⁶. Ce festival avait réuni les ressortissants des différentes régions du pays à Amdjarass, chef-lieu de la région de l'Ennedi est.

¹⁰⁵ Sartoïna Marc, 65 ans environ, Inspecteur de police au commissariat central de Moundou, Moundou, le 22 novembre 2021.

¹⁰⁶ <https://tchadinfos.com/ficsa-les-demonstrations-de-danses-traditionnelles-mobilisent-les-festivaliers>, consulté le 02 février 2021 à 8h 16min.

Ainsi depuis le début de la cohabitation, les communautés hôtes et les autres communautés ont adopté un système social en prenant chacun quelques éléments pour les intégrer dans leur mode de vie. Les agriculteurs et pêcheurs du sud¹⁰⁷ en général, sont devenus progressivement éleveurs de bovins et des moutons et ont échangé et surtout appris à commercer avec les autres communautés. Le style vestimentaire et certaines habitudes alimentaires ne sont pas du reste. C'est dans ce sens que les habitudes culinaires, les vêtements, les outils, la musique, les arts, les coutumes, les croyances et la religion ont favorisé une prise de conscience sur l'acceptation de l'autre et ont établi un trait d'union entre les communautés. Tandis que les nomades pasteurs se sédentarisent et pratiquent l'agriculture et parfois la chasse sans oublier les mets traditionnels N'gambaye.

Photo 7 : les jeunes de l'association des ressortissants de Mont Illi au Logone occidental



Source : Cliché réalisé par Géniale Tchobra, Moundou le 1^{er} décembre 2021 à 16h 32min.

Ci-dessus, nous voyons la jeunesse de l'Association des jeunes Toupouri résidant au Logone occidental dansant le gurna¹⁰⁸. C'était lors de la présentation du nouveau bureau exécutif de ladite association à Moundou.

¹⁰⁷ Le sud correspond essentiellement aux trois régions du Moyen-Chari, du Mandoul, des deux Logones et du Mayo-Kebbi géographique, c'est-à-dire à tous les pays de la rive gauche du Chari; il est relativement humide et boisé, habité par les populations noires saras et assimilées, d'organisation politique 'anarchique', païennes ou christianisées, sédentaires et d'économie strictement agricole.

¹⁰⁸ <https://africandancesdotcom.wordpress.com/2014/07/01/danses-du-tchad-ballet-national/>, consulté le 02 janvier 2023 à 10h 29min.

Les rencontres et chocs culturels ont été absolument nécessaires pour faire prendre conscience des valeurs propres et faire dépasser certains sentiments primaires¹⁰⁹ qui enfermeraient les communautés dans leurs contradictions.

C'est grâce aux échanges culturels, qu'aujourd'hui, au Logone occidental les habitudes culinaires des communautés se ressemblent. Chacun a appris de l'autre pour se perfectionner ou varier son alimentation.

Les échanges culturels ont permis aux différentes communautés du Logone occidental de se communiquer ou d'aller à la rencontre de l'autre. Ils ont permis également aux différentes communautés de s'élever au-dessus d'elles-mêmes. Les activités culturelles offrent des occasions de loisirs, de divertissement aux enfants et d'apprentissage et de partage d'expérience aux adultes. L'interaction, les échanges culturels et les brassages culturels ont, au fil du temps causé la dépossession, ce qui reviendrait à une "déculturation"¹¹⁰. Mais cela n'est que l'adaptation aux nouvelles exigences de l'identité commune.

Quand nous demandons à un groupe de personnes, à Moundou: qu'avons-nous en commun, nous qui sommes réunis ici ? Les réponses sont toujours les mêmes: "Nous sommes Tchadiens!". Ceci traduit la conscience qu'ont les gens d'appartenir à cet espace géographique appelé Tchad¹¹¹.

2- Le partage d'expérience entre les différentes communautés identitaires du Logone occidental

Le partage d'expérience entre les différentes communautés du Logone occidental consiste à aider l'autre communauté à s'informer ou à se former afin de mieux affronter les aléas de la vie. Au Logone occidental, le partage concerne beaucoup plus les domaines clés des activités humaines de la région. Ces domaines clés sont entre autres: le domaine agricole, celui de l'élevage et enfin celui de la pêche. Pour avoir un bon rendement de ces activités, il faut l'implication du temps, des techniques et une diversité de sols.

Les groupes communautaires étant issus des différents milieux physiques et naturels¹¹² ont chacun au moins une expérience de son milieu d'origine. L'expérience acquise par chacun des groupes identitaires permet de partager les expertises entre les

¹⁰⁹ Dakréo Mbersala, 58 ans, Greffier à la Cour d'Appel de Moundou, le 10 octobre 2021.

¹¹⁰ B, Antoine, *L'identité tchadienne*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 25.

¹¹¹ Mbaïwarem Crépin, 29 ans, Etudiant à l'Université de Moundou, Moundou, le 02 octobre 2021.

¹¹² Revue, *Bois et Forêts des tropiques*, n°95, Mai-Juin 1964.

communautés en vue de la multiplication des synergies, la mutualisation ou la création des opportunités d'affaire.

Ainsi, le partage d'expérience permet au groupe communautaire de la Région du Logone occidental d'améliorer l'efficacité de chacun des groupes d'une part et d'autre part, de favoriser le bien-être collectif.

Avant la colonisation française¹¹³, il se pratiquait dans le Logone occidental trois activités principales qui les amenaient à se déplacer constamment sur des dizaines de kilomètres. D'où la maîtrise du milieu et surtout de ses zones de production. A cet effet, grâce au nomadisme à l'intérieur du territoire, les N'gambaye, autochtones ont pu identifier les zones giboyeuses, riches en produits de cueillette et en eau et les zones de fortes productions agricoles ainsi que les qualités de semences qui riment avec les différents types de sols de la région. Ils se partagent également les connaissances sur des pratiques telles que: l'agriculture itinérante sur brûlis, les pratiques de la jachère et enfin la rotation entre le coton¹¹⁴, le sorgho, l'arachide et le manioc qui était nécessaire à cause du climat et de la pluviométrie. Les techniques de forge et de fabrication des outils n'étaient pas du reste.

3- La valorisation des cultures locales et nationales

Les valeurs culturelles, les us et coutumes constituent des richesses immatérielles qui sont mobilisées pour accélérer le processus de développement socio-économique du Tchad. Les leviers qui seront activés à cette fin sont la sauvegarde des valeurs culturelles traditionnelles communes, la revalorisation des us et coutumes, la promotion des valeurs culturelles respectueuses de l'environnement. Il s'agit, à travers des orientations stratégiques, hisser le Tchad au rang des nations détentrices d'une identité culturelle confirmée. En effet, la culture tchadienne souffre d'un manque de visibilité. Or, pour se développer, le Tchad aura besoin de s'appuyer sur sa culture, ses traditions et sa civilisation, autrement dit sur son identité authentique et ses valeurs intrinsèques. Ainsi, on assiste à la reconnaissance du savoir-faire traditionnel, du respect de leurs détenteurs, de leur donner des moyens d'action et

¹¹³ L'entrée de la France au Tchad fut en 1891. Considéré comme protectorat français à partir de 1900, le Tchad fut érigé en colonie en 1920 dans le cadre de l'AEF (Afrique-Equatoriale Française).

¹¹⁴ Au Tchad comme dans les autres colonies françaises d'Afrique noire où on a introduit certaines cultures commerciales vers la fin du XIX^{ème} siècle, la culture du coton a été imposée après plusieurs années d'hésitation. C'est dans la région du Logone-Chari que le colonisateur appelait "la Mésopotamie tchadienne" qu'elle avait été expérimentée.

de prendre en considération le caractère distinctif des systèmes de savoir traditionnels, tout en réprimant leurs utilisations déloyales et abusives et de promouvoir leur préservation.

La valorisation des cultures locales et nationales a pour but de bannir le complexe d'infériorité et de mettre au jour les aspects positifs des cultures tchadiennes. Elle permet à la population du Logone occidental d'aimer les cultures locales et nationales. On assiste ainsi à l'éveil aux richesses que chaque communauté locale ou nationale possède. Chacun présente ce qu'il a de meilleur aux autres¹¹⁵.

L'exposition au public du Logone occidental des cultures dans leur ensemble (musique, livres, théâtres, arts plastiques, cuisine...), à travers les fêtes communautaires, permet de créer des espaces d'échanges entre les membres des différentes communautés que composent la région.

Au Tchad en général et dans le Logone occidental en particulier, la culture dans son ensemble permet d'éduquer, de former, d'enseigner ou de transmettre une histoire d'une génération à une autre¹¹⁶. Pendant les festivités ou la manifestation culturelle, l'on peut savoir comment la communauté vit, ce qui est important pour la communauté et ce qui ne l'est pas, son appréhension et comment elle envisage l'avenir.

¹¹⁵ Maïnika Rachel, 50 ans environ, commerçante, Moundou le 18 juillet 2021.

¹¹⁶ C. Amélie, "Vers une theorization de la transmission intergénérationnelle: Analyse comparative des aînés et descendants de deux familles québécoises", mémoire de maitrise en sociologie, Université du Quebec, 2007, pp.79-81.

Photo 8 : les danseurs N’gambaye



Source : images d’archives du journal en ligne Tchadinfos, consultées le 23 décembre 2021 à 09h 04min.

Sur l’image ci-dessus, nous avons des photos compilées des danseurs N’gambaye¹¹⁷. Ces photos sont obtenues durant le Festival des Métiers, Arts, Sports et Cultures N’gambaye (FEMASCUN)¹¹⁸. Ce festival avait pour objectif de renforcer les liens d’unités et de solidarité de ses enfants. Mais au-delà de cet objectif, il a d’ailleurs été un grand moment de rencontre et de partage entre les membres des différentes communautés vivant dans la Région du Logone occidental autour de la culture N’gambaye.

Chez le N’gambaye comme dans les autres groupes communautaires du Tchad, l’éducation et la formation commencent dès le bas âge¹¹⁹. L’éducation du jeune garçon est le propre du père de l’enfant et de sa maman en premier. La société de son côté, a sa part de responsabilité dans le devenir des enfants.

¹¹⁷ Les danses n’gambaye, il y en a qui regroupent tout le peuple Sara dont ils sont membres et d’autres sont des conservations les plus lointaines des traditions égyptiennes dont ils seraient descendants.

¹¹⁸ <https://logoneorientalculture.wordpress.com/2015/07/30/moundou-exit-la-premiere-edition-du-femascun/>, le 22 juillet 2021 à 14h 17min.

¹¹⁹ Nédibaye Rosine, 42ans, Infirmière, Moundou, le 17 juillet 2021.

II- LE DÉVELOPPEMENT DU VIVRE-ENSEMBLE PACIFIQUE

Les différentes communautés du Logone occidental et au plus large du Tchad sont restées largement influencées par le contexte de la cohésion sociale et nationale qui se posait au pays. Les efforts étaient orientés pour la grande majorité vers la question du vivre ensemble et de la construction nationale sur l'ensemble des régions du Tchad. Ils s'évertuèrent donc à bâtir une véritable cohésion entre les différentes communautés du pays, malgré les contingences. En voici quelques-unes des actions allant dans ce sens.

1-L'accueil des autres communautés tchadiennes et étrangères

Au moment de l'indépendance en 1960, la population du Tchad était estimée à près de 3 millions d'habitants. Presque un demi-siècle plus tard, en 2007, l'estimation indique 10,8 millions d'habitants¹²⁰, soit plus qu'un triplement. Si l'on examine les projections de l'ONU, la population du Tchad pourrait donc avoir connu une transition démographique¹²¹ caractérisée par un multiplicateur par transitionnel élevé. En 2007, la population urbaine représente 21% de la population globale. La ville la plus peuplée du pays est la capitale N'djamena, avec environ 700.000 habitants. Trois autres villes dont Moundou, la capitale économique, comptent plus de 280.000 habitants.

La Région du Logone Occidental est l'une des régions les plus accueillantes du Tchad. C'est une région cosmopolite. Elle a commencé à accueillir les autres communautés en nombre important à partir de l'implantation des premières entreprises industrielles à partir de 1964 à savoir: la Brasserie du Tchad¹²², la Manufacture Cigarette du Tchad¹²³, la COTONTCHAD¹²⁴, l'huilerie¹²⁵ et la savonnerie.

La constitution du Tchad de 2018 dit ceci en son article 47 dit ceci :

¹²⁰ Selon les données du recensement de 1993, le Tchad avait alors précisément dénombré 6.279.931 habitants.

¹²¹ G-F. Dumont, "Géopolitique et populations au Tchad. Outre-terre", *Revue européenne de géopolitique*, Ghazipur Publications, 2008, pp.264-265.

¹²² La Brasserie Du Tchad est une usine créée en 1964 à Moundou. Elle emploie 138 personnes avec une capacité de production de 170 000hl par an. Les produits des BDT sont entre autres: Gala, Chari, Guinness, Castel, Maltina et bien d'autres boissons sucrières.

¹²³ La Manufacture Cigarette du Tchad créée en 1970 assure la production et la commercialisation des Cigarettes sous différentes marques: Fine, Excellence, Sprint. Elle produit 80 tonnes de cigarettes par jour et emploie 142 salariés (permanents et saisonniers).

¹²⁴ La Coton Tchad est créée depuis 1971. Elle exploite la filière coton avec les usines d'égrenage.

¹²⁵ L'Huilerie-Savonnerie, elle emploie 475 salariés dont 254 permanents et 221 saisonniers et est composée de deux unités dont l'huilerie créée en 1975 assurant la production et la commercialisation de l'huile de coton et de tourteaux et de savonnerie créée en 1980 et ayant en charge la production et la commercialisation du savon.

Tout Tchadien a le droit de fixer librement son domicile ou sa résidence en lieu quelconque sur le territoire national ; et un peu plus haut : sous réserve des droits politiques, les étrangers régulièrement admis sur le territoire de la République du Tchad bénéficient des mêmes droits et libertés que les nationaux. Ils sont tenus de se conformer à la constitution, aux lois et règlements de la république.¹²⁶

Au Logone occidental comme partout ailleurs, les frontières mettent en contact des communautés que des limites administratives n'ont jamais cloisonnées, d'où une continuité sociale, culturelle, économique et religieuse au-delà des frontières ou à l'intérieur d'une limite géographique donnée. La proximité de la région avec les autres lui a permis d'accueillir des individus issus d'autres communautés voire des communautés toutes entières.

la région a servi de zone de passage, d'accumulation et de recombinaison à des populations venues du nord-est, de l'ouest et du sud, à la fois sous la pression de facteurs sociologiques internes, des crises environnementales et des formations politiques de type hégémonique, qui se sont développées autour du Lac-Tchad à partir du 7^{ème} siècle. Ceux-ci ont généré une onde de choc qui a profondément marqué de son sceau l'ethnogenèse dans cette région. L'insécurité qui en a découlé a donné un coup d'accélérateur à la mobilité inhérente au fonctionnement même des sociétés. De ce fait, des groupes entiers se sont délités et des morceaux plus ou moins homogènes ont été poussés à la déshérence, allant toujours plus au sud où les conditions paraissaient moins mauvaises.¹²⁷

La région est ainsi devenue un espace de mobilité et de relations multipolaires entre les peuples; une perspective qui remet au centre du débat la question de possession exclusive et individuelle du bien foncier. Il y'a une relation étroite qui se développe entre les différentes communautés d'une part, et une relation charnelle entre les communautés et l'espace territoriale qu'est la région d'autre part.

La pauvreté, le chômage ou la quête des terres fertiles et des fleuves riches en poissons ont depuis quelques temps fait de la Région du Logone occidental une terre d'accueil de plusieurs groupes communautaires.

L'implantation même de ces groupes communautaires n'a souffert d'aucune difficulté majeure; car tous ceux qui souhaitaient s'installer dans la région et être acceptés par les natifs n'étaient soumis à aucune condition.

La notion de la propriété foncière privée était inconnue des N'gambaye du Logone occidental durant la période précoloniale¹²⁸. La terre appartenait à la communauté villageoise et les fruits du travail à ceux qui exploitaient la terre.

¹²⁶ Article 47 de la Constitution de la république du Tchad de 2018.

¹²⁷ G. Ladiba, "Pouvoirs, conflits et communautés dans la Tandjilé et le Mayo-Kebbi au Tchad: une lecture de la longue durée. De la période précoloniale à l'État postcolonial", Thèse de Doctorat en Sciences Humaines et Sociales, Université de Neuchâtel, 2020, pp.57-58.

¹²⁸ M'baï-neel, *Le Logone occidental 1900-1960...* p.29.

Au départ, les cultivateurs, par exemple se contentaient des petites parcelles pour nourrir leurs familles. Et les nouveaux-venus n'étaient soumis à aucune taxe ou redevance particulière à part leurs contributions pour le stock des greniers collectifs¹²⁹.

L'autre aspect d'accueil des autres communautés tchadiennes est celui des éleveurs-nomades. En effet, les autochtones en accord avec les autorités administratives accordent des terres aux éleveurs nomades en vue d'installer temporairement leurs campements. Mais à cause de la forte croissance démographique, l'on assiste à différents conflits liés au domaine et au foncier. De même, les types d'habitation et la facilité d'accès au loyer favorisent l'accueil des autres groupes communautaires. Pour ce qui est de l'habitat, on distingue 3 types d'habitats à savoir: Les habitats de type traditionnel construits à base des briques en terre battue et coiffées de paille ou de feuille de tôle; les habitats de type semi-moderne constitués d'habitation construites toujours avec les mêmes matériaux à partir des poteaux en fer et en ciment et, les habitats de type moderne (R+1, R+2, etc.) construits à partir des techniques et des matériaux modernes de construction.

2- La promotion de la nationalité tchadienne

A chaque individu est attaché un ensemble de lieux: son lieu de naissance, les lieux d'origine de sa famille, les lieux dans lesquels il a vécu, les lieux qu'il fréquente ou qu'il a fréquentés et enfin le lieu qu'il souhaiterait résider¹³⁰. La culture au sens civique des citoyens tchadiens, passe par la restauration des valeurs morales de nos communautés telles que le respect des institutions, la tolérance, la solidarité, l'honnêteté, l'intégrité et le sens du devoir qui devront servir de référence aux comportements individuels et collectifs. Il s'agit là des moyens mis en œuvre pour promouvoir la nationalité tchadienne ou son acquisition. Cette question de la nationalité est évoquée dans le code de la nationalité tchadienne qui dit ceci dans sa disposition générale :

La nationalité est un lieu de droit qui, depuis le 11Aout1960, date de l'accession du Tchad à la souveraineté internationale, rattache les individus à l'Etat tchadien. Elle est indépendante des droits civils, politiques et professionnels qui sont définis par des lois spéciales, elle ne peut être attribuée et retirée que par les autorités qualifiées de la République du Tchad.¹³¹.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ F. Guerin-Pace, et Y. Guermont, "Identité et rapport au territoire", *Espace Géographique*, N°4, 2006, pp. 289-290.

¹³¹ Ordonnance N°33/PG-INT. Du 14 Août 1962 portant code de la nationalité tchadienne, dispositions générales, art. 1.

Selon le droit civil¹³², la nationalité est définie comme un lieu juridique, déterminant l'appartenance d'un individu à un État. Au Tchad, on distingue deux sortes de nationalité: il y'a la nationalité d'origine et celle d'acquisition.

La première est celle qui lui est attribuée d'office par un État. Elle peut découler soit des liens du sang, parce que l'un des parents au moins a la nationalité de cet État, soit des liens du sol parce qu'il est né sur le territoire de cet État.

La seconde étant la nationalité d'acquisition, celle qu'un individu peut obtenir après la naissance, à la suite d'une naturalisation ou d'un mariage. Chaque État établit des règles de la nationalité, en fonction de son histoire, de sa tradition et de ses liens avec d'autres États.

Dans le cas d'espèce, l'application du code de la nationalité tchadienne fixe les procédures de la naturalisation et de la réintégration en ces termes :

La naturalisation étant définie comme un acte par lequel une personne de nationalité étrangère résidant au Tchad acquiert la nationalité tchadienne. Pour ce qui est de la réintégration; il s'agit là d'un acte par lequel une personne recouvre sa qualité de tchadien qu'elle avait perdue à la suite de l'acquisition d'une nationalité étrangère.¹³³

Cependant la naturalisation ou réintégration ne sont jamais de droit. Elles sont accordées à la demande de l'intéressé, par décret publié au journal officiel de la république, précise l'article 16 du même code.

3-La soumission aux institutions républicaines

L'État et les administrations qui la composent ont un grand rôle à jouer dans l'établissement d'une paix durable¹³⁴. Cela fait partie de leur objectif premier. Plusieurs sources écrites présentent "le pays sara" en général comme une entité politique anarchique. C'est le cas de cet universitaire qui laisse ceci :

En ce qui concerne les sources écrites, on ne possède pas pour les pays sara d'étude systématique comme au Baguirmi, c'est qu'il n'ya pas une histoire sara mais un imbroglio de petites histoires locales à l'échelle d'unités politiques microcosmiques: clans, villages, groupements de villages, aux limites floues et variables.¹³⁵

D'après les enquêtes sur le terrain, il ressort que la soumission aux institutions serait le résultat de la méconnaissance des droits et devoirs par la population. Mais déjà, il faut

¹³² Le droit civil est une branche du droit privé qui traite du citoyen, de son statut, en tant que membre d'une collectivité nationale.

¹³³ Décret N°211/PG.-INT du 6 novembre 1963 portant application du code de la nationalité tchadienne, article 15.

¹³⁴ <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2016-page-65.htm>, consulté le 13 décembre 2021 à 12h30min.

¹³⁵ J. Le Cornec, *Les chefferies du Tchad et l'évolution politique, thèse science politique*, Paris, Fac, 1961, p. 13.

noter que l'idée de pacifier le monde et de créer un rapprochement entre les gouvernants et les gouvernés étaient proposées par les puissances impérialistes du XX^{ème} siècle¹³⁶. Au Tchad, les institutions étatiques regroupent l'ensemble des administrations et services publics, mais peuvent comprendre également les coutumes¹³⁷.

La soumission aux institutions de la république est l'un des principaux facteurs de développement du vivre ensemble. Les institutions sont nées et se basent sur les textes. Ces textes émanent soit des représentants du peuple comme le souligne le sous-préfet rural de Moundou ou de la Présidence de la république et de l'Assemblée Nationale (AN). Les textes ou les institutions sont toujours mis à jour afin de répondre aux attentes¹³⁸.

Photo 9 : Présidence de la république du Tchad



Source : image d'archives du journal en ligne Tchad média, consulté le 26 décembre 2022 à 14h 42min.

Ci-haut est le palais présidentiel de la République du Tchad. Appelé encore Palais rose, ce bâtiment situé à N'djamena sert de résidence officielle du président du Tchad. C'est ici que se trouve son bureau. Les visites officielles du Président de la République sont également reçues dans ce bâtiment.

La soumission aux institutions républicaines au détriment des entités traditionnelles est une volonté de briser les barrières ethniques et culturelles¹³⁹ pour la construction d'une

¹³⁶ Les principales puissances impérialistes du 20^{ème} Siècle sont: le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et le Portugal.

¹³⁷ <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03823507/document>, consulté le 23 février 2022 à 13h 18min.

¹³⁸ Mobel Godingam Amos, 55 ans environ, Sous-préfet de Moundou, Moundou, le 17 juillet 2021.

¹³⁹ J-B. Mbonabucya, "Ethnicité et conflit ethnique: approches théoriques en perspective de l'analyse du conflit des Rwandais", Mémoire de Licence en Sociologie, Université de Genève, 1998, pp.54-58.

identité nationale. Elle traduit également le passage ou la rupture du particularisme à la volonté générale.

Les institutions sont créées pour la construction nationale. Elles sont soit inspirées des réalités du pays soit copiées des pays pouvant servir de référence ou de modèle. Les institutions fortes¹⁴⁰ et serviables permettent d'avoir un Tchad solide, inébranlable et développé. Les institutions démocratiques sont un gage de paix et débouchent sur un dialogue permettant d'éviter les conflits et renforcer la cohésion sociale. C'est aussi dans cette optique qu'un président américain avait formulé, lors de son passage en terre africaine la phrase suivante : "L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais des institutions fortes"¹⁴¹.

Au Tchad, les grandes institutions républicaines telles que la Présidence de la République, l'Assemblée Nationale, la Cour Suprême, le Haut Conseil des Collectivités et Chefferies Traditionnelles, le Conseil Économique, social et culturel et la Commission Nationale des droits de l'homme sont d'une importance capitale dans l'édification de l'État.

Photo 10: Assemblée Nationale ou Palais de la démocratie



Source : image d'archives du Journal Tchadinfos, consultée le 17 juin 2021 à 14h 27min.

¹⁴⁰ Les institutions fortes sont la colonne vertébrale du social, elles sont ce qui lui confère forme et stabilité. Parce qu'elles sont parties intégrantes de l'infrastructure du vivre ensemble, la question de leur succès et de leur échec représente l'un des problèmes fondamentaux de la philosophie sociale.

¹⁴¹ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2009/07/13/1-afrique-n-a-pas-besoin-d-hommes-forts-mais-de-fortes-institutions_1218281_3212.html, consulté le 12 mars 2022 à 19h32min.

Le joyau architectural ci-dessus est celui de l'Assemblée Nationale du Tchad. Baptisé "Palais de la Démocratie"¹⁴², ce bâtiment est un don offert par la république populaire de Chine au Tchad. Ce siège du parlement tchadien est construit et équipé par la Chine à hauteur de 14 000 000 000 de Francs des Colonies Françaises d'Afrique (F CFA). Le bâtiment s'étend sur une surface de plus de 8.000 mètres carrés (m²). Il comprend 3 blocs, dont l'hémicycle d'une capacité de 422 sièges, une salle de banquet de 350 places, huit salles de réunion pour les commissions parlementaires.

Selon la constitution du 04 mai 2018¹⁴³: "Tout citoyen est tenu de respecter la constitution, les lois et règlements ainsi que les institutions et symboles de la république".

Le vivre ensemble, malgré quelques manquements est une réalité dans le Logone occidental. La population autochtone de cette unité administrative se caractérise par sa sensibilité et l'accueil qu'elle offre à ses hôtes du pays et d'ailleurs. Cette réalité ne l'empêche pas de promouvoir la nationalité tchadienne en s'appuyant sur leurs cultures et sur les institutions républicaines qui œuvrent dans ce sens. La manifestation de ce vivre ensemble a entraîné un renforcement significatif entre les différentes communautés ethniques.

III- LE RENFORCEMENT DES RELATIONS ENTRE LES DIFFERENTES COMMUNAUTES ETHNIQUES

Le Tchad est un pays qui se caractérise par l'hospitalité légendaire de ses populations et l'amour de celles-ci pour leur nation. A travers les temps et au regard des contraintes sociopolitiques, on a noté une nette amélioration des relations entre les différentes communautés à divers niveaux surtout pour ce qui est des cérémonies culturelles et festives presque communes. Ceci étant, dans le seul but de construire une nation où tous les groupes y seront fiers.

1-L'établissement des relations de mariages

Au début de la cohabitation entre les communautés du Logone occidental, la cohésion était exprimée par le mariage: le mariage exogamique¹⁴⁴. Au départ, c'était une union de

¹⁴²<http://tchadoscopie.over-blog.com/2014/04/tchad-l-assemblee-nationale-siege-au-palais-de-la-democratie.html>, consulté le 18 juin 2022 à 19h 14min.

¹⁴³ Article 53 de la Constitution de la république du Tchad du 04 mai 2018.

¹⁴⁴ Il s'agit des mariages en dehors de la famille, clan ou groupe social d'origine afin de renforcer le lien avec l'autre. Au cours de l'histoire des hommes choisissaient des épouses de tribus voisines pour pacifier les relations.

contrainte car le mariage se faisait pour remplir certains contrats. D'après Michel Mihoiba¹⁴⁵ : "les peuls pour payer le cuisage, donnaient leurs filles en mariage aux Fali. Les peuls de leur côté, épousaient les filles Fali et les convertissaient à l'islam." On raconte aussi que c'est grâce à l'exogamie que les Peuls arrêtaient les hostilités contre les Fali. Ardo Bouba décida de ne plus les combattre car sa mère était une Fali¹⁴⁶.

Le lien de mariage entre les différentes ethnies, religions est le point phare de cohésion sociale. La cohésion sociale est une valeur recherchée par tous les peuples. À cause des liens de mariages, beaucoup de communautés se mélangent. Certaines se sont sédentarisées, d'autres ont gardé le mode de vie nomade ou semi-nomade qui les a longtemps caractérisées. Le mariage interethnique¹⁴⁷ a permis de renforcer la paix et l'unité des communautés. Le mariage a créé une considération mutuelle entre les familles et les communautés. Grâce aux liens de mariage, les familles se partagent tout sur le plan social, religieux voire économique.

Le mariage a créé un lien fédérateur au Logone occidental. C'est un vecteur de paix et de la cohésion sociale. Ceci commence par le cercle restreint qu'est la famille jusqu'aux communautés. Au niveau de la famille, au-delà des conjoints, il se crée une complicité entre l'épouse et les frères et sœurs de son mari et vice versa.

Cette relation favorise l'entente dans la famille. Le frère ou la sœur de l'époux peut servir de médiateur entre les deux conjoints en cas de désaccord. Et au plus haut niveau entre les belles-familles.

Cette attitude soutient la thèse selon laquelle les enfants nés d'un mariage interculturel ou interethnique ne peuvent combattre ceux qui, ayant de proximité ou de lien de sang avec l'un de leur parent.

¹⁴⁵ M. Mihoiba, "Cultures et dynamiques de cohabitation entre les peuples Fali et les Peuls dans la Région du Nord-Cameroun 1804-2017", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2019, p.115.

¹⁴⁶ E. Mohammadou et A. Bassoro, *Histoire de Garoua, cité peuple du XIXe Siècle*, CNRS Bordeaux, 1980, p.37.

¹⁴⁷ Le mariage interethnique est une forme d'exogamie qui implique un mariage entre époux appartenant à des groupes ethniques ou à des races différentes. Il est un excellent révélateur du niveau d'intégration et d'homogénéisation socioculturelle des populations qui cohabitent depuis plusieurs siècles ou entre autochtones et immigrants.

2-Les participations aux fêtes communautaires

Au Logone occidental, les fêtes sont organisées par toutes les communautés¹⁴⁸. Dans un cadre large, nous avons les fêtes de la communauté chrétienne, celles des musulmans et les fêtes traditionnelles. Nous avons aussi les fêtes organisées par les groupes ethniques et les manifestations culturelles.

Les fêtes musulmanes et chrétiennes sont les plus connues et les plus célébrées de la région. Car, les deux communautés à elles seules ont le plus des adeptes que les religions traditionnelles ou animistes. La majorité de la population sont issues de ces deux religions.

Pour ce qui est des fêtes, lors d'une des fêtes chrétiennes, à l'exemple de celle de Noël¹⁴⁹, certains chrétiens permettent à leurs voisins musulmans d'égorger l'animal choisi pour la circonstance afin de le partager ensemble avec les autres¹⁵⁰, nous dit un riverain.

Pendant la veillée de Noël ou même le jour du réveillon, les leaders religieux chrétiens invitent ceux des musulmans à venir assister aux festivités¹⁵¹. Du côté, des musulmans aussi c'est la même chose. Les amis, voisins chrétiens s'invitent ou sont invités à partager avec les musulmans comme ces derniers le font entre eux. Dans toutes les villes on y voit un climat festif où personne n'est épargné, s'il ne le fait pas volontairement.

En ce qui concerne les fêtes organisées par des groupes ethniques et culturels, toutes les ethnies ont leurs fêtes ou du moins pour la plupart. Les raisons de ces fêtes sont diverses et variées. Certains y voient une occasion de rassemblement ou de renforcement des liens de famille¹⁵². Ces fêtes permettent aux concernés de s'unir, se connaître, se rappeler leur origine et d'exposer à la jeune génération les us et coutumes de la communauté. D'autres par contre trouvent que les fêtes communautaires au Logone occidental sont une occasion pour se réunir afin de débattre sur les questions liées à la vie communautaire et d'en trouver des solutions efficaces et adéquates. Ainsi, lors de ces fêtes, on organise des conférences débats avec un panel composé de plusieurs invités. Ces invités sont le plus souvent entre autres les autorités administratives et coutumières de la région, les représentants des associations sœurs et autres invités issus de autres groupes communautaires.

¹⁴⁸ J. Cabot, *Le bassin du Logone*, Paris, ORSTOM, 1965, pp.77-82.

¹⁴⁹ <https://m-lanouvellerepublique-fr.cdn.ampproject.org/v/s/m.lanouvellerepublique.fr/poitiers%252Fmoundou-passe-les-fetes-en-famille-et-dans-la-rue?>, consulté le 18 juillet 2021 à 10h 00min.

¹⁵⁰ Lewis Anomath, 32 ans environ, étudiant, Moundou le 12 novembre 2021.

¹⁵¹ *Idem*.

¹⁵² Nodjibougada Roland, 31 ans, Artiste Musicien, Moundou le 12 septembre 2021.

3-Le sport

Le sport dans le cadre ici présent concerne toute activité qui a pour but la compétition, l'hygiène ou la simple distraction dans la zone du Logone occidental. Il comprend entre autres le football, le handball, le basketball, la course de vitesse, la gymnastique et beaucoup d'autres parmi eux. L'activité sportive la plus pratiquée dans la région du Logone Occidental est le football. Il existe à cet effet un stade municipal et des terrains de football dans les sous-préfectures et les départements. À part ces infrastructures sportives, les équipements sportifs sont presque inexistantes dans tous les départements. À cela, on n'organise pas régulièrement des compétitions afin d'aguerrir les athlètes et d'accroître leur capacité de compétitivité¹⁵³.

Depuis la nuit des temps, la croissance démographique rapide et la diversité culturelle et ethnique ont toujours été accompagnées par une faible cohésion sociale. Le sport est l'une des activités qui attirent un public ou rassemblent les gens issus de différents horizons. De part le spectacle qu'il offre au public et la compétitivité qu'il crée, le sport génère des primes et autres avantages financiers aux sportifs¹⁵⁴. Il est une activité de convergence qui rassemble, autour d'une même activité, des personnes aux visées divergentes à concourir vers les mêmes objectifs. Même pendant que le baromètre personnel atteint des sommets, il sert à déstresser les esprits moralement surchargés par des stress et traumatismes.

Le sport tisse des liens entre les personnes et les communautés opposées, les amenant à s'apprécier mutuellement, à découvrir les qualités des uns et des autres; ce qui crée entre elles de nouvelles considérations souvent constructives. A travers les compétitions sportives dans la Région du Logone Occidental, les conflits opposant les groupes sont dissipés, les parties cultivent entre elles de nouvelles perceptions, se découvrent et bâtissent des nouvelles relations. Lorsque deux personnes jouent ensemble, elles se rapprochent physiquement, les cœurs et leurs esprits entrent en interaction si bien qu'elles développent des perceptions positives qu'elles ne pouvaient découvrir lorsqu'elles s'évitaient.

Les jeux brisent les barrières physiques et psychologiques tout en offrant un élan positif à l'âme, à l'esprit et au corps qu'ils détendent. Car, à l'entrée du jeu, les participants étant timides, crispés, refermés en groupuscules les uns les autres selon les provenances ou selon leurs appartenances tribales ou ethniques.

¹⁵³ Lawé Isidore, 23ans, Etudiant à l'Université de Moundou, Moundou, le 22 novembre 2021.

¹⁵⁴ <https://www.journaldut Chad.com/tchad-des-primes-dexcellence-seront-offertes-aux-sportifs/>, consulté le 13 novembre 2022 à 13h 21min.

En définitive, la Région du Logone occidental est la région la plus peuplée du Tchad. Elle est aussi l'une des plus petites régions du pays en superficie. Le Logone occidental regroupe plusieurs groupes communautaires, hors mis les autochtones qui, d'après les sources orales, seraient venus de l'est. Avant l'arrivée des Européens, elle avait trois activités principales : la cueillette, la chasse et la pêche. Ces trois activités les amenaient à se déplacer constamment sur des dizaines de kilomètres. Certains ont élu domicile dans des zones giboyeuses, riches en produits de cueillette et en eau. Ce sont ces implantations qui donneront les premiers villages. Le processus était presque le même que celui des autres communautés venues des régions du Tchad ou de l'extérieur du pays. L'implication des différentes communautés pour la construction de l'État-nation au Tchad est non négligeable; car leurs contributions sont significatives et surtout jouent un rôle dans un premier temps à la coexistence pacifique, à la cohésion sociale et au plus large au brassage national. Afin de se rapprocher et de s'unifier, les communautés ont développé un système d'échanges culturels entre elles, basé sur les particularismes locaux ou d'origine de chaque groupe communautaire. Le partage d'expérience qui consiste à aider l'autre à s'informer ou à se former pour mieux affronter les aléas de la vie n'était pas du reste. Les cultures locales et nationales sont valorisées. Cette valorisation a pour but de mettre un terme au complexe d'infériorité et de faire découvrir les aspects positifs des cultures tchadiennes. Parmi les moyens et stratégies élaborés par les communautés pour la construction de l'État-nation au Tchad ou du moins de la cohésion sociale, y figure le développement du vivre ensemble. Ce dernier élabore les stratégies d'accueil des autres communautés tchadiennes et étrangères. Il œuvre également à la promotion de la nationalité tchadienne et à la soumission aux institutions républicaines. La participation des groupes communautaires à la construction de l'État-nation au Tchad prend en compte le rôle que jouent les communautés dans l'établissement des relations de mariages entre les membres des différentes communautés. Les activités sportives et l'organisation des fêtes communautaires ont joué un rôle remarquable quant aux rapprochements des individus et des communautés.

**CHAPITRE III : LES OBSTACLES ET LES FREINS A LA
CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION AU TCHAD**

La relation humaine, depuis la genèse, a toujours été complexe et marquée par les divers conflits. Lorsqu'une société est constituée de deux ou de plusieurs peuples, on assiste toujours à une ébullition de celle-ci, soit parce qu'une partie a l'intention de s'affirmer comme leader et s'accaparer les avantages que leur offre la localité, soit parce que l'autre partie est frustrée et veut prendre sa revanche en réclamant le droit d'ancienneté. A ceux-là s'ajoutent des cas où l'État devient une source de discorde nationale. Telle est la situation qui prévaut entre les différentes identités communautaires dans la Région du Logone occidental et au plus large au Tchad. Ce chapitre se propose pour titre : "les obstacles et freins de la contribution des identités communautaires à la construction de l'État-nation au Tchad". Il se veut d'évoquer les obstacles endogènes et exogènes pour qu'enfin, trouver le juste milieu, afin d'éviter que la situation s'empire et ne devienne incontrôlable. Pour ce faire, la première partie du chapitre évoque les obstacles liés aux institutions et à l'administration à la construction de l'État-nation. Il est donc question de montrer comment les institutions et l'administration entravent l'unité nationale. La deuxième partie fait écho des obstacles culturels et traditionnels. La troisième et dernière partie traite des obstacles humains et structurels. Dans chaque partie, il est évoqué les différents facteurs qui jouent en défaveur de la construction de l'État-nation.

I- LES OBSTACLES POLITIQUES, INSTITUTIONNELS ET ADMINISTRATIFS

Depuis le début de la cohabitation, les différentes communautés de la Région du Logone occidental ont adapté leur système social, économique et culturel en prenant chacun quelques éléments pour intégrer dans leur mode de vie. Les agriculteurs et pêcheurs sont, progressivement devenus éleveurs de bovins et de caprins et ont appris à commercer avec les peuples voisins. De même certains éleveurs nomades, avec l'installation des campements se convertissent au fur et mesure à des agriculteurs. Le dialogue intercommunautaire, les liens de mariage et la participation aux fêtes communautaires ainsi que l'organisation des activités sportives ont rapproché les uns aux autres faisant croire à la possibilité d'un État-nation incontesté. Mais cette évolution ne s'est pas faite sans entraves. Certains de ces dernières sont d'ordre institutionnel et d'autres d'ordre administratif. Les instances ci-dessous traitent de ces obstacles qui jouent en défaveur de la construction de l'État-nation au Tchad.

1- Les arrangements politiques

Avec l'avènement de la démocratie et du multipartisme¹⁵⁵ au Tchad, les foyers de tension plus ou moins violente y agitent régulièrement la scène politique. Les divergences entre les partis au pouvoir et l'opposition créent un climat de tensions permanentes, débouchant quelquefois sur les confrontations armées d'une rare violence¹⁵⁶.

Les acteurs politiques recourent assez fréquemment à des accords et autres compromis pour sortir des crises nées de leurs divergences. Ces arrangements politiques comportent souvent un contenu juridique destiné à remédier aux manquements et lacunes de la constitution, dont l'instrumentalisation par le pouvoir exécutif est l'une des causes du malaise des sociétés politiques tchadiennes.

A en croire certains articles publiés quotidiennement dans la presse tchadienne avant même la tenue des élections, les partis politiques tchadiens seraient très affaiblis, et particulièrement ceux de l'opposition. A titre d'exemple, ce titre évocateur publié dans une revue: "Le MPS bat la mesure, l'opposition s'exécute"¹⁵⁷. En décembre 2008, Gilles Desesquelles, alors Ambassadeur de l'Union Européenne (UE) au Tchad, avait déclaré en ce qui concerne l'opposition que : "les partis politiques tchadiens pourraient tous ensemble tenir dans une cabine téléphonique"¹⁵⁸.

La relation entre la constitution et les accords politiques en période de crise pose problème. Elle est à la fois conflictuelle et pacifique. La multiplicité des arrangements politiques au cours de ces dernières années qui ne tiennent pas compte des textes de la république; la montée en puissance des compromis politiques affecte très négativement au fonctionnement de l'État d'une part et engendre une frustration au sein des populations¹⁵⁹.

Dans le domaine politique, les accords de paix et certains arrangements entre partis politiques et membres de la société civile se situent dans un contexte de protection ou de retour à la stabilité sociale suite à des secousses observées. Leur élaboration résulte

¹⁵⁵ Suspendu depuis 1963, le multipartisme ne sera rétabli qu'en 1990 après la chute de Hissein Habré et l'arrivée du pouvoir d'Idriss Deby.

¹⁵⁶ D. M. Parfait, "La guerre civile de 1979 : impact socioculturel dans le département de Kouh-Ouest de 1979 à 2009", Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de N'Djaména, 2007, p. 45.

¹⁵⁷ F. Mbaïdedji Ndjénodji, *Le MPS bat la mesure, l'opposition s'exécute*, www.cefod.org, le 30 juin 2021 à 12h 27min.

¹⁵⁸ L'observateur N° 489 du 10 décembre 2008, p.4.

¹⁵⁹ M. T. Bangoura, *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 186.

généralement d'un différend entre le pouvoir et l'opposition qui ne trouve pas de solution, générant un conflit interne propice à un blocus institutionnel.

La pluralité des arrangements politiques se situent dans un contexte général de résurgence des crises et des foyers de tensions en Afrique. Les crises post électorales sont une réalité incontestable, où la multiplication des accords symbolise de manière très marquée, ce que certains auteurs appellent le réal du constitutionnalisme. La multiplicité des accords et compromis traduit l'insuffisance des solutions constitutionnelles proposées pour les résoudre ou même l'application des textes de la république de manière générale.

Photo 11: le Président Maréchal du Tchad Idriss Déby Itno (1990-2021)



Source : <https://www.idrissdeby.com>, consulté le 18 décembre 2021 à 11h 14min.

L'image ci-dessus est celle du défunt Président de la République du Tchad, le Maréchal du Tchad Idriss Déby Itno (4 décembre 1990-20 avril 2021)¹⁶⁰, par ailleurs président fondateur du Mouvement Patriotique du Salut. Né le 18 juin 1952 à Berdoba, au Tchad, militaire de carrière, Idriss Déby Itno s'empare du pouvoir en 1990 par les armes. Avec l'appui de la France¹⁶¹, Idriss Déby Itno chasse du pouvoir Hissein Habré, et le remplace avec le titre de président du Conseil d'État. Il est ensuite désigné président de la République du Tchad le 28 février 1991 après l'adoption de la Charte nationale. Il remporte

¹⁶⁰ <https://www.jeuneafrique.com/personnalites/idriss-deby-itno/>, consulté le 21 février 2023 à 18h 13min.

¹⁶¹ R. Marchand, *Les petites et grandes controverses de la politique française et européenne au Tchad*, Paris, CNRS, 2015, p.18.

les élections présidentielles de 1996, 2001, 2006, 2011 et 2016. Le Maréchal du Tchad tombe le 20 avril 2021 sur un champ de bataille face à une rébellion venue de la Libye¹⁶².

Photo 12 : le Logo du Mouvement Patriotique du Salut (MPS)



Source : <https://www.mps.td>, consultée le 26 juin 2021 à 14h 13min.

Le logo ci-haut est celui du Mouvement Patriotique du Salut, en abrégé en MPS¹⁶³. Fondé le 11 mars 1990 par Idriss Déby Itno, le MPS est dans un premier temps un mouvement politico-militaire clandestin alors que le Tchad, dirigé par Hissène Habré¹⁶⁴, traverse une période de monopartisme dominé par l'Union Nationale pour l'Indépendance et la Révolution (UNIR)¹⁶⁵. Au temps d'UNIR de Hissène Habré, c'était un "système répressif dissimulé"¹⁶⁶. Le MPS avait pour but de lutter contre ce régime exclusif, et de promouvoir la démocratisation du pouvoir politique tchadien par la mise en place du multipartisme. Le MPS trouve son origine dans le courant de pensée du socialisme¹⁶⁷.

¹⁶² https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/04/20/1-armee-tchadienne-annonce-la-mort-du-president-idriss-deby-au-pouvoir-depuis-trente-ans-des-suites-de-blessures-recues-au-combat_607715_3212.html, consulté le 22 février 2023 à 17h 22min.

¹⁶³ Site web du parti: www.mps-tchad.org, consulté le 17 janvier 2021 à 17h 28min.

¹⁶⁴ Hissène Habré, aussi connu comme Hissène Habré est un homme d'État tchadien. Il fut président de la république du Tchad de 1982 à 1990.

¹⁶⁵ L'UNIR était un parti politique tchadien entre 1984 et 1990, au temps de l'ex président du Tchad Hissène Habré. Le parti fut interdit six ans plus tard par Idriss Déby (1990-2021) lorsqu'il prit le pouvoir.

¹⁶⁶ T. M. Bangoura, *Violence politique et conflits en Afrique: le cas du Tchad*, N'Djamena, L'Harmattan, 2008, p.311.

¹⁶⁷ Le socialisme peut être défini comme une tendance politique, historiquement marquée à gauche, dont le principe de base est l'aspiration à un monde meilleur, fondé sur une organisation sociale harmonieuse et sur la lutte contre les injustices.

Photo 13 : le président de l'UNDR et chef de file de l'opposition démocratique Saleh Kebzabo



Source : image d'archives du journal en ligne AfricTelegraph, consulté le 23 mars 2021 à 13h 08min.

La photo ci-dessus est celle de Saleh Kebzabo, principal opposant au régime d'Idriss Déby Ito. Il est le président fondateur du parti Union Nationale pour le Développement et le Renouveau (UNDR). Né à Léré dans le Sud-Ouest du Tchad le 27 mars 1947, Saleh Kebzabo est un homme politique qui a marqué son temps au Tchad. Journaliste de formation et rédacteur en chef et directeur à l'Agence Tchadienne de Presse (ATP) de 1968 à 1972 et 1976, il a été correspondant régional de Jeune Afrique¹⁶⁸ à Dakar. Saleh Kebzabo a occupé plusieurs autres postes et responsabilités à la fois au niveau international et national. Depuis 2011, il est considéré comme chef de file de l'opposition.

¹⁶⁸ Jeune Afrique (JA) est un hebdomadaire panafricain édité en français à Paris et publié Jeune Afrique Media Group. Fondé en 1960 par le franco-tunisien Béchir Ben Yahmed, il propose une couverture de l'actualité africaine et des enjeux politiques et économiques du continent.

Photo 14 : le logo de l'UNDR de Saleh Kebzabo



Source : undr-tchad.org, consultée le 18 décembre 2021 à 13h 23min.

L'Union Nationale pour le Développement et le Renouveau (UNDR)¹⁶⁹ dont l'image ci-dessus, est un parti politique au Tchad. Fondé en 1992, il est d'obédience social-démocrate. Le parti est constitué le 12 avril 1992. Lors de l'assemblée générale constitutive, le Ministère le reconnaît le 12 juillet 1992. Il tient son premier congrès en décembre de la même année. Il participe en 1993 à la Conférence Nationale Souveraine (CNS)¹⁷⁰ qui met en place la démocratie et le pluralisme politique au Tchad. Il est membre de l'internationale socialiste (IS)¹⁷¹ ; héritière directe de l'internationale ouvrière socialiste (IOS) depuis mars 2017.

Le recul du constitutionnalisme fait place à des arrangements politiques, qui deviennent le véritable fondement de l'État, remplaçant ainsi la constitution dans le rôle qu'on lui prête traditionnellement.

2- Le népotisme, le favoritisme et le tribalisme

Les interrelations entre la géopolitique et les situations ou évolutions géo-démographiques s'exercent dans tous les États. Le cas tchadien s'avère particulièrement complexe, avec une centaine d'ethnies et plus de deux cents dialectes. Chaque groupe

¹⁶⁹ Site web: undr-tchad.org, consulté le 17 janvier 2021 à 13h 22min.

¹⁷⁰ Anonyme, Actualités tchadienne, n°1, mars 1991, in BUIJTENHUIJS R., La conférence nationale souveraine au Tchad, un essai d'histoire immédiate, Paris, Karthala, 1993, p.16.

¹⁷¹ L'internationale socialiste est une organisation politique internationale qui regroupe la majeure partie des partis socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes du monde, ainsi que certains démocrates. Elle est l'héritière directe de l'Internationale ouvrière socialiste (IOS).

humain privilégie ses propres aspirations et a du mal à envisager une construction nationale qui pourrait bénéficier à tous¹⁷². Le favoritisme envers les siens; le traitement de faveur accordé injustement ou illégalement ou encore le mode d'organisation sociale basée sur sa tribu sont l'un des obstacles à la construction de l'État-nation.

Bien avant le régime de Déby et Hissein Habré, sous le premier régime, le Président François Tombalbaye (11 août 1960/13 avril 1975)¹⁷³ fut le premier président tchadien dont le régime a été qualifié d'autoritaire, de corruption sévère et de népotisme. La corruption sous la forme d'une mauvaise utilisation de la collecte des impôts était l'une des principales causes d'une série d'émeutes qui avaient déclenché la guerre civile tchadienne.

Qualifiée de "gangrène", la corruption s'est répandue dans pratiquement toutes les institutions gouvernementales, à savoir: le système judiciaire, les forces sécuritaires, les services publics, et bien sûr le secteur pétrolier.

Ceci dit, des initiatives ont été lancées pour renforcer la lutte contre la corruption dans le pays, sachant que le Tchad possédait déjà un ministère de lutte contre la corruption appelé "ministère de l'éthique et de la bonne gouvernance".¹⁷⁴

En 2009, le ministère a élaboré un plan stratégique de lutte contre la corruption et, la même année, 10 responsables gouvernementaux ont fait l'objet d'une enquête, dont le maire de N'Djamena et plusieurs ministres¹⁷⁵. Les charges retenues contre eux ont été abandonnées en 2010, faute de preuves.

Le népotisme, le favoritisme et le tribalisme génèrent d'abord dans un premier temps un climat de travail malsain puis dans un second temps il favorise le repli identitaire mettant ainsi à mal la question de la cohésion nationale.

Au niveau du travail, ils jouent un rôle néfaste dans la productivité et la motivation de tous les membres. De plus, ils ternissent l'image du patron ou des hauts cadres. Au Tchad, dans la plupart des services de l'État, du pouvoir de François Tombalbaye jusqu'au pouvoir d'Idriss Déby Itno, des cas flagrants de népotisme, du favoritisme et du tribalisme ont été

¹⁷² G.-F. Dumont, *Géopolitique et population au Tchad*, 2012, HAL Id: halshs-00768368, p.286.

¹⁷³ Il faut noter que le président Ngarta Tombalbaye est mort assassiné par un coup d'Etat orchestré par son propre entourage le 13 avril 1975.

¹⁷⁴ <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2007-2-page-173.htm>, consulté le 18 juin 2021 à 14h 21min.

¹⁷⁵ <http://www.iteco.be/revue-antiodes/corruption-et-transparence/D-un-point-de-vue-pragmatique-c>, consulté le 18 juin 2021 à 14h 27min.

identifiés. Dans les lieux de service par exemple, certains agents se voyant proches des hauts cadres n'arrivent jamais à l'heure au travail. Ils confondent même parfois les biens publics avec les biens privés¹⁷⁶. Le cas le plus courant est celui des personnels d'administration qui transforment les voitures de service en moyen de déplacement pour la famille. Ainsi, on peut voir les enfants des cadres se faire accompagner à l'école en voiture de l'État, leurs femmes aussi se rendre au marché avec.

Les personnes parachutées dans les lieux de service ou bénéficiant des privilèges à cause de leurs proximités avec le pouvoir désertent les bureaux à leurs guises et se prennent pour des intouchables par rapport aux autres.

Nous constatons des cas de nomination dans des ministères où des personnes n'ayant pas de qualification et d'expérience se font nommer dans des directions et autres postes requérant en principe l'expérience et la qualification.

Au Cameroun voisin, depuis le premier président, l'on entendait parler d'équilibre régional. Dans l'esprit du Président Ahidjo, c'était une politique visant à bâtir une nation soucieuse de la justice sociale entre les moins et les plus nantis et tournée vers la recherche et la mise en œuvre de solutions tendant à la réduction des inégalités nées des contingences historiques entre les peuples¹⁷⁷. La substance de l'extrait du discours prononcé à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'École Nationale d'Administration et de la Magistrature le 07 avril 1979 en témoigne :

La formation doit satisfaire les exigences de notre politique d'unité, de justice sociale et de développement équilibré. L'histoire montre en effet que les nations qui tolèrent les citoyens de la seconde catégorie n'ont pas d'avenir. C'est pour cela que nous veillons à ce que toutes les régions du pays se développent de manière équilibrée et que la justice sociale soit respectée. C'est ainsi que nous pouvons construire l'unité nationale sur des bases solides et inébranlables, parce que fondées sur une diffusion équitable du progrès/.../ cette vérité et cette nécessité, les élites nationales, les responsables de notre grand parti national et de nos établissements de formation, se doivent d'en être conscients, car notre politique de développement équilibré ne doit pas être respectée seulement au niveau de la répartition des infrastructures ou des équipements publics; elle doit également l'être au niveau de la formation des hommes.¹⁷⁸

Les principales causes du traitement de faveur envers les siens sont entre autres: la crainte de perdre son proche ou employé favoris, le déni des parents, le manque de communication, le manque de rigueur ou d'inspection ou encore de mission de contrôle quant

¹⁷⁶ Abdallah Ange, 80 ans, Retraité/conseiller politique au parti CTDP, Moundou, le 03 novembre 2021.

¹⁷⁷ T. G. Takouo Laha, "La dynamique de la 'construction nationale' au Cameroun 1884-1984", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé1, 2012-2013, p.100.

¹⁷⁸ K. Pokam, *La problématique de l'unité...* p. 96.

aux respects des règles et procédures de ladite institution¹⁷⁹. Partout où l'on voit du favoritisme, du népotisme et du tribalisme, la productivité est affectée de même que la motivation de tous les autres membres. Aussi, ternissent-ils l'image du patron ou du responsable. Sans le mérite et la transparence dans l'octroi des marchés et des bourses ou encore dans des postes de responsabilité, on assiste souvent à des réticences du côté des personnels et des institutions, du mépris et surtout du rejet de l'autre. Beaucoup de gens se demandent s'ils sont Tchadiens comme les autres ou sont-ils simplement sur le territoire tchadien pour accompagner les autres.

En temps normal, tout individu se doit de respecter l'éthique de travail, des obligations, des règles et détenir les compétences nécessaires pour garder son poste. Les tchadiens qui n'ont pas la chance d'avoir un parent ou un proche haut placé se trouvent exclus des opportunités. Ce qui rend difficile voire impossible l'unité et la cohésion nationale.

3- La problématique de l'éducation

La question de l'éducation au Tchad en général et particulièrement dans la Région du Logone Occidental est préoccupante. L'éducation au sens large, dans le contexte tchadien est de la responsabilité des parents, de l'entourage¹⁸⁰ et enfin celle acquise à l'école coloniale¹⁸¹.

L'éducation de base acquise traditionnellement vise la sociabilité de l'enfant et sa préparation à la responsabilité ; autrement dit lui apprendre la vie de l'agriculteur, de l'éleveur, de chasseur, de l'agriculteur pour le garçon, et pour la jeune fille à être une bonne ménagère pour s'occuper des enfants et cuisiner, tenir la maison. Mais cette éducation est très limitée car elle ne va pas au-delà de la vie communautaire et ne répond pas suffisamment aux attentes du pays¹⁸².

L'école traditionnelle est fondée sur la tradition d'un groupe identitaire quelconque. Elle est transmise de génération en génération dans la société depuis les périodes précoloniales jusqu'à nos jours sans une réelle adaptation avec le temps. Elle est propre à une communauté et s'appuie sur des terminologies telles que: "chez nous", "dans notre famille", "c'est notre coutume." Ainsi, on se rend compte qu'elle développe plus d'égoïsme

¹⁷⁹ Anonyme, 40 ans, Planton à la cour d'appel de Moundou, Moundou, le 21 novembre 2021.

¹⁸⁰ M'Baï-neel, *Le Logone occidental 1900...*, pp. 38-46.

¹⁸¹ *Ibid.*, pp.47-48.

¹⁸² Maïmbolné Isabelle, 40 ans environ, entrepreneure, Moundou, le 10 novembre 2021.

qu'une vue globale. L'enfant qui n'a reçu que cette éducation développe un sentiment de supériorité vis-à-vis de celui ou celle qui n'a bénéficié de ce qu'il a eu. Des paroles exprimant l'authenticité et la véracité d'une culture sont alors entendues de part et d'autre.

Les autres aspects éducatifs traditionnels qui ne font pas bon montre sont le châtiment corporel et les mutilations génitales ou l'excision. Ces pratiques d'un autre âge sont à l'origine du traumatisme et de handicap de beaucoup de personnes. Ce qui est un manque à gagner pour la société et au plus large pour le pays. Parfois, les personnes victimes de ces pratiques développent des comportements antisociaux vis-à-vis de cette dernière. Ainsi se développent la haine, la rancune et le repli sur soi de l'individu.

Pour ce qui est de l'école coloniale, une vue globale nous permet de nous rendre compte qu'au Tchad, l'école a été créée en 1911¹⁸³. Son développement a connu des étapes et des résistances à certains endroits et d'engouement à d'autres. C'est au lendemain de l'indépendance, avec les reformes qu'elle fut créée progressivement dans les autres contrées du pays. Mais la guerre civile et les multiples rébellions ont impacté négativement son décollage. Les effets de la guerre sur le système éducatif sont nombreux. La guerre a cultivé un analphabétisme populaire¹⁸⁴. Face à cela, l'État n'est pas resté indifférent. En 1996, des états généraux de l'éducation auxquels avaient participé des partenaires avaient été organisés. Mais les conclusions de ces assises n'ont pas donné des résultats escomptés. En 2012, un forum censé corriger les insuffisances des états généraux mais les résolutions qui en découlent n'ont pu être mis en pratique car les résultats des examens de fin d'années 2012 et 2013 ont appelé à d'autres reformes. Plus d'une centaine de lycées avaient été fermés par un arrêté ministériel du chef de département de tutelle au titre de l'année scolaire 2013-2014.

Comme presque partout ailleurs dans les régions du Tchad, la création de l'école dans la Région du Logone occidental est l'œuvre des colons¹⁸⁵. En effet, l'institutionnalisation de l'école par l'administration coloniale fait partie de sa mission civilisatrice. Elle avait pour but de fournir à l'administration coloniale des auxiliaires indigènes. On formait ces jeunes pour l'interprétariat, l'armée coloniale, l'administration centrale et régionale. Des missionnaires également ont créé des écoles.

¹⁸³ Sur le plan de l'éducation, la première école française au Tchad a été créé à Mao en 1911 avec 11 élèves parmi lesquels sa Majesté le Sultan Mouta ZEZERTI fils du Sultan Ali Bié qui signa le protectorat en 1900 avec la France.

¹⁸⁴ A. Houssana, "Conflits armées et mutations sociopolitiques et économiques en république du Tchad, 1960-2015", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2018, p. 108.

¹⁸⁵ M'Baï-neel, *Le Logone occidental 1900...*, p.47.

L'instruction des jeunes a été faite par la création des écoles dites publiques par l'administration coloniale et des écoles privées catholiques et protestantes¹⁸⁶. L'acceptation de l'école dans la région n'avait pas posé grand problème. Mais il y avait quand même de la réticence de la part des chefs traditionnels et de leurs populations. Face à cela, il a fallu faire usage de la force pour les amener à inscrire les tout premiers élèves dans ces écoles. Pour fréquenter, les élèves étaient obligés de parcourir des dizaines de kilomètres. Dans certains gros villages de la région, des écoles primaires spontanées avaient été créées par les premiers anciens élèves. C'était le cas de l'école spontanée du Canton Mbalkabra tenue par Gotyo puis par Békol Sylvestre et ce, grâce au concours des missionnaires capucins. En 1955, l'école catholique construite dans ce chef-lieu de canton avait ouvert ses portes. Il en était de même à Doher dans le canton Bénoye. Les élèves qui avaient franchi la cour élémentaire complètent le parcours à Moundou. Il a fallu attendre jusqu'à l'indépendance pour avoir des écoles privées et publiques dans d'autres chefs-lieux de canton¹⁸⁷. L'école, pendant cette période était gratuite et le taux de scolarité augmentait d'année en année. Mais cela, beaucoup plus du côté des garçons. Pour les filles, la scolarité n'en était pas la même. Celles-ci étaient restées longtemps à l'écart de cette institution à cause de la réticence des parents.

L'éducation dont nous faisons mention comprend: l'enseignement préscolaire, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et professionnel et enfin l'enseignement supérieur et la recherche scientifique¹⁸⁸ au cours des dernières années. Comme mentionné précédemment, les questions d'éducation ont de plus en plus été au centre des préoccupations des hommes politiques, des responsables de l'éducation, des leaders de la société civile et des associations des parents d'élèves. Elles sont d'ordre politique, social, culturel. On retrouve comme soubassement des causes à la question éducative au Logone occidental, les conflits politiques avec leurs cortèges de guerres fratricides, les différents partenaires de l'éducation qui sont entre autres les enseignants, les éducateurs, les parents.

Les parents de leur côté ont une responsabilité dans le déclin de l'école. Beaucoup n'encouragent pas leurs progénitures dans le travail. Au contraire ils encouragent la paresse chez leurs enfants en étant leurs avocats face aux éducateurs. Aussi, la violence dans le milieu scolaire est résultante d'une société divisée ou du moins à problème qui valorise la violence et l'intolérance¹⁸⁹. Les parents qui devaient à la base enseigner les notions de vertus

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ Abdallah Ange, 80 ans, retraité/conseiller politique au parti CTDP, Moundou, le 03 novembre 2021.

¹⁸⁸ Rapport d'État du système éducatif national tchadien (RESEN-TCHAD), 2^{ème} Edition, UNESCO/GPE et UNICEF, juillet 2014, p.34.

¹⁸⁹ *Ibid.*

telles que l'altruisme, l'honnêteté, l'humilité, le sens du respect de droits et devoirs, la justice et la bravoure deviennent un obstacle pour le devenir de l'enfant.

Pour ce qui est de l'enseignement préscolaire, il n'est pas accessible à tous. Beaucoup de gens ne le considèrent comme toute une école car ne faisant pas partie d'un cycle scolaire. À la rentrée scolaire de 2011-2012, on recense dans la Région du Logone occidental 36 écoles maternelles dont (6) publiques communautaires, huit (8) privées laïques, seize (16) privées communautaires et cinq (5) privées protestantes. 1603 enfants y étaient inscrits à raison de 813 fillettes contre 790 garçons¹⁹⁰.

Tableau 5 : effectifs des enfants dans les différentes sections de l'année scolaire 2011-2012 au Logone occidental

Types de section	Petite section	Moyenne section	Grande section
Filles	476	126	211
Garçons	436	135	219
TOTAL	912	261	430

Source : tiré des annuaires statistiques de la délégation régionale de l'éducation (2011-2012).

Le tableau ci-dessus montre que le nombre des enfants dans la petite section est très élevé par rapport aux autres sections au Logone occidental. Le nombre total des enfants dans la petite section est de 912, seulement 261 dans la moyenne section et 430 dans la grande section. De plus, dans chaque section le nombre des filles et des garçons varie. Ainsi, dans la petite section, le nombre des filles est supérieur au nombre des garçons. Ensuite, dans la moyenne section, le nombre des garçons est supérieur au nombre des filles. Enfin, dans la grande section, le nombre des garçons est toujours supérieur au nombre des filles.

Le nombre des enseignants étaient de 62 enseignants dont 20 hommes et 42 femmes. Le nombre des salles de classes est de 56 salles, celui des bancs étaient de 529, les chaises à 227 et 45 nattes. L'enseignement primaire rencontre d'énormes difficultés qui sont à la fois humaines, matérielles et structurelles¹⁹¹. Les défis, qu'ils soient d'hier ou d'aujourd'hui sont les mêmes. Toujours d'après le plan régional de développement, on dénombre au total, dans la Région du Logone Occidental 731 écoles primaires (207 écoles primaires publiques, 440 écoles primaires communautaires, 28 écoles primaires privées et laïques, 30 écoles primaires

¹⁹⁰ Plan de développement régional..., p. 45.

¹⁹¹ *Ibid.*

privées catholiques, une école primaire arabe et 25 écoles primaires protestantes. Le nombre d'élèves pendant ladite année scolaire était de 182.845 dont 102.138 garçons contre 80.707 filles qui sont formés par 3.048 enseignants. Ci-dessous est le tableau qui présente le profil des enseignants de la région.

Tableau 6 : effectifs du personnel enseignant selon les qualifications en 2014

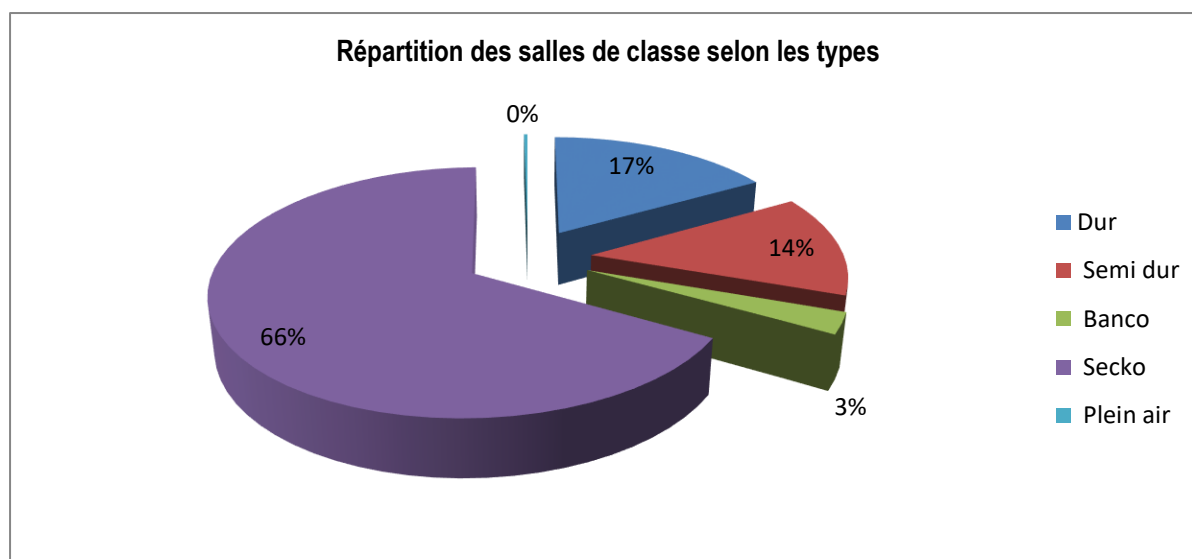
Qualification	Instituteurs		Instituteurs Adjoints		Maîtres communautaires		
	Titulaire	Non intégré	Titulaire	Non intégré	Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2
Femme	188	39	28	16	82	82	15
Homme	254	112	19	63	1 084	989	77
TOTAL	442	151	47	79	1 166	1 071	92

Source : enquêtes de terrain, Cosmos Consulting, mai 2014 (Plan de développement régional du Logone occidental 2015-2019).

Sur ce tableau, il apparaît clairement que la plupart du personnel enseignant est communautaire sans une qualification véritable. Ce qui constitue un obstacle majeur pour l'éducation dans la Région du Logone occidental. L'autre problème majeur qui constitue un obstacle pour l'éducation ce sont les infrastructures scolaires¹⁹². Le nombre des écoles construites ne couvre pas les besoins de la Région. Sur les 2.966 salles de classe de la Région, seulement 703 sont bien aérées dont 510 construites en matériaux définitifs.

La figure ci-dessous explique mieux l'état des salles de classe.

¹⁹² Plan de développement régional..., pp.45-46.

Figure 1 : répartition des salles de classe selon les types

Source : enquêtes de terrain, Cosmos Consulting, mai 2014.

Il ressort ici que la qualité des infrastructures diffère d'un milieu à un autre. Ces disparités concernent les écoles situées dans les centres urbains et celles des zones rurales. Il ressort de la figure ci-dessus que la qualité des infrastructures diffère d'un milieu à un autre. À cet effet, on constate que la majorité des salles dans cette région sont construites en secko. Les salles construites en dur représentent 17%, les semi durs sont à 14% et enfin les salles en banco avec un pourcentage très faible de 3%. Ces disparités concernent les écoles situées dans les centres urbains et des zones rurales.

Le dysfonctionnement de l'école, au niveau primaire a causé des problèmes de scolarisation très graves. Les enfants qui avaient l'âge d'aller à l'école en 1979 n'ont pas pu être inscrits au cours préparatoire. Ce n'est que 5 ans plus tard que ceux-ci ont été inscrits¹⁹³.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire et professionnel, rien que pour l'année 2012, on dénombre dans la Région du Logone Occidental 97 établissements d'enseignement moyen comportant 551 divisions selon les niveaux d'étude (6^{ème}: 162 ; 5^{ème}:138 ; 4^{ème}:131 ; 3^{ème}: 120). Le total des élèves était de 31 250 avec 10 056 filles et 21 194 garçons. L'effectif des enseignants était de 1.139. Le tableau ci-dessous présente les différentes catégories du personnel.

¹⁹³ M. TogloAllah, *conflits tchadiens et ingérences étrangères*, Berlin, Peter Lang, 1997, p.206.

Tableau 7 : répartition du personnel d’encadrement de l’enseignement secondaire et professionnel dans le Logone occidental en 2014

Categorie	Enseignants chargé de cours	Personnel administratifs	Personnel de main d’œuvre	Totaux
Hommes	868	162	46	1076
Femmes	48	12	3	63
Totaux	916	174	49	1139

Source : enquêtes de terrain, Cosmos Consulting, mai 2014 (PRD).

A travers ce tableau, nous constatons que le personnel enseignant est peu qualifié et composé de 60,15% de volontaires, vacataires, contractuels et bénévoles qui sont sans diplômes professionnels¹⁹⁴. L’enseignement secondaire général regroupe le second cycle. Il commence de la seconde en terminal. En 2012, on dénombrait 22 établissements d’enseignement secondaire général parmi lesquels 18 lycées publics, 3 privés laïcs et 1 privé catholique. Il comporte 139 groupes pédagogiques pour un effectif de 10 788 (2 733 filles contre 8 055 garçons). Le personnel d’encadrement dans son ensemble est de 545.

Tableau 8 : répartitions d’encadreurs de l’enseignement secondaire général au Logone occidental en 2014

Catégorie	Enseignants chargés de cours	Personnel administratif	Personnel de main d’œuvre	Total
Homme	390	93	33	516
Femme	17	10	2	29
Total	407	103	35	545

Source : enquêtes de terrain, Cosmos Consulting, mai 2014.

L’enseignement secondaire général du Logone occidental abrite 231 salles de classe, 70 bureaux, 9 magasins, 2 laboratoires et 2 salles de travaux pratiques. À cela s’ajoutent 7 salles de professeurs, 6 bibliothèques, 32 blocs sanitaires, 4 logements et 3 salles de réunions.

¹⁹⁴ Anon., Le Tchad, la vie malgré tout, p.10. in A. Houssana, ‘’ conflits armées et mutations sociopolitiques et économiques en république du Tchad, 1960-2015’’, Memoire de master en Histoire, université de Yaoundé 1, 2018, p. 109.

Malgré la volonté des populations tchadiennes en général et celle du Logone occidental en particulier de surmonter leurs différences ethniques et de construire un État-nation, certains obstacles institutionnels et administratifs constituent un frein à cette noble ambition. Parmi ces freins, on peut citer entre autres les arrangements politiques, le népotisme, le clientélisme et le tribalisme qui sont comme des vers dans un fruit ou les épines dans un pied empêchant une progression agréable. À côté de ces phénomènes sociaux, la problématique de l'éducation est également un facteur qui constitue un frein en la réalisation de l'État-nation. Ces obstacles politico institutionnels sont accompagnés par les obstacles culturels et traditionnels¹⁹⁵.

II- LES OBSTACLES CULTURELS ET TRADITIONNELS

Le Logone occidental est une société fortement traditionnelle. Il compte plus d'une centaine d'ethnies caractérisées d'une part, par un ensemble de pratiques et coutumes aussi tenaces les unes que les autres et, par des pratiques religieuses profondes d'autre part¹⁹⁶. La coexistence entre le droit moderne et les droits coutumiers prédominants et fortement ancrés dans les pratiques institutionnelles¹⁹⁷ crée un environnement peu propice à la mise en œuvre des lois et politiques favorable à l'égalité et la justice sociale. La construction de l'État-nation tchadien fait face à des obstacles culturels parmi lesquels la diversité ethnique et linguistique. Chacune des communautés émet l'idée selon laquelle sa culture ou encore sa tradition est la meilleure et mérite d'être vulgarisée. Les religions et leurs adeptes ne sont pas du reste. Les mariages interreligieux, bien que possibles, restent un grand défi à relever dans la région du Logone Occidental.

1- La diversité linguistique et ethnique

Le Tchad est cloisonné en clivage ethnique. L'ethnie, la langue, le clan, la tribu, la région sont devenus les bases de l'identité politique¹⁹⁸. L'ethnie est au centre de la politique sinon des actions politiques. Les leaders politiques ont pour force politique leur région et leur famille. Au Logone occidental comme partout ailleurs au Tchad, la diversité ethnique et linguistique est facteur de désintégration sociale. Étant la région la plus peuplée du Tchad, elle regroupe presque tous les groupes ethniques du pays.

¹⁹⁵ F. Thual, *Les conflits identitaires*, Paris, Ellipses 1995, p.156.

¹⁹⁶ Houssana, "Conflits armés et mutations socioculturelles...", p.52.

¹⁹⁷ Mobel Godingam Amos, 55 ans environ, Sous-préfet de Moundou, Moundou le 17 juillet 2021.

¹⁹⁸ E. Gellner, *Nation et nationalisme*, Paris, éditions. Payot, 1989, p.11.

Moundou la capitale régionale et en même temps la capitale économique du Tchad compte 72 chefs communautaires¹⁹⁹ connus par les autorités administratives et judiciaires. Le nombre des leaders communautaires confirment la thèse selon laquelle le Logone Occidental est une région cosmopolite.

En principe, la diversité linguistique et ethnique, au sens culturel du terme est une richesse qui peut être classée parmi les patrimoines nationaux du pays. Mais, ici, on constate que la pluralité de langues et d'ethnies constitue des barrières entre les membres des différentes ethnies. Beaucoup de gens n'arrivent à se communiquer parce qu'ils ne parlent pas la même langue. Alors que la cohésion sociale commence par la communication, le dialogue. Plus on se communique plus on découvre l'autre.

2- La pluralité de religions

La population de la Région du Logone occidental est en grande partie constituée de l'ethnie N'Gambaye. Mais elle offre depuis quelques années dans les différentes sous-préfectures en général et dans la ville de Moundou en particulier une diversité ethnique croissante. Le Christianisme, l'Islam, et l'animisme demeurent les principales religions pratiquées dans la région. En effet, toutes les sources orales reconnaissent que le christianisme est la religion la plus pratiquée de la région suivie de l'islam et les religions endogènes ferment la marche.

Comme dans la plupart des villes des autres régions du Tchad, au Logone occidental, les musulmans et chrétiens habitent dans des quartiers séparés. Quelques rares sont ceux qui acceptent de vivre dans le quartier autre que sien. Ce comportement, semble-t-il est né des périodes troubles du pays; notamment les différentes guerres civiles²⁰⁰.

En effet, à titre de rappel, l'indépendance du Tchad le 11 août 1960 a amené au pouvoir François Tombalbaye, un sudiste-Chrétien, dirigeant du Parti Progressiste Tchadien (PPT). Cet ancien instituteur d'origine Sara, la plus importante communauté sédentaire du sud du pays va diriger le Tchad de 1960 à 1975²⁰¹.

¹⁹⁹ Alladoum Vincent Le Ndolékemian, 50 ans, Ex Chef de quartier Guelbé et Conseiller chargé de missions à la primature, Moundou, le 05 décembre 2021.

²⁰⁰ Depuis 1965, le Tchad a connu plusieurs guerres civiles, les plus significatives sont la guerre civile de 1965-1979, celle de 1979-1982, celle de 1998-2002, celle de 2006 et 2008 qui ont secoué le pays.

²⁰¹ B. Lanne, "Conflits et violences au Tchad" in Afrique contemporaine, 4^{ème} trimestre 1996, numéro spécial, pp.53-61. Dans cet article, l'auteur nous présente une bibliographie du président de la République tchadienne.

Selon les documents écrits, le premier mandat de François Tombalbaye est marqué par l'épuration ethnique²⁰². Il était question pour lui de mettre hors d'état de nuire tous ceux qui sont susceptibles de gêner son pouvoir. Il a commencé par la classe politique avant de descendre sur les autres.

En 1965, en réponse aux modes de gouvernance et aux différentes taxes et impôts auxquels est soumise la population, va se produire un événement important de l'histoire contemporaine du Tchad à Mangalmé. Trois cent paysans d'ethnie Moubi, munis d'armes, attaquent une délégation ministérielle, tuant deux personnalités et six gendarmes. La répression sanglante qui s'ensuit entraîne la rupture entre le nord et le régime de Tombalbaye, perçu plus que jamais comme la matérialisation d'un sud chrétien répressif. C'est ainsi que débute le problème nord-musulmans et sud-chrétiens. Des groupes armés rassemblant des ressortissants d'une région ou majoritairement issus d'une communauté religieuse sont constitués pour contrer les régimes qui se succèdent. On entend partout dans les villes et villages du Tchad des appellations telles que "kirdi"²⁰³, pour désigner le chrétien et "doum"²⁰⁴ pour désigner le musulman. Ces appellations n'ont rien à voir avec la courtoisie. Au Tchad, notamment dans la Région du Logone occidental, on voit des Toyota land cruiser qui portent le nom "Kirdi- Mah yarkab" (un chrétien ne monte pas). Après la longue série de guerres civiles, les Tchadiens, craignant de nouvelles batailles rangées vivent chacun en communauté dans son quartier.

Après le coup d'État militaire qui emportera le pouvoir Tombalbaye, un autre sudiste chrétien, assure la transition en créant le Conseil Supérieur Militaire (CSM) avec à sa tête le général Félix Maloum. En quelques mois, le CSM dissipa l'immense popularité qu'il avait gagnée. La plupart de ses membres étaient originaires du Sud, donc chrétiens. Il tenta de négocier avec le FROLINAT qui repoussa toutes les propositions²⁰⁵. Le CSM n'était à ses yeux que du "Tombalbayisme sans Tombalbaye"²⁰⁶. Au-delà des quartiers qui correspondent aux zones d'influences religieuses, on rencontre des quartiers qui portent le nom des groupes ethniques où ces derniers y sont majoritaires. On entend alors parler des quartiers tels que

²⁰² I. Saibou, "Conflits et problèmes de sécurité aux abords sud du Lac-Tchad: dimension historique XVI^{ème}-XX^{ème} siècles", Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2000, pp.134-137.

²⁰³ "Kirdi" est un nom issu de la déformation locale du nom "Kurdes" qui désigne de façon péjorative les "païens" par opposition aux fidèles de l'islam.

²⁰⁴ *Doum* est un terme péjoratif utilisé par les gens originaires du sud pour désigner les musulmans.

²⁰⁵ B. Lanne, *Les conflits et violences au Tchad, Afrique contemporaine*, 1996, p.57.

²⁰⁶ *Ibid.*

quartier Haoussa, Baguirmi et Borno²⁰⁷. Tous les trois situés dans le 2^{ème} arrondissement de la ville de Moundou.

3 - Le partage de culture avec les peuples étrangers

Le dialogue interculturel ou partage de culture avec les peuples étrangers est un risque surtout pour un peuple dont le niveau d'alphabétisation est trop bas, comme le cas du Tchad en général et celui de la Région du Logone occidental en particulier. En principe, le partage interculturel avec les autres peuples doit requérir la capacité d'écouter, d'analyser afin d'en tirer un résultat constructif. Ce qui peut provoquer une transformation et un changement positif sur la société et au-delà la nation.

Dans la Région du Logone occidental, les rencontres interculturelles, comme partout ailleurs sont dynamiques, nous a confié un diplômé sans emploi²⁰⁸. Ce qui est généralement à l'origine de la désorientation au sein de la population. Le brassage avec les autres peuples est devenu en sorte comme un facteur de stress, de défi et même de changement de mode de vie.

Bien que l'entremêlement de cultures humaines par le biais des migrations, de déplacements des populations, des diasporas soit un phénomène ancien, des processus de mondialisation de plus en plus important et l'évolution des formes de mobilité à l'échelle mondiale mettent les gens en contact avec des nouvelles manières telles que des récits biographiques, des habitudes culturelles, des croyances religieuses différentes.

Toutes ces visions se rencontrent et tâtonnent les unes avec les autres, créant ce que Steven Vertovec avait formulé comme un contexte de super-diversité²⁰⁹. Selon lui, de tels contextes se distinguent par des interactions dynamiques de variables comme les contextes culturels, linguistiques et religieux ainsi que le statut socio-économique. Le milieu où la tranche d'âge la plus touchée est celui des jeunes. Beaucoup expriment un fort sentiment d'appartenance envers une autre patrie que la leur.

On se rend compte que dans tout le Logone Occidental, les idées, les produits, les tendances et visions des pays voyagent et s'échangent rendant les cultures locales hybrides, entrelacées, en évolution permanente. Il ressort alors clairement que certains milieux surtout

²⁰⁷ A Moundou comme dans les autres villes du Tchad, il y'a des quartiers des musulmans et les quartiers des chrétiens. Outre cela, nous avons des ethnies qui ont leurs quartiers à part entière.

²⁰⁸ Anonyme, 50 ans, commerçant, Moundou, le 12 novembre 2021.

²⁰⁹ S. Vertovec, "Super-diversity and implications", in *Ethnic and radical Studies* 30/6, 2007, P.1024-1054.

jeunes du Logone Occidental sont hybrides culturellement ou multiculturels²¹⁰. Ces Hybrides ne sont ni avec les communautés étrangères ni avec les communautés nationales ou même locales. Ils ont leur réalité à part. Réalité qui n'a pas de référence et est en perte de repère. Ainsi ces jeunes se retrouvent souvent exposés aux phénomènes de banditisme ou de délinquance juvénile. Le partage interculturel ou "dialogue interculturel" qui, en principe devrait faire référence à une interaction constructive et positive entre des personnes ou groupes culturellement différents les uns et les autres, constitue aujourd'hui au contraire un obstacle pour le devenir de la nation. Il est devenu un facteur de perte des valeurs et d'identité.

Si, de nombreux obstacles culturels et traditionnels constituent des freins à la construction de l'État-nation tchadien, il faut néanmoins noter qu'ils ne sont pas les seuls à freiner voire empêcher que les identités que l'on retrouve dans le Logone occidental parviennent à impulser la construction d'un État-nation au sens fondamental du terme. On peut aussi y voir des barrières et des facteurs économiques, humains; mais aussi sociales.

III- LES OBSTACLES ÉCONOMIQUES

De tous les obstacles auxquels font face les populations' dont l'ambition est de contribuer à la construction de l'État-nation tchadien, les facteurs économiques semblent être un véritable moteur du ralentissement de la construction de l'État-nation. C'est en effet l'un des facteurs qui touche tous les groupes humains et toutes les classes sociales au regard de l'État de pauvreté des populations, de la diversité économiques menées par celles-ci et des conflits auxquels les communautés sont confrontées au quotidien.

1- La pauvreté des populations

Dans l'Indice du Développement Humain(IDH) de 2018, En 2018²¹¹ La république du Tchad est classé 187^{ème}/189 pays et territoires. Avec un score IDH de 0.401, sa performance était inférieure à la moyenne des pays du groupe à faible développement humain (0.507) et à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (0.541). Sur tout le territoire national tchadien, le niveau de pauvreté varie d'une Région à une autre avec un écart très considérable entre les

²¹⁰ [https://www.cairn.info/la-culture ---9782912601179 -page-305.htm](https://www.cairn.info/la-culture---9782912601179-page-305.htm), consulté le 24 février 2023 à 22h 16min.

²¹¹ Indice du développement Humain(IDH) de 2018.

zones rurales et urbaines. Près de 89% des ménages pauvres se trouvent dans les milieux ruraux contre 3% dans la capitale N'Djaména.

Dans la zone soudanienne en général et au Logone occidental en particulier où la population est dense, la pauvreté monétaire est extrêmement répandue. La plupart des ménages tirent leurs revenus de l'agriculture familiale et des activités connexes. L'agriculture et l'élevage²¹² sont courants dans cette zone où le climat est favorable. Mais la dégradation de l'environnement, les conflits fonciers et la dévastation des champs ainsi que le manque de pâturages empêchent le développement de ces deux secteurs clés de la région. Ainsi, il ressort que la structure de production non diversifiée limite considérablement les opportunités de subsistance. C'est aussi le cas du Tchad où le pétrole représente environ 94% des exportations totales, le coton, le bétail et d'autres produits agricoles représentent les 6%²¹³.

Avec une population jeune et une économie non développée, la Région du Logone Occidental fait face à un flux des jeunes gens venant des zones rurales des Régions voisines à la recherche des débouchés et du mieux-être. La gestion permanente de ce flux humains en provenance de ces contrées avec les exigences de la vie dans la cité a des répercussions négatives sur le taux de sous-emploi, au niveau de la population jeune, qui se trouve en perpétuelle augmentation du fait de la faible compétence et de la faible qualification de ces nouveaux demandeurs d'emploi, attirés par les mirages de la ville. Aussi, la grande famine de 1984 a joué un rôle très négatif dans le développement économique²¹⁴.

Le déplacement massif des jeunes issus des autres régions du pays vers la Régions du Logone occidental et plus particulièrement vers Moundou, le chef-lieu du Département de Lac-Weye, à la recherche du travail, a tendance à annihiler les efforts des autorités de la région à juguler le sous-emploi et le chômage des jeunes, à contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population du Logone occidental. L'autre catégorie de population jeune qui migre dans la Région du Logone occidental est celle des jeunes à la recherche d'emplois temporaires ou définitifs, de débouchés et de mieux-être. Le constat sur le plan économique est amer d'une manière globale²¹⁵. L'économie est peu performante aux plans économique, social, culturel et touristique de la région.

²¹² A. Hassana, "Conflits armés et mutations sociopolitiques...", p.78.

²¹³ Rapport du Fonds Monétaire International de 2009 du Tchad.

²¹⁴ I. Wannamou Wana, "L'action humanitaire de world vision au Tchad de 1985 à 2012 : Analyse historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2015, p.15.

²¹⁵ *Ibid.*, p.77.

L'arrivée des jeunes diplômés et autres artisans en provenance des régions voisines vers Moundou fait grossir le nombre des sans-emplois existant déjà dans la Région du Logone occidental. Ainsi que le départ des jeunes du Logone occidental vers N'djamena et les grandes villes du Cameroun ou des autres pays de l'Afrique centrale à la recherche du mieux-être crée un vide ou un manque à gagner.

Tous ces problèmes créent le découragement de nombreux jeunes qui se lancent dans l'alcoolisme, le tabagisme, les abus sexuels et la conduite des taxis-motos à la recherche des débouchés ou du mieux-être.

2-La diversité des activités des populations

Les populations du Logone Occidental sont des agriculteurs sédentaires doublés, accessoirement, mais d'une manière généralisée, de la fonction de petits éleveurs et pêcheurs²¹⁶. D'après les sources orales et quelques documents écrits, leurs fixations sur une terre dépendaient de deux éléments que sont les possibilités de cultures et les possibilités de faire pâturer leurs bovins. Le déplacement d'un point à un autre a toujours été problématique. L'instabilité pluviométrique réserve souvent des surprises aux paysans logonais.

A cause de la non maîtrise des principales activités dans la région, les Logonais entraînent des problèmes techniques, sociaux voire politiques. Les principaux secteurs à savoir l'agriculture, l'élevage et la pêche font face à des grands défis²¹⁷. À cause du manque des moyens techniques ou de productions et de la non maîtrise de ces activités, on assiste à des conflits de tout genre et surtout aux problèmes de production. Ces derniers dépendent entièrement de la nature et sont soumis aux caprices de cette dernière²¹⁸. Ce qui ne permet non seulement le décollage économique de ces secteurs économiques mais aussi et surtout alimente les tensions et divisions au sein de la population. Les différentes activités de la région sont liées l'une à l'autre. Et une faille de la part d'une d'entre elles crée un déséquilibre pour la chaîne.

Les premières chutes de pluies importantes commencent fin mai. Dès ce moment, sur les champs que les pluies précèdent, plus légères, ont permis de défricher. Le paysan sème son mil et son coton qui n'améliore pas son niveau de vie²¹⁹. Les semis se terminent à la fin

²¹⁶ J. Cabot, *Le bassin du moyen Logone*, Paris, ORSTOM, 1965, pp.111-126.

²¹⁷ AFP, *Revue de presses*, 5 octobre 1993, p.175.

²¹⁸ B. Laohoté, "Les précipitations en zone soudanienne durant les quatre dernières décennies (1960-1999): variabilité et impacts", Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Nice, 2007, p.193.

²¹⁹ R. Buijtenhuijs, *Le froinat et les révoltes populaires au Tchad : 1965-1976*, La Haye, Mouton, 1982, p.176.

du mois de juin. Dès mi-juillet, des tornades se déchainent pour se succéder à un rythme régulier²²⁰, amenant tous les deux ou trois jours des chutes de pluie variant entre 800 et 1 127 mm/an (DREM, 2014). Ce rythme se ralentit à la mi-septembre, mais c'est à cette époque que le fleuve connaît ses plus hautes eaux qui durent jusqu'en novembre. Aux eaux de pluies accumulées dans les plaines s'ajoutent les eaux de déversement du fleuve. À ce moment, le bétail se nourrit des herbes de la bordure des zones inondées où pâture sur les rares jachères. Souvent des conflits constants sur les terres et les ressources en eau entre éleveurs et agriculteurs causent des effets néfastes sur la production alimentaire et le rendement animal s'il n'y a pas d'intervention du gouvernement. Le défrichement des terres pour l'agriculture entraîne la réduction des aires de pâturage participant également à l'entretien des conflits.

Les conflits entre les éleveurs et agriculteurs sont devenus depuis quelques années très fréquents et parfois meurtriers dans la partie méridionale du Tchad qui est la zone la plus densément peuplée du pays et dans laquelle est localisée la production cotonnière²²¹. Ils sont liés à la présence dans cette zone de nombreux éleveurs arabes et peuls qui vivaient autrefois dans la zone sahélienne, et aux heurts qu'elle entraîne à la suite des dégâts commis par le cheptel dans les champs de manioc des autochtones.

3- Les questions foncières et les conflits éleveurs-agriculteurs

Les problèmes fonciers étaient méconnus par les N'gambaye du Logone durant la période précoloniale. La terre appartenait à la communauté villageoise et les fruits du travail à ceux qui exploitaient la terre en question. Dans les cantons de la région, les chefs de terre cumulaient parfois cette fonction avec celle de chef de village. Les cultures associées n'étaient pas connues pendant cette période.

A l'introduction du coton en 1928 sous forme de culture obligatoire au Tchad,²²² le Logone occidental était un écosystème voué à l'agriculture. Les conditions climatiques²²³ étaient très favorables pour une production agricole abondante et très diversifiée. Pendant "l'âge d'or du coton" jusqu'aux années 1990, principale production commerciale du Tchad, les paysans avaient massivement adhéré. Cette "civilisation agricole", qui avait permis aux communautés traditionnelles du sud du Tchad de vivre décemment et de construire leur pays, subira du profond bouleversement et sera progressivement délaissée au profit d'autres

²²⁰ Koudanné Martin, 67 ans, agriculteur-pêcheur, Moundou, le 02 octobre 2021.

²²¹ J. Cabot et R. Diziain, *Population du Moyen Logone*, Paris, ORSTOM, 1955, p.3.

²²² M'Baï-neel, *Le logone occidental 1900...*, p. 31.

²²³ Cabot, *Le bassin du Moyen Logone...*, pp. 13-20.

cultures. Les diversités de cultures et la fertilité du sol attiraient les gens issus d'autres régions. Le démarrage de l'agriculture qui coïncide avec celui du gigantesque projet pétrolier lancé en 2003²²⁴, s'est traduit par une très forte compétition à la recherche de bonne terre et de récurrents conflits fonciers entre migrants et autochtones, agriculteurs et éleveurs ou membres d'une même famille. L'accueil des familles étrangères et la croissance démographique de la population originelle s'est traduit par une demande supplémentaire de terre cultivable dans le bassin. Ils ont à la fois modifié les systèmes techniques de production et les modes de gestion du foncier, la réduction progressive des espaces cultivables, le raccourcissement de la durée des jachères (2 ans maximum) et la fin de l'itinérance des cultures.

Les conflits ont eu non seulement un impact direct sur les vies et les moyens d'existence de ceux qui sont impliqués²²⁵ comme observé partout ailleurs, mais ont désorganisé et menacé la durabilité des systèmes de productions agricoles et pastorales.

En 2011, le gouvernement tchadien a introduit une politique de la mécanisation des techniques agraires par la mise à disposition des tracteurs. Cette politique qui devait permettre d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire, a plutôt contribué à la multiplication de revendication de l'accès à la terre, devenue une denrée très rare. Subitement, les discours de type autochtones contre allochtones refont surface. La question du vivre ensemble est à cet effet mise en mal.

Les gens revendiquent les champs qui appartiendraient à leur village ou à un membre de la famille²²⁶, même si cela fait plus de cent ans que leur communauté d'origine ne les cultive plus. Les autorités traditionnelles tout comme les représentants locaux de l'administration étatique sont submergés parfois par les doléances des communautés locales à recouvrer un droit sur un champ, mais aussi les pressions des personnes bien situées dans les appareils politiques nationaux.

²²⁴ Le 10 octobre 2003 a eu lieu l'inauguration officielle des vannes de l'oléoduc pétrolier qui a fait entrer le Tchad dans le cercle restreint des États producteurs de pétrole. C'est l'exploitation effective, après les premières explorations dans les années 1960, du pétrole tchadien à partir des bassins de Doba, chef-lieu de la province du Logone occidental.

²²⁵ Conflits agriculteurs-éleveurs en zone soudanienne au Tchad: une étude compare de deux régions: Moyen-Chari et Mayo-Kebbi, disponible dans <https://hal.science/hal-00136995>, consulté le 21 octobre 2021 à 18h 14min.

²²⁶ En droit coutumier, les terres appartiennent traditionnellement à ceux qui les ont cultivées. C'est la mise en culture d'une terre qui crée le droit de propriété. Une terre laissée longtemps en jachère par une famille ne peut en aucun cas être travaillée par un étranger sans accord préalable.

Les conflits et la corruption dans le secteur foncier constituent un problème très important dans la Région du Logone occidental. La majorité des contentieux devant les juridictions a plus ou moins un rapport avec la terre. Mais la réalité sur les questions foncières dans le monde rural est encore plus grave. Les violences à propos de la terre prennent des formes extrêmement variées²²⁷. Elles s'exercent directement par l'usage de la force dans le contrôle de la terre et des ressources naturelles, ou par des actions pour les populations rurales elles-mêmes. La délimitation des espaces cultivables et la croissance démographique ont entraîné de modification dans la notion de propriété. On ne raisonne plus en termes de l'usufruit²²⁸ des surfaces travaillées, mais plutôt d'appropriation des terres engendrant d'innombrables conflits fonciers.

Tableau 9 : nature des plaintes enregistrées au Tribunal de Moundou de 2007 à 2012

Nature des plaintes	Années						Total
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Cas de bagarres	13	23	11	6	9	8	70
Détournements de biens	20	34	31	17	17	12	131
Problèmes de ménages	31	52	33	41	50	21	228
Problèmes fonciers	298	301	252	229	257	164	1501
Paiement de dot	47	50	51	49	59	43	299
Problèmes d'héritage	32	23	36	20	21	14	146
Pensions alimentaires	47	27	55	30	38	30	227
Vol	21	20	9	17	12	14	93
Total	509	530	478	409	463	306	2695

Source: élaboration Tob-Ro, N, et Mandjita, D., d'après les archives du Tribunal de première instance de Moundou, décembre 2012.

²²⁷ Anonyme, 62 ans environ, cultivateur, Moundou, le 22 novembre 2021.

²²⁸ Selon le Lexique de termes juridiques, l'usufruit est un droit réel principal, un démembrement du droit de propriété, qui confère à son titulaire le droit d'utiliser la chose, et d'en percevoir les fruits.

Le tableau ci-dessus nous met au jour les différents litiges qui ont opposé soit les individus soit les groupes d'individu dans une période allant de l'année 2007 à 2012 au Tribunal de Grande Instance de Moundou. Dans ce tableau, le Tribunal a enregistré 2 695 plaintes. L'année 2008 est l'année où le tribunal a enregistré un nombre important de plainte par rapport aux autres années ; suivie de l'année 2007, 2009, 2011 et enfin vient l'année 2012 avec moins de plaintes.

La terre est un bien économique mais également un bien spirituel et culturel. La gestion de ce bien devrait en principe concerner à la fois les autorités administratives, les autorités traditionnelles et la population. Mais paradoxal est le comportement de l'État qui est moins regardant dans la gestion des terres et est moins à l'écoute des communautés rurales surtout les chefs coutumiers. La presse²²⁹ consacre périodiquement des articles²³⁰ à ces affrontements. La Région du Logone occidental est composée de plusieurs groupes ethniques. Ces groupes ethniques s'y sont installés depuis plusieurs décennies. Chaque composante a ses particularités et ses spécificités qui la distinguent des autres tant sur le plan politique, économique, religieux et même anatomique.

Cette différenciation ou originalité est influencée par les cultures des différents peuples. C'est dans cette complexité qu'il est question de construire un État-nation. Mais force est de constater que plusieurs facteurs viennent l'entraver. Les obstacles et freins de la contribution des identités communautaires à la construction de l'État-nation sont nombreux et variés. Les premiers obstacles sont d'ordre institutionnel et administratif²³¹. En effet, les arrangements politiques, le népotisme, le favoritisme et le tribalisme ainsi que la problématique de l'éducation constituent en grande partie un handicap à la construction de l'État-nation au Tchad. Pour régler leurs divergences, les acteurs politiques recourent assez fréquemment à des accords et autres compromis. Ces arrangements comportent souvent un contenu juridique destiné à remédier aux manquements et lacunes de la constitution dont l'instrumentalisation par le pouvoir exécutif est l'une des causes du malaise des sociétés politiques tchadiennes. En plus de cela, la multiplicité des arrangements politiques au cours de ces dernières années qui ne tiennent pas compte des textes de la république, la montée en puissance des compromis politiques affecte très négativement au fonctionnement de l'État d'une part et engendre une frustration au sein des populations. Pour ce qui est du favoritisme,

²²⁹ Depuis 1990 plusieurs hebdomadaires paraissent librement et régulièrement dans le cadre d'un processus d'instauration de la démocratie.

²³⁰ "Pourquoi une cohabitation difficile?" (N'Djamena Hebdo n°13 janvier 1991).

²³¹ Abdallah Ange, 80 ans, Retraité/conseiller politique au parti CTDP, Moundou, le 03 novembre 2021.

du népotisme et du tribalisme, depuis le pouvoir de François Tombalbaye jusqu'au pouvoir d'Idriss Deby Itno, le Tchad en a souffert. Le traitement de faveur accordé injustement ou illégalement ou encore le mode d'organisation social basé sur sa tribu sont l'un des obstacles à la construction de l'État-nation au Tchad. La problématique de l'éducation n'est pas du reste. Car, la question de l'éducation au Tchad en général et particulièrement celle de la Région du Logone occidental est préoccupante. Créée pour la première fois en 1911 à Mao, chef-lieu de la province du Kanem, l'école a connu des étapes de développement très difficile. Elle a connu des résistances dans certains endroits et d'engouement dans d'autres.

C'est au lendemain de l'indépendance, avec les réformes qu'elle fut créée progressivement dans les autres contrées du pays. Mais la guerre civile et les multiples rébellions ont impacté négativement son décollage. Les effets de la guerre sur le système éducatif sont nombreux. La guerre a cultivé l'analphabétisme populaire. De même, les cultures et les traditions ont eu d'influence négative sur l'unité nationale. La région est ainsi cloisonnée en clivage ethnique. La langue, le clan, la tribu et la région sont devenues des bases de l'identité politique. L'ethnie est au centre de la politique sinon des actions politiques. Les leaders politiques ont pour force politique leur région et leur famille et n'hésitent pas à instrumentaliser la population à leur profit. À cela s'ajoute l'impact négatif de la religion. En effet, le christianisme, l'islam et l'animisme demeurent les principales religions de la province. Comme dans la plupart des villes des autres provinces, au Logone occidental, les musulmans et les chrétiens habitent les quartiers séparés. Quelques rares sont ceux qui acceptent de vivre dans le quartier autre que sien. Ce comportement, semble-t-il est né des périodes troubles du pays; notamment les différentes guerres civiles. Et enfin, nous avons les obstacles d'ordre économique.

La pauvreté monétaire est extrêmement répandue. La plupart des ménages tirent leurs revenus de l'agriculture familiale et des activités connexes. L'agriculture et l'élevage sont courants dans la zone où le climat est favorable. Mais la dégradation de l'environnement, les conflits fonciers et la dévastation des champs ainsi que le manque de pâturages empêchent le développement de ces deux secteurs clés de la région. L'exode rural et la question d'emploi sont criants. Ces différents problèmes économiques de la région créent le découragement de nombreux jeunes qui se lancent dans l'alcoolisme, le tabagisme, les abus sexuels et les révoltes vis-à-vis de l'autorité de l'État.

**CHAPITRE IV : ÉVALUATION CRITIQUE ET ENJEUX DE
L'APPORT DES IDENTITÉS COMMUNAUTAIRES A LA
CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION AU TCHAD**

La question de l'identité nationale et du vivre-ensemble au Tchad en général et dans la Région du Logone occidental en particulier est devenue aujourd'hui plus qu'une réalité qui préoccupe toutes les instances à savoir les autorités administratives et traditionnelles. En effet, après analyse des chapitres précédents, nous notons que le Tchad a été traversé par plusieurs clivages ethno-tribaux et ethno-régionaux. Les fortes influences de l'ethnocentrisme et le tandem nord-sud au Tchad comme dans la Région du Logone occidental ont commencé au lendemain de l'indépendance du pays, avec son histoire sombre. Le Tchad étant mal parti. Les efforts de cohabitations entre les communautés, bien que visibles semblent être insuffisants ainsi que l'implication de l'État. Les défis et perspectives pour impliquer davantage les communautés sont immenses et réels. Des défis politiques aux défis socioculturels, la tâche est immense. Le présent chapitre vise à apporter une analyse critique puis à montrer qu'à partir des éléments culturels et identitaires, le Tchad peut capitaliser sur ses atouts de diversité culturelle pour impulser le vivre ensemble et construire l'État-nation.

I- ÉVALUATION CRITIQUE ET PROCESSUS DE CONSTRUCTION NATIONALE PAR LES COMMUNAUTÉS IDENTITAIRES DANS LE LOGONE OCCIDENTAL

Le processus de construction du vivre ensemble et de l'État-nation passe nécessairement par une volonté collective et individuelle. Chacun apporte sa pierre de contribution pour bâtir un édifice commun qui est la nation tchadienne. Cette dernière, comme toutes autres, fait face à des problèmes ethniques et tribaux. Le repli identitaire perdure malgré les efforts multiples venant de part et d'autre. Les institutions étatiques, inspirées des réalités sociales semblent apporter une aide remarquable quant au processus de construction de l'État-nation au Tchad.

1- Une forte influence de l'ethnocentrisme et le clivage nord-sud

L'influence de l'ethnocentrisme et le tandem et clivage Nord-Sud dans la Région du Logone Occidental commencent depuis le lendemain de l'indépendance du Tchad, avec l'histoire sombre du pays²³². Comme l'a souligné Bichara Idriss Hagggar dans son ouvrage intitulé *le Tchad est mal parti*, le contexte politique et social du pays d'après 1960 n'a pas favorisé l'unité nationale du pays. Ce problème est à la fois dû au manque de culture

²³² En effet, depuis les premières émeutes populaires de 1963 à N'Djamena et de 1965 à Mangalmé, les Tchadiens ont vécu dans la guerre jusqu'en 2021, date des derniers combats entre les rebelles et l'armée gouvernementale.

politique de la population à l'époque, son manque de maturité, mais aussi et surtout à la nature et à la forme du régime politique de N'garta Tombalbaye.

Les conséquences du parti unique institué entre 1962 et 1963²³³, ceux de la période allant de 1960 à 1978 pendant lesquels les originaires du sud étaient les plus influents au niveau de l'appareil de l'État central et des administrations régionales et locales et avec l'inverse de la situation à la suite de l'accession au pouvoir des anciens rebelles du Front de Libération National sont à l'origine du clivage ethnique dans tout le Tchad.

Cette dualité tchadienne s'est répercutée dans presque tous les domaines de la vie. Les effets inattendus de cette tendance sont par exemple les conflits tribaux, le repli identitaire, le soutien de certains chefs militaires aux éleveurs issus de la zone septentrionale et l'idée de la fédération du Tchad vue comme seule alternative par la majorité des élites sudiste. A côté de cette alternative pacifique, la rébellion a donc fait son apparition au sud pour des revendications violentes.

Les résultats des sondages dans le Logone occidental nous a permis de savoir que les ethnies et les communautés ne sont pas tous à l'aise avec leur histoire. Certains voudraient même faire croire que les peuples n'ont jamais d'histoire commune. Fautes de recherches approfondies, certains individus ou groupes récupèrent l'histoire à leur profit, en construisant un imaginaire ethnocentrique et dominateur.

L'ethnocentrisme et la question Nord-Sud qui ont alimenté les conflits tchadiens se traduisent au quotidien dans certains faits. C'est le cas des élections de 1996 qui démontre cette réalité:

-Le Mouvement Patriotique du Salut (MPS), parti de l'ex président Idriss Déby (majoritaire) fait ses exploits au Nord, à l'Est et au Centre du Tchad dominés par l'Islam;

-L'Union pour le Renouveau Démocratique (URD) de Wadel Abdelader Kamougué a percé dans le Sud-Est d'où il est natif;

-L'Union Nationale pour le Développement et le Renouveau (UNDR) de Saleh Kebzabo a battu le record dans la Région du Mayo-Kebbi²³⁴.

²³³ Houssana, "Conflits armés et mutations sociopolitiques...", p.18.

²³⁴ Anonyme, "Évolution et conjoncture", *Le Moci*, N°spécial du 11 décembre 1997, p. 6.

Ici, il est clair qu'aucune partie du Tchad n'est épargnée par le régionalisme politique, le régionalisme électoral et la politique ethno religieuse qui se sont exprimés au-delà des idées d'une constitution nationale de la société tchadienne. Comme Tombalbaye et Malloum ont vivement réprimé la population du nord qu'ils considéraient comme source de rébellion, le Nord qui arrive au pouvoir par l'aide des pays musulmans et de la France se venge aussi²³⁵.

Au Tchad ou plus particulièrement au Logone Occidental comme partout ailleurs au monde, la crise étatique et la crise sociale ont suffi pour déclencher les conflits identitaires. La crise identitaire sous-tend une inégalité dans la répartition de la chose publique entraînant ainsi un repli sur soi des communautés. Il ressort des sources anonymes la présence d'un voisinage perçu comme hostile, surtout si ce voisinage soutient dans les cas d'hétérogénéité l'une ou l'autre des composantes du pays.

L'ethnocentrisme et la question Nord-Musulmans et Sud-Chrétiens illustre l'idée de Jean-Paul Sartre selon laquelle: "L'enfer, ce sont les autres". La question identitaire, dans ce contexte réfère à un état de pureté historique et cette référence a pour fonction de légitimer la destruction de l'autre, perçu comme le perturbateur ou le menaçant, en tout cas comme l'empêcheur.

Au Logone occidental, il est facile de reconnaître la présence d'une communauté minoritaire ou majoritaire. Ce qui traduit clairement que des efforts ne sont suffisants pour une totale cohésion sociale et par-dessus tout pour la construction de l'État-nation au Tchad.

2- Un effort de cohabitation entre les communautés

À la question de savoir si les différentes communautés de la Région du Logone Occidental fournissent des efforts allant dans le sens du vivre ensemble, nous pouvons répondre par l'affirmatif. Si non, le Tchad ou du moins la Région du Logone occidental n'existerait pas. Le fait que les communautés partagent jusque-là, en commun, l'espace territorial traduit leur unité et leur volonté de vivre ensemble. Selon M. Alladoum Vincent Le Ndolékemian²³⁶, si les communautés vivent jusqu'à présent ensembles c'est parce que "les autochtones ne font pas la différence entre les communautés. Ils les considèrent comme les frères". L'identité ne relève pas plus d'une investigation savante portant sur une réalité

²³⁵ Houssana, "Conflits armés et mutations sociopolitiques...", p.103.

²³⁶ Alladoum Vincent Le Ndolékemian, 50ans, Ex chef de quartier de Guelbé et ex conseiller chargé de missions à la primature, Moundou, le 05 décembre 2021.

historique, elle implique également les autochtones ainsi que les autres communautés²³⁷. À entendre M. Alladoum Vincent, le vivre ensemble dans le Logone Occidental est l'œuvre de la communauté autochtone, c'est-à-dire les N'gambaye. Ces derniers, par leurs hospitalités ont établi un lien de fraternité entre eux et les autres communautés. Mais est-ce l'avis de tout le monde? La réponse à cette question diverge d'une personne à une autre. Pour Sartoina Marc²³⁸, les différentes communautés ne participent pas suffisamment à l'unité nationale parce qu'elles ne vivent pas en paix et sont déchirées par plusieurs conflits.

La notion de l'unité des peuples ou de la participation des communautés à la cohésion sociale dans le Logone occidental véhicule la représentation d'une société moderne comme des entités traditionnelles intégrées et inclusives où l'égoïsme individualiste et les affrontements sociaux constituent des situations anormales, négatives. Cela s'explique par la participation de tous aux décisions politiques ou démocratisation, notamment locale, pour faire face aux failles de la démocratie représentative et de la bureaucratie étatique, la valorisation des idées émanant des communautés notamment le partage des valeurs et de solidarité par les membres d'une société et enfin les interactions sociales basées sur la confiance et la réciprocité au sein des communautés.

Les différentes identités communautaires ont pu mettre sur pieds des mécanismes de résolution des conflits, des moyens permettant une négociation pacifique entre intérêts divergents, une redistribution équitable des richesses. Les chefs communautaires jouent le rôle d'intermédiaire entre les différentes communautés et règlent parfois des litiges entre ces dernières afin d'éviter toute situation de désagrégation et d'explosion sociale²³⁹. Les chefs des communautés sont également considérés comme les partenaires et auxiliaires de l'administration et d'autres services de l'État.

Le temps passé ensemble entre les différentes communautés semble marier les origines, les absorber et redistribuer les "cartes d'identité" dans une donne unique. Ce qui finit par compter, c'est cette culture qui imprègne, qui fait que les communautés se sentent proches les unes des autres.

²³⁷ Dupoirier et Schajer, "L'identité régionale...", pp.338-399.

²³⁸ Sartoina Marc, 65 ans, Inspecteur de Police au commissariat Central de Moundou, Moundou, le 22 novembre 2021.

²³⁹ Tchad: Un nouveau cadre de résolution du conflit, Rapport Afrique de Crisis Group N°144, 24 septembre 2008, p.2.

Cependant, il est à se demander si le vivre ensemble dans le Logone Occidental n'est une imposition de la part des autorités administratives et coutumières ?

3- Une implication de l'État à travers ses institutions

Depuis 1963, le pays est entré dans un cercle infernal de guerres qui a fragilisé l'unité nationale et les bases des institutions étatiques. Le processus de décentralisation reconnaît que le territoire national n'était plus l'unique et indivisible cadre de formation des allégeances individuelles et de transfert des compétences opérées. Les coups d'État se succèdent avec leurs lots de violence²⁴⁰. Les conflits communautaires et le repli identitaire ont pris une forme inquiétante. C'est une vie politique fortement militarisée.

Cette situation de guerre a eu de sérieuses conséquences sur le développement, l'organisation administrative et institutionnelle. Après la chute de Tombalbaye le 13 avril 1975 et la prise du pouvoir par le Général Félix Malloum en avril 1975, le pouvoir part aux mains des leaders de FROLINAT Goukouni Weddey en 1978 puis Hissein Habré le 07 juin 1982. Une période de transition a été observée jusqu'à l'adoption de la Loi fondamentale de 31 mars 1996²⁴¹.

Cette dernière a permis, à travers la création et la redéfinition de certaines institutions nationales, à donner des orientations claires concernant le rôle du pouvoir politique et son apport à l'unité nationale et à la cohésion sociale²⁴² au renforcement de l'unité nationale, de la bonne gouvernance et de l'État de droit, le renforcement de la cohésion nationale et à la création des conditions d'un développement durable.

²⁴⁰ F. Dillah, "L'évolution des institutions politiques au Tchad au lendemain de l'indépendance: de l'instauration du monopartisme à l'ère du pluralisme 1960-1997", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2018, p.93.

²⁴¹ Tchad: constitution importée, La lettre du continent, N°255 du 28 mars 1996, p.2.

²⁴² Dillah, "L'évolution des institutions politiques...", pp.95-99.

Photo 15: Armoiries du Tchad



Source : photo d'archives de la Présidence de la République du Tchad, consultée le 23 août 2022 à 17h 12min.

Les actuelles armoiries de la République du Tchad ont été adoptées en 1970²⁴³. Dans l'image ci-dessus, nous voyons, au centre du blason, un écu orné de lignes ondulées bleues et jaunes. L'écu est accompagné d'un Soleil levant rouge au-dessus. Les lignes ondulées bleues sur l'écu représentent le Lac-Tchad, et le Soleil levant, un nouveau commencement. L'écu est soutenu par un lion et une chèvre dorés: à gauche, la chèvre symbolise la partie nord du pays, montagneuse; à droite, le lion représente le sud.

Dès 2005, une réforme institutionnelle est intervenue et a fait sauter le verrou constitutionnel de la limitation du nombre de mandats présidentiels. La paix communautaire a été mise à mal. L'impunité et la corruption avaient gravi jusqu'à un niveau très inquiétant²⁴⁴. Cela a montré les limites des institutions en général et de la fragilité de la constitution en particulier.

Le Tchad replonge dans l'instabilité politique et sociale. Une vague de rébellion a refait surface pendant la période 2005-2009 pour renvoyer le régime en place. En 2006, les éléments de Mahamat Nour Abdelkérîm se sont confrontés à l'Armée Nationale Tchadienne (A.N.T.) dans la capitale N'Djaména.

D'autres offensives rebelles sont lancées sur N'djaména du 02 au 03 février 2008. L'œuvre était l'Union des Forces pour la Démocratie et le développement (U.F.D.D.) de

²⁴³ <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Armoiries-du-Tchad>, consulté le 17 janvier 2023 à 10h 14min.

²⁴⁴ Le Tchad était classé en 2005 parmi les pays les plus corrompus au monde d'après le rapport annuel de Transparency International sur la corruption. Dans le classement, ils arrivent bons derniers avec la Bangladesh à la 158^e place avec une note de 1.7/10.

Mahamat Nourri, l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement Fondamental d'Abdelwahid Abou Makaye et d'Acheik Ibn Oumar et de Rassemblement des Forces Démocratiques de Timan Erdimi.

C'est donc dans un contexte difficile que le Président Idriss Deby Itno décide de traduire en acte le volet institutionnel de ses promesses électorales. Car, il a promis, pendant la campagne présidentielle de 2016, de faire des profondes réformes institutionnelles pour régler de façon définitive la question des institutions et de l'unité nationale.

Cette volonté s'est traduite en acte le 26 octobre par un décret²⁴⁵. Un comité est créé. Il bénéficie de l'appui d'un Comité Technique créé par un arrêté²⁴⁶. Le comité sera installé le 09 Février 2017.

Ainsi par cet acte du chef de l'État, le projet de réformes institutionnelles a été lancé. Mais ce processus politique se met en route dans un climat de tension entre le parti au pouvoir et les partis de l'opposition regroupés dans la Coordination pour la Défense de la Constitution (CPDC)²⁴⁷ et le Front de l'Opposition Nouvelle pour l'Alternance et le Changement (FONAC)²⁴⁸.

Certains Tchadiens, cet acte du chef de l'État serait une volonté de mettre fin aux problèmes institutionnels et de l'unité nationale. D'autres pensent que c'est une simple volonté politique en vue de pérenniser le pouvoir. Sachant bien sûr que le processus s'est mis en route dans un climat de tension entre le Parti au pouvoir et les partis de l'opposition regroupés dans la Coordination pour la Défense de la Constitution (CPDC) et le Front de l'Opposition Nouvelle pour l'Alternance et le Changement (FONAC).

Après consultation des sources orales et écrites, il ressort que l'État à travers ses institutions a bel et bien joué des rôles pour l'unité nationale, la bonne gouvernance et surtout pour la cohésion sociale dans la Région du Logone Occidental. Mais sur le terrain, des avancées majeures n'ont pas été observées. La situation du pays semble rester intacte. L'administration semble ne pas répondre aux attentes des administrés.

²⁴⁵ Décret n°681/PR/PM/2016 instituant un Haut Comité chargé des réformes institutionnelles.

²⁴⁶ L'Arrêté n°188/PR/PM/2017 du 18 janvier 2017.

²⁴⁷ La CPDC est la principale coalition de l'opposition des partis politiques pour la défense de la constitution, qui a été créée en 2004 lorsque le Président Déby a annoncé une modification constitutionnelle levant à limitation du nombre de mandats présidentiels.

²⁴⁸ Le Front de l'Opposition Nouvelle pour l'Alternance et le Changement (FONAC) est un regroupement de 31 partis politiques qui ne se reconnaissent pas dans les résultats de l'élection présidentielle du 10 avril 2016.

Malgré tous les obstacles relevés plus haut et les entraves submergeantes, nous avons pu remarquer le véritable problème de la construction d'un État-nation à partir du Logone occidental est lié au phénomène de l'ethnocentrisme et du clivage entre le nord et le sud²⁴⁹. Toutefois on observe un effort de cohabitation entre les différentes communautés et une implication mitigée de l'État à travers ses institutions. Ce qui peut permettre d'envisager une construction de l'État-nation tchadien à travers les identités communautaires.

II- LES ENJEUX DE PARTICIPATION DES IDENTITÉS COMMUNAUTAIRES A LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION AU TCHAD

La nation est une chose qui se construit dans le temps et dans l'espace par des réalités historiques. L'encyclopédie Encarta la définit comme : "groupe humain vivant sur un même territoire, lié par la conscience d'une histoire, d'une culture, de traditions et parfois d'une langue commune et formant une entité politique"²⁵⁰. Ainsi, une nation n'est pas le fruit d'un simple montage ou d'un hasard, mais plutôt d'une longue période de vie commune faite de contradiction, de sacrifice et de sentiment de vivre ensemble. Pour le cas du Tchad, la colonisation française a mis ensemble dans un même territoire et sous une même administration des peuples qui ont parfois des passés très différents. Malgré toutes les difficultés, des volontés de cohabitation sont nées de part et d'autre pour jeter les bases d'une véritable nation.

1- Le renforcement de l'unité nationale

A l'origine, dans la Région du Logone, la détention du pouvoir revenait aux premiers occupants²⁵¹ ou à ceux qui se sont imposés par la force. Mais, bien souvent, la répartition du pouvoir se faisait par un jeu d'alliance entre ceux-ci. En 1950, un administrateur colonial rapporta que les villages étaient simplement sous l'autorité des "chefs de guerre". Le choix se faisait généralement par un conseil des sages des villages les plus peuplés. Ces chefs étaient généralement choisis parmi les chefs de terre. Tous les villages étaient autonomes. Mais en cas de dangers extérieurs, les habitants des différents villages se réunissaient pour choisir un chef de guerre doté d'un pouvoir absolu.

²⁴⁹ G. N. Gata, *Tchad: le conseil supérieur militaire et l'exercice du pouvoir*, N'Djamena, Al-Mouna, 2008, p.78.

²⁵⁰ "Nation", Microsoft Encarta 2009, consulté le 04 janvier 2021.

²⁵¹ A. Bopda, "De l'usage des fonds mythiques dans les remaniements territoriaux en Afrique et au Cameroun", *Cahiers de Géographie du Québec*, Volume 45, N°126, décembre 2001, pp.451-452.

Les mécanismes endogènes de prévention, médiation et résolution de conflits et surtout de renforcement de l'Unité nationale font l'objet d'une attention particulière de la part des communautés, des acteurs étatiques et des organisations non gouvernementales depuis des années²⁵². Parce que, la Région du Logone occidental ou au plus large le territoire national tchadien est toujours marqué par la récurrence des conflits communautaires de tout genre, et parce que la consolidation de la paix semble la priorité de tous, notamment des chefs communautaires afin de bâtir la paix et de renforcer la cohésion sociale.

Toute démarche entreprise par les différentes communautés commence par tenter d'apporter des clarifications et de préciser dans quelle mesure les efforts peuvent être orientés pour soutenir ces mécanismes afin d'apaiser les sources de tensions et les conflits, et participer, dans une certaine mesure, du renforcement de l'unité nationale. Pour cela, il a fallu dresser un état des lieux des dynamiques de conflits, cartographier sans oublier le recours fait à la justice traditionnelle en vue de prévenir et de gérer les conflits en cours au Tchad et plus particulièrement dans la Région du Logone occidental.

Tirant les leçons de son histoire²⁵³ qui a été caractérisée par une instabilité sociopolitique et des conflits armés internes et externes ayant compromis significativement son processus de développement, les différentes communautés en accord avec l'État tchadien ont institué des cadres de dialogue et de concertation interconfessionnels et intercommunautaires.

La mise en place de ces cadres de dialogue (Médiateur, Cadre National de Dialogue politique) et des différentes initiatives de promotion de la paix et du dialogue social ont permis de retrouver l'unité sociopolitique nationale.

En matière de défis à relever, l'enjeu principal est de lutter contre la fracture sociale et d'aplanir toutes formes de divergences pouvant entraîner la fragilisation de l'unité nationale dans un contexte qui serait dommageable à la démocratie²⁵⁴. A cette fin, la diversité ethnique et religieuse, la dimension culturelle et politique ainsi que les engagements internationaux du Tchad seront mis à profit. Nous avons aussi la prise de conscience des communautés sur la transformation structurelle dans les domaines du social, de la gouvernance et de l'État de

²⁵² Kombé Magloire, 47 ans, socioéconomique, Moundou, le 13 décembre 2021.

²⁵³ E. Pontié, "De l'image à la réalité", *Afrique Magazine*, N°306, mars 2011, Dossier spécial Tchad, p.106.

²⁵⁴ Tchad: un nouveau cadre de résolution de conflit...p. 39.

droit tout en renforçant la cohésion nationale et créer les conditions d'un développement durable.

Une culture démocratique qui devient du goût des différentes communautés qui y voient un moyen d'expression, d'appartenance à un ensemble de groupes sociaux. La démocratisation est aussi conçue comme un partenariat entre les groupes sociaux prenant la forme d'une participation au contrôle de leurs conditions de vie par les citoyens. Cette participation de la société à la gestion publique est dite impérative au nom d'une responsabilité des individus et surtout des groupes communautaires à l'égard de leur société et d'une efficacité accrue des politiques publiques quand elles prennent en compte les réalités locales, catégorielles, particulières.

Un premier constat est que la multiplicité des mécanismes existants et le pluralisme de normes (traditionnelles, modernes, etc.) leur permettent de recourir à des itinéraires variés pour obtenir gain de cause en cas de conflit. Une médiation par des instances traditionnelles a priori acceptée peut ainsi être remise en cause dès qu'une opportunité de résolution de conflit différente se présente, si celle-ci se réfère à des mécanismes et/ou des normes plus avantageuses²⁵⁵.

2- La réduction des conflits intercommunautaires

Les conflits intercommunautaires sont devenus depuis quelques années très fréquents et parfois meurtriers dans la Région du Logone occidental qui est la Région la plus densément peuplée du Tchad et dans laquelle on rencontre différentes activités humaines. Les rapports humains ont été, pendant longtemps, à la fois conflictuels et collégiaux. Les problèmes communautaires concernaient principalement le problème éleveurs-agriculteurs et les litiges fonciers. Pour y remédier, des efforts ont été fournis de part et d'autre. C'est ce qui a permis à limiter les conflits entre les différentes communautés.

Les conflits communautaires au Tchad ont d'abord une origine politique puis socioéconomique²⁵⁶. Ils ont commencé sous le premier régime politique, c'est-à-dire celui de N'garta Tombalbaye en 1960 où une partie de la population (les nordistes musulmans) s'est révoltée parce que se sentant opprimée et discriminée par une autre communauté jugée proche du pouvoir (les sudistes chrétiens). Les conflits ont atteint leur pic pendant la guerre

²⁵⁵ Tchad: Un nouveau cadre de résolution du conflit, pp. 40-41.

²⁵⁶https://www.memoireonline.com/12/21/12546/m_Acces--la-conflit-au-tchad-cas-du-pays-massa-XXIe-siecle14.html, consulté le 27 février 2021 à 18h 14min.

civile de 1979 et se sont répandus sur toute l'étendue du territoire national tchadien. Chaque individu s'identifiait par sa communauté et non par une identité nationale. Les replis identitaires et les conflits sociaux étaient récurrents jusqu'à atteindre un niveau jamais égalé.

Dans l'image ci-dessous, nous voyons le gouverneur de la Région du Logone occidental M. Bachar Ali Souleymane²⁵⁷ accorder une interview aux hommes des médias. Haut cadre de l'État, plusieurs fois ministre, député de la ville de Moussoro, médiateur de la république, le gouverneur du Logone occidental a toujours su faire l'unanimité quant à sa capacité à sévir l'État et la population. "À Moundou, nous l'appelons notre fils"²⁵⁸.

Photo 16 : Gouverneur de la Région du Logone occidental



Source : image d'archives du journal en ligne Al wihda info, consultée le 13 avril 2022 à 16h 17min.

Depuis une trentaine d'années, la détérioration des précipitations a considérablement bouleversé les conditions climatiques et écologiques de la zone sahéenne (descente des isohyètes, étalement restreint des pluies, etc.). Ces facteurs, accentués par l'instabilité politique et la guerre ont profondément transformé les conditions de vie des éleveurs, qui sont en grand nombre venus résider dans la zone soudanienne où l'on pratique de l'agriculture.

Dans la partie méridionale du pays en général et plus particulièrement au Logone occidental, les conflits communautaires les plus récurrents sont ceux qui opposent les éleveurs-nomades-musulmans aux agriculteurs-sédentaires-chrétiens.

²⁵⁷ Bachar Ali Souleymane fut nommé gouverneur de la région du Logone occidental par décret N°026/PCMT/PMT/MATD/2021 du 21 mai 2021 et remplacé par le décret N°3148/PCMT/PMT/MATD/2022 du 07 octobre 2022.

²⁵⁸ Anonyme, 62 ans, cultivateur, Moundou, le 22 novembre 2021.

En zone soudanienne, en l'absence de pouvoir politique se référant au droit musulman, ce sont souvent les agents de l'État qui, en dernière instance, arbitrent les conflits et fixent le montant des amendes, avec le concours des agents de l'Office national de développement rural. Depuis plus de 10 ans, des fonctionnaires musulmans, parfois arabes, exercent leur fonction en zone soudanienne. Ceci constitue un phénomène totalement nouveau auquel les éleveurs sont sensibles. Pourtant ils préfèrent souvent, car ils ne parlent pas français, éviter tout contact avec les autorités et la Gendarmerie, et donner directement des bovins pour indemniser les paysans dont les champs ont été abimés.

En réaction à la permanence des conflits, une circulaire du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité intitulée: "Rapports entre agriculteurs et éleveurs"²⁵⁹ fut adressée en novembre 1996 à tous les préfets, sous-préfets et chefs de poste administratif en leur demandant de :

- collaborer avec les chefs traditionnels dans le règlement des conflits au lieu de laisser les "autorités militaires" s'en charger comme à leur habitude;
- procéder au désarmement systématique des agriculteurs et éleveurs détenant illégalement des armes de guerre;
- appliquer rigoureusement la loi sur le recensement et les couloirs de transhumances²⁶⁰.

Toutefois, malgré un usage opportuniste possible du droit par certains, il ressort très nettement que les mécanismes traditionnels de gestion de conflit (en tant qu'instrument visant à prévenir, modérer ou résoudre des conflits portés par des individus mobilisant des normes et des valeurs perçues comme légitimes car se fondant sur des références aux coutumes, à la religion et à l'histoire) sont plus utilisés que les mécanismes modernes pour résoudre les conflits de basse intensité²⁶¹.

²⁵⁹ Loi N°027/MIS/SE/DG/DERA/96.

²⁶⁰ La loi N°4 du 03 octobre 1959, portant réglementation du nomadisme sur le territoire de la République du Tchad.

²⁶¹ Les conflits de basse intensité sont entre autres les conflits de proximité, les conflits fonciers et d'accès aux ressources et enfin les conflits intracommunautaires et intercommunautaires.

3- La promotion de l'image du Tchad à l'international.

Le Tchad est une entité administrative née des vicissitudes historiques et diplomatiques²⁶². La promotion de l'image du pays à l'international commence par la prise de conscience de ses citoyens d'un patrimoine commun à préserver.

La promotion d'une culture de paix, de la cohésion nationale, de la promotion des valeurs culturelles et le redimensionnement du rôle de la culture comme levier du développement inclusif sont à la base du dynamisme national du pays et au plus large d'un bon témoignage à l'international.

La diplomatie militaire et la promotion touristique, toutes deux nées de la culture tchadienne ont largement contribué au rayonnement du pays à l'international. Tirant les leçons de son histoire fort agitée²⁶³, le Tchad a institué des cadres de dialogue et des concertations interconfessionnels et intercommunautaires aux renommées internationales. Pour que le pays ait une bonne image à l'international, il a fallu l'implication de l'État, des organisations civiles et des exploits de certains sportifs. À cause de son passé, certains lecteurs de la scène politique émettent l'idée selon laquelle l'image du Tchad rime avec la longue série de guerres qui a marqué son histoire²⁶⁴.

La mise en place de ces cadres de dialogue (Médiature, Cadre National de Dialogue Politique) et des différentes initiatives de promotion de la paix et du dialogue social a permis de retrouver l'unité sociopolitique nationale.

L'analyse des enjeux de la participation des identités communautaires à la construction de l'État-nation et surtout la promotion de l'image du Tchad à l'international est difficile à cause de la longue série de guerres qui a marqué le pays²⁶⁵. Les conséquences sont énormes et variées. Mais grâce à la volonté de l'État et des différentes organisations sociales nationales et internationales, le Tchad s'est fait une image d'or parmi de grandes nations en Afrique et au monde, surtout en matière de la lutte contre le terrorisme dans le sahel²⁶⁶.

²⁶² Mission Maistre (1892-93), Mission Gentil, Joallant-Meynier, Foureau-Lamy (1898-1900) ; protectorats de Lai(1892), du Baguirmi(1897), du Kanem(1899), conquête du Ouadaï et du Borkou (1910-1913) ; traités franco-anglais des 21-03-1899 et 08-09-1919 et franco-allemand du 04-02-1894.

²⁶³ Dillah, "L'évolution des institutions politiques...", pp. 113-115.

²⁶⁴ *Ibid.*

²⁶⁵ N. Goual, *300 dates de l'histoire du Tchad*, N'djamena, Éditions CEFOD, 1995, pp. 7-8.

²⁶⁶ Le Tchad reste l'un des principaux acteurs de la lutte antijihadiste dans la région avec ses forces actives dans la zone sahélienne via son contingent de soldats au sein de la MINUSMA.

L'armée tchadienne, qui comprend, selon les estimations entre 40.000 et 65.000 soldats, jouit depuis près d'une décennie d'une bonne réputation à l'extérieur de son territoire. En effet, en 2013, l'engagement des troupes tchadiennes au Sahel central contre les mouvements djihadistes, puis à partir de fin 2014 dans les pays frontaliers du Lac-Tchad contre les factions de Boko Haram, a fait du Tchad un acteur militaire incontournable dans la lutte contre le terrorisme. Souvent sollicitée par ses voisins et partenaires occidentaux, l'armée tchadienne est une pièce maîtresse du dispositif contre le terrorisme et reste l'une des forces armées les plus actives en Afrique et au monde.

Moussa Faki Mahamat, alors ministre des affaires étrangères, affirmait à l'époque: " le Tchad, qui était qualifié il y'a quelques années d'État néant²⁶⁷, est non seulement présent, mais il est agissant".

Le plaidoyer actif du Tchad pour que Moussa Faki soit élu à la présidence de la commission de l'Union Africaine et réélu pour un second mandat début 2021 à la tête de l'institution illustre aussi le regain d'influence du pays en Afrique.

Après la diplomatie militaire, le secteur touristique est l'un des plus grands secteurs qui fait rayonner l'image du Tchad à l'international. Le marché touristique est certainement le plus grand marché d'avenir.

Le Tchad regorge des trésors et des potentialités insoupçonnés²⁶⁸. Que ce soit l'Ennedi, le site de la découverte de Toumaï, le Parc National de Zakouma... pour ne citer que ceux déjà un peu connus. Le Tchad dispose d'atouts absolument uniques et qui devraient permettre une capitalisation de notoriété très importante.

La volonté inflexible de l'État tchadien à développer le tourisme et le faire rayonner à l'international est incontestable²⁶⁹. Au Tchad, le tourisme a toujours été à l'honneur depuis la seconde moitié des années 2000, tant dans les discours présidentiels que dans les plans de développement du pays. Ainsi, en 2007 est créé par décret présidentiel l'Office Tchadien du

²⁶⁷ M. Yared (1978), "Tchad : Etat néant", Jeune Afrique, N°905 ? 10 mai 1978.

²⁶⁸ Tribune pour une vraie politique touristique au Tchad, <https://www.jeuneafrique.com/579766/economie/tribune-pour-une-vraie-politique-touristique-au-tchad/>, consulté le 14 janvier 2023 à 20h 19min.

²⁶⁹ J. Brachet et J. Scheele, "L'envers du tourisme au Sahara tchadien", *Cahiers d'études africaines*[En ligne], 217| 2015, mis en ligne le 31 mars 2017, consulté le 14 février 2023. URL:<http://journals.openedition.org/etudesafricaines/18029>;DOI:<https://doi.org/10.4000/etudesafricaines/18029>.

Tourisme (OTT)²⁷⁰. Cette structure est officiellement placée sous la tutelle du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, tout en ayant une indépendance budgétaire complète, ce qui fait qu'elle dépend, directement de la présidence.

Les chaînes des médias nationaux et internationaux ont été sollicitées par les autorités pour diffuser de nombreux documentaires sur la potentialité touristique du pays. Ainsi, l'attractivité du pays et ses atouts sont présentés à l'international. Certains de ces sites à savoir: les Lacs d'Ounianga, le Massif de l'Ennedi et les autres tels que les Gravures et peintures rupestres de l'Ennedi et du Tibesti, le Site métallurgique de Begon, les curieuses mines de fer de Télé-Nugar, les ruines d'Ouara, le Parc national de Zakouma, le site à hominidés anciens du Djourab et le paysage culturel du Lac-Tchad.

L'État-nation au Tchad est une réalité très visible à travers le renforcement de l'unité nationale, la réduction des conflits inter communautaires dans le Logone occidental et surtout la promotion de l'image à l'international par les populations de cette partie du territoire. Seulement de nombreux défis²⁷¹ restent à relever au regard du challenge et des espoirs que les populations du Logone occidental placent dans la construction d'un véritable État-nation qui fera du Tchad une référence dans la sous-région et sur le plan continental.

III- DÉFIS ET PERSPECTIFS POUR UNE RÉELLE IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS A LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION AU TCHAD

De manière générale, les dissensions nées du tribalisme et du régionalisme existent au Tchad comme dans la quasi-totalité des États africains qui comportent de multiples groupements ethniques que seule la colonisation a rassemblés à l'intérieur des mêmes frontières. Elles sont devenues farouchement niées par les intéressés, au profit du nationalisme ombrageux. Cette idée fera notre analyse autour des défis et perspectives pour l'implication des communautés à la construction de l'État-nation au Tchad.

²⁷⁰ L'O.T.T. est créée par la loi 07-012 2007-06-15 PR et a pour mission principale de mettre en œuvre la stratégie du gouvernement en matière du tourisme.

²⁷¹ Les défis du tourisme au Tchad sont nombreux. Mais, ce qui retient le plus notre attention est le coût élevé des prestations des services touristiques: le Tchad est un pays enclavé dont l'accès ne se fait que par voie aérienne pour les nombreux touristes internationaux. Cependant, la faiblesse du trafic rend le coût du transport aérien élevé pour la destination du Tchad.

1- Les défis politiques

Les défis politiques pour l'implication des communautés à la construction de l'État-nation sont complexes. En effet, avant que les autres communautés n'arrivent dans la Région du Logone occidental, les autochtones étaient déjà constitués dans une société bien structurée à la tête de laquelle se trouve un chef²⁷².

Les défis politiques concernent les programmes politiques et feuilles de routes pouvant aboutir à la construction de l'État-nation. Ils comprennent également la relation entre l'État et les organisations internationales ou l'État et les organisations de la société civile locale, nationale et internationale et leur influence sur la formation de l'État-nation au Tchad. Comme mentionné dans le rapport de l'International Crisis Group : "Les autorités tchadiennes doivent démontrer aux habitants, dont beaucoup ont le sentiment qu'il existe des inégalités de traitement entre les membres du clan au pouvoir et le reste de la population, qu'elles peuvent changer de mode de gouvernance"²⁷³.

L'État a la lourde responsabilité de renforcer le civisme et le patriotisme des populations. Il doit cependant conscientiser les populations sur les valeurs du civisme et du patriotisme.

L'appui à la lutte contre la corruption, le népotisme et le favoritisme par l'État doit être une réalité pour permettre aux différentes communautés d'avoir confiance en les gouvernants et de se sentir Tchadiens au même niveau que les autres. Pour cela, il est appelé à favoriser l'émergence d'une société juste et équitable pour chaque citoyen²⁷⁴. Cela passe par :

- L'exemplarité de toutes les élites politiques;
- L'arrimage du Tchad au bilinguisme véritable;
- La nécessité de vaincre les préjugés tribaux ou ethniques;
- La promotion du mérite;

²⁷² Laokein Kourayo Medard, 63 ans, Maire de la ville de Moundou et président national du parti CTPD, Moundou, Novembre-décembre 2021.

²⁷³ Tchad : désamorcer les tensions dans la bande sahélienne, Rapport Afrique de Crisis Group N°266, 5 décembre 2018, p. 26.

²⁷⁴ Sartoïna Marc, 65 ans environ, Inspecteur de police au commissariat central de Moundou, le 22 novembre 2021.

-L'amélioration du climat des affaires à travers la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption;

-Le désenclavement des régions;

Les défis politiques sont très étroitement liés au débat sur l'objectif de la formation à la construction de l'État-nation, qui est de préparer des individus à avoir une influence positive sur la question du repli identitaire. A cet effet, il est sollicité l'implication des différents acteurs politiques qui, certainement auront des points de vue divergents sur la manière de réaliser cela le plus efficacement possible. Par conséquent, il existe parfois une tension entre, d'une part, les processus de paix traditionnels menés par l'État et par les forces de défense et de sécurité et, d'autre part, le processus engagé par les civils, qui résultent de traditions telles que la non-violence active et le dialogue à la base.

2- Les défis socioculturels

Dès le début des contacts entre les différentes communautés, chacune d'elles animée du complexe de supériorité se nourrit d'une volonté de dominer ou du moins de prendre le dessus culturel sur les autres. C'est aussi le cas des Fali et des peuls au Cameroun²⁷⁵. Cette volonté est perceptible dans la quasi-totalité des domaines de la vie, entre autres sur le plan social et culturel. Cette ambition a transcendé le temps et continue à hanter les communautés jusqu'à nos jours. Cet état d'esprit handicape gravement le rapport qui existe entre les différentes communautés vivant dans le Logone Occidental, puisque ces dernières ne se laissèrent pas faire et continuent de se battre pour garder l'originalité de leurs cultures et surtout de la transmettre comme telle à la génération suivante²⁷⁶.

Les défis socioculturels pour une réelle implication des communautés à la construction de l'Etat-nation sont nombreux. Œuvrer pour la consolidation de la paix et fournir des efforts pour la construction de l'État-nation sont les moyens pour faire d'un Tchad un pays uni, démocratique et émergent dans la diversité. L'unité dans la diversité fait allusion au respect des différences et des identités, au respect des valeurs, au vivre ensemble harmonieux, bref, à l'intégration nationale²⁷⁷.

²⁷⁵ M. Ibrahim, "Ethnicité et pouvoir au Nord-Cameroun", *Law and Politics in Africa, Asia and Latin America*, Vol. V 30, N° 2 (2. Quartal 1997), p.182.

²⁷⁶ Koudamné Martin, 67 ans, Agriculteur-pêcheur, Moundou, le 02 novembre 2021.

²⁷⁷ Mobel Godingam Amos, 55 ans environ, Sous-préfet de Moundou, le 17 juillet 2021.

De ce fait, confrontée aujourd'hui à des projets sécessionnistes et de fédération par une partie de la population, une mutation culturelle de la part des communautés prend de plus en plus de l'ampleur en faveur de la construction de l'État-nation au Tchad.

Les défis tels que la montée des problématiques ethnocentriques, de l'affaiblissement de l'État-nation et des phénomènes d'expansion et d'interdépendance culturelle font l'objet de plus en plus de débats en milieu communautaire favorisant ainsi une communication intergénérationnelle et des différentes couches. Ainsi, les projets pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes sectoriels pour l'implication des différentes couches et une stratégie efficace et propre aux Tchadiens de construction de l'État-nation au Tchad sont envisagés. Il s'agit de dépasser les loyautés primaires d'essence diverses (ethnique, religieuse, linguistique, etc.) et de décourager, voire d'éradiquer celles manifestement opposées à la loi et à une cohabitation harmonieuse. Il convient aussi d'envisager une veille permanente à l'égard des regroupements susceptibles d'entretenir une ambiance de tension et de remettre en cause l'unité nationale.

La solidarité et la redistribution équitable des richesses doit non seulement assurer une allocation équitable et harmonieuse des ressources, mais également permettre de bâtir un espace économique et social intégré à travers le développement des voies de communication permanentes, des infrastructures de télécommunication, afin de constituer des chaînes de complémentarité et de solidarité entre les régions ou entre les pôles de développement. Par ailleurs, la lutte contre les discriminations sociales²⁷⁸ doit être intensifiée et l'approche vulnérable intégrée dans toutes les politiques de développement, afin de mieux prendre en compte les segments sociaux vulnérables.

Nous avons aussi la communication sociale et le réarmement moral qui, en matière de communication, doit chercher à renforcer les capacités de presse pour informer, éduquer et constituer un outil d'aide à la décision. Le développement et soutien à la presse privée (renforcement des capacités, régulation et financement) doit permettre d'assurer la couverture intégrale du territoire national par les médias publics, notamment audiovisuels. Par ailleurs, les forums de dialogue, de débats et d'expression seront encouragés dans les médias pour favoriser les échanges et la confrontation des idées.

²⁷⁸ La discrimination sociale est un processus lié au fait d'opérer une distinction concernant une personne ou une catégorie sociale en créant des frontières dites "discriminantes".

3- Les perspectives

La construction de l'État-nation au Tchad a connu au cours de son évolution des formes diverses. Après une longue période de conflit et de repli identitaire puis d'efforts pour l'unité et la cohésion nationale; peinant à satisfaire toutes les injonctions d'utilité politique que les exigences théoriques et conceptuelles du milieu social, la quête des solutions pour une réelle construction de l'État-nation au Tchad resurgit avec vigueur depuis plusieurs décennies.

La constitution de la République du Tchad est le premier acte susceptible de faire du Tchad un État-nation. Il reconnaît que :

Les différents régimes, qui se sont succédé ont créé et entretenu le régionalisme, le tribalisme, le népotisme, les inégalités sociales, les violations des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales individuelles et collectives, dont les conséquences ont été la guerre, la violence politique, la haine, l'intolérance et la méfiance entre les différentes communautés qui composent la Nation tchadienne.

Et un peu plus loin:

Affirmons par la présente constitution notre volonté de vivre ensemble dans le respect des diversités ethniques, religieuses, régionales et culturelles; de bâtir un État de droit et une Nation unie fondée sur les libertés publiques et les droits fondamentaux de l'Homme, la dignité de la personne humaine et le pluralisme politique, sur les valeurs africaines de solidarité et de fraternité.²⁷⁹

Au vu de ce qui précède, l'implication des différentes communautés du Logone occidental ou du Tchad dans la construction de l'État-nation pourrait permettre d'avoir des citoyens enracinés dans leur culture, respectueux de l'intérêt général, du bien commun, de l'éthique et des valeurs démocratiques, soucieux du vivre ensemble, harmonieux et ouverts du monde.

Les individus appartenant aux différents groupes sociaux et travaillant dans les départements ministériels, œuvrant dans les organisations de la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement sont des acteurs clés de cette intégration nationale au Tchad²⁸⁰.

La contribution des communautés aboutirait au changement de mentalité singulière et autonome. Les jeunes issus de ces sociétés ayant été à l'école participent au débat et apportent leur contribution pour l'Unité et la cohésion nationale²⁸¹.

²⁷⁹ Préambule de la constitution du Tchad du 04 mai 2018.

²⁸⁰ Abdallah Ange, 80 ans, Retraité/conseiller politique au parti CTD, Moundou, le 03 novembre 2021.

²⁸¹ *Idem*.

En définitive, avant la colonisation, le peuple tchadien ou du moins celui de la Région du Logone occidental possédait une organisation sociale et culturelle originale, basée sur trois grandes valeurs : La valeur familiale, clanique et communautaire. Cette dernière étant la plus importante aux yeux de ces peuples. L'organisation politique est souvent représentée sous deux formes : un système monarchique hiérarchisé et très structuré (influencé par les cultures orientales et islamiques) et un système sans pouvoir centralisé ni classes sociales très définies, dans lequel ce sont les classes d'âge qui vont évoluer ensemble, des tâches bien déterminées leur incombant. Les populations du nord du Tchad ont suivi le premier modèle, alors que celles du sud avaient adopté le second modèle. Les peuples du sud: les Sara. Cet ensemble qui regroupe une multitude de petites ethnies (y compris les N'gambaye de la Région du Logone occidental) ont de très nombreux points communs, notamment des dialectes très proches. Ce sont tous des peuples à dominante religieuse chrétienne ou animiste. Outre leur physique semblable, aux traits négroïdes, tous ces peuples vivaient autrefois en de petites chefferies indépendantes regroupées autour d'un chef de terre qui était le garant de l'alliance entre les hommes et les forces divines. C'est dans cette condition de complexité qu'est créée le 28 novembre 1958, la République du Tchad devenue indépendante le 11 août 1960. Mais très vite après son indépendance, le pays a longtemps vécu une instabilité sociopolitique sans précédent. Crises politiques, conflits armés, insurrections armées, rébellions, problèmes sociaux (grèves, manifestations, banditisme...) et pushes ont arboré l'histoire de cet État jusqu'à une date très récente. Aucune des parties ou régions du pays n'est épargnée. Cette fragmentation et malaise était pour la plupart alimentée par les communautés où le repli identitaire a connu son paroxysme avec la guerre civile de 1979. Les dirigeants successifs du Tchad n'ont pas pu asseoir une politique dont toutes les sensibilités pouvaient adhérer. Ce climat politique national occasionnant le mécontentement et la révolte sont accélérés par l'ingérence des puissances extérieures (qu'elles soient extérieures ou africaines).

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de cette étude sur la question de l'identité communautaire et la construction de l'État-nation au Tchad à la lumière des exemples des peuples du Logone occidental, on retient que la Région du Logone occidental est une région située dans la partie méridionale du Tchad avec une organisation administrative respectant la constitution et la structure de l'administration de l'État tchadien. A la tête de cette région qui compte quatre 4 départements, 21 sous-préfectures et 53 cantons, se trouve un gouverneur nommé par le Chef de l'État. Le gouverneur représente l'autorité de l'État au niveau régional et a en sa charge la coordination des actions développement définies par l'État et conduit par les délégations régionales relevant de sa juridiction ainsi que les projets et programmes. Le relief de la Région du Logone occidental ressemble à une cuvette entourée, à l'Est et au sud par le fleuve Logone. Son milieu physique est dominé par des plaines et la végétation est celle de la savane arborée et forêt claire. Elle est de type savane arborée où l'on rencontre le plus souvent les forêts classées. Les réalités économiques sont majoritairement associées à l'agriculture, l'élevage, la pêche et le commerce. Avant l'ère pétrolière, l'agriculture et l'élevage constituaient les deux poumons de l'économie tchadienne. La permanence des conflits et les variabilités climatiques ont impacté les mamelles économiques du pays aux cours des années. Ainsi, on assiste souvent à des périodes de vache grasse et des périodes de vache maigre. La population du Logone occidental, très homogène est constituée essentiellement de l'ethnie N'gambaye suivie des Laka et Kaba puis les Haoussa, Bornouans ou arabes et autres. Le N'gambaye est le nom que porte la langue la plus parlée de la région et en même temps le nom de l'ethnie. D'après les sources orales et écrites, les N'gambaye sont venus de l'Est du pays Mouroum et de la région de Doba. Aux groupes communautaires tchadiens vivant dans la région, se greffent les populations étrangères dont Camerounais et Centrafricains représentent la majorité. Ces différents groupes, qu'ils soient nationaux ou étrangers participent à la construction de la nation tchadienne par le renforcement de la coexistence pacifique et de la cohésion sociale. Ceci peut se remarquer à travers le développement des échanges culturels, le partage d'expérience entre les membres des différentes communautés et surtout la valorisation des cultures nationales et locales. Les valeurs culturelles traditionnelles communes sont les vecteurs privilégiés de dialogues et de concertations entre les différentes composantes de la population du Logone occidental. Ces valeurs sont souvent mises à profit pour renforcer les alliances et promouvoir le rapprochement entre les différentes communautés et entre les chefs traditionnels et leaders religieux en vue d'un alignement des mentalités et comportements pour la construction de l'État-nation au Tchad. Le développement du vivre ensemble constitue également un aspect

important de la construction nationale. Le vivre ensemble est une réalité indiscutable au regard de l'accueil que les communautés tchadiennes du sud, bref du Logone occidental offrent à leurs compatriotes venus de toutes parts du pays ainsi qu'aux étrangers qui s'aventurent sur la Terre des Sao. La soumission aux institutions républicaines et la promotion de la nationalité tchadienne sont également des faits concrets, visibles et particulièrement des preuves du vivre ensemble au Tchad. Afin de consolider la construction de la nation, les différentes identités communautaires présentes dans la Région du Logone occidental participent au renforcement des relations entre les différentes ethnies. Ceci par des mariages interethniques et inter religieux, la célébration des fêtes communautaires et religieuses et surtout la pratique des activités sportives. Seulement malgré tous les efforts consentis pour la construction nationale au Tchad, on remarque que de nombreux contraintes et obstacles entravent les actions concertées des communautés en vue de consolider l'État-nation. Comme partout ailleurs, lorsqu'une société est constituée de deux ou de plusieurs peuples, on assiste toujours à une ébullition de celle-ci, soit parce qu'une partie a l'intention de s'affirmer comme leader et s'accaparer les avantages que leur offre la localité, soit parce que l'autre partie est frustrée et veut prendre sa revanche en réclamant le droit d'ancienneté. Ainsi, parmi les obstacles à la construction nationale, on peut citer les réalités institutionnelles et les actes administratifs qui participent très souvent à la discrimination des communautés et à la création des poches des discordes entre les populations. De nombreux obstacles culturels tels que le repli identitaire et traditionnel à l'instar des stéréotypes développés à l'égard de certaines pratiques coutumières fragilisent le renforcement de l'État-nation au Tchad. Toutefois, il est important de noter que malgré ces différentes entraves, la construction de l'État-nation au Tchad par les différentes communautés est une réalité qu'il faut parfaire avec le temps par le biais de l'éducation, la sensibilisation et principalement le développement de la tolérance entre les communautés. Ce n'est que par ces moyens que dans le Logone occidental, les populations parviendront à surmonter les défis de l'intégration nationale et à apporter leur contribution à la construction de l'État-nation tchadien. Il ressort donc de toutes ces analyses, que si dans la Région du Logone occidental, les différentes identités communautaires s'investissent dans la construction de l'État-nation en mettant de côté tout ce qui constitue un obstacle à la réalisation de cet idéal, il n'en demeure pas moins que de nombreux sacrifices et initiatives doivent être encouragés pour que cette région, au-delà d'être le modèle de l'intégration nationale au Tchad en deviennent le pilier ou la source d'inspiration des autres régions pour que l'État-nation au Tchad devienne un fait incontestable surtout en ce moment où le pays traverse des multiples crises.

**SOURCES ET RÉFÉRENCES
BIBLIOGRAPHIQUES**

I- LES SOURCES PRIMAIRES

1- SOURCES ORALES

N°	Nom et Prénom	Âge	Statut	Lieu	Date
1	Abdallah Ange	80	Retraité/conseiller politique au Parti CTDP	Moundou	03-11-2021
2	Alladoum Vincent Le Ndolékemian	57	Ex chef de quartier Guelbé et conseiller chargé de mission à la Primature	Moundou	05-12-2021
3	Anonyme	45	Commerçant	Moundou	12-11-2021
4	Anonyme	50	Commerçant	Moundou	12-11-2021
5	Fouka Vounserbo Blaise	30	Commerçant	Moundou	19-09-2021
6	Hassan	---	Commerçant	Moundou	25-10-2021
7	Kombé Magloire	47	socioéconomique	Moundou	Décembre 2021
8	Koudamné Martin	67	Agriculteur	Moundou	02-10-2021
9	Laoukein Kourayo Médard	63	Maire de la ville de Moundou	Moundou	Novembre 2021
10	Lawé Isidore	22	Etudiant	Moundou	22-11-2021
11	Lewis Anomath	32	Etudiant	Moundou	12-11-2021
12	Maimbalné Isabelle		Entrepreneur	Moundou	Decem 2021
13	Mainika Rachel	50	Commerçante	N'djamena	17-07-2021
14	Makomadji Valery	19	Elève	Moundou	09-12-2021
15	Mbaiwarem CREPIN	31	Etudiant	Moundou	02-10-2021
16	MOBEL Godingam AMOS	55	Sous-préfet de Moundou	Moundou	17-07-2021
17	Nédibaye ROSINE	45	commerçante	Moundou	11-07-2021
18	Nodjibougada Roland	31	Artiste Musicien	Moundou	11-09-2021
19	Ouangana Prestige Mberssala	23	Entrepreneur	Moundou	21-09-2021
20	Sartoina MARC	55	Inspecteur de police	Moundou	22-11-2021
21	Secka Menahem	30	Etudiant	Yaoundé	24-07-2021
22	Tchabia Générale Mbersala	20	Etudiant	Moundou	11-07-2021

II- BIBLIOGRAPHIE

1- OUVRAGES GÉNÉRAUX

Addjanohoum, E., *Végétation des savanes et des rochers découverts en Cote d'Ivoire Centrale*, ORTSOM(IRD), 1964.

Antoine, B., *L'identité tchadienne*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Budeau, G., *L'État*, Paris, Ed. Seuil. 2009.

Buijtenhuijs, R., *Guerre de guérilla et révolution en Afrique noire : les leçons du Tchad, politique africaine*, 1981.

Buijtenhuijs, R., *Le Frolinat et les révoltes populaires au Tchad: 1965-1976*, La Haye, Mouton, 1982.

Cabot, J., et Diziain, R., *Population du Moyen Logone*, Paris, ORSTOM, 1955.

Cabot, J., *Le bassin du Logone*, ORSTOM, Paris, 1965.

Cabot, J., *Le bassin du moyen Logone*, Paris, ORSTOM, 1965.

Dubar, C., *La crise des identités. L'Interprétation d'une mutation*, PUF, 2000.

Finkielkraut, A., *L'identité malheureuse*, Stock, 2013.

François, T., *Les conflits identitaires*, Paris, Ellipses, 1995.

Goual, N., *300 dates de l'histoire du Tchad*, N'djamena, Éditions CEFOD, 1995.

Huntington, S., *Qui sommes-nous? Identité nationale et choc des cultures*, Odile Jacob, 2004.

Le Breton, D., *L'interactionnisme symbolique*, Paris, PUF, 2004.

Lemarchand, P., *Atlas du XXème siècle*, Paris, Editions Complexes, 1994.

Magrin, R. et Raimond, C., *Atlas du Tchad*, Paris, Edition du Jaguar, 2012.

Roland, M., *les petites et grandes controverses de la politique française et européenne au Tchad*, Paris, CNRS, 2015.

Sélim, A., *Identité culturelle. Relations interethniques et problèmes d'acculturation*, Paris, éditions Anthropos, 1981.

TogloAllah, M., *conflits tchadiens et ingérences étrangères*, Berlin, Peter Lang, 1997.

Weber, M., *Economie et Société*, Collection Pocket Agora, 2003.

2- Ouvrages spécialisés

Alla-Mi A., *Autour du Tchad en guerre : tractations politiques et diplomatiques, 1975-1990*, Paris, L'Harmattan, 2004.

- Bangoura, M. T.**, *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Bangoura, T.M.**, *Violence politique et conflits en Afrique Noire : cas du Tchad*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Bichara, H. I.**, *Histoire politique sous le règne de Tombalbaye : 1966- 1975 : déjà le Tchad est mal parti*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Bouquet, C.**, *Tchad : genèse d'un conflit*, Paris L'Harmattan, 1982.
- Buijtenhuijs, R.**, *La conférence nationale souveraine*, Paris, Karthala, 1992.
- Buijtenhuijs, R.**, *Les Toubou et la rébellion tchadienne*, Paris, CNAS, 1988.
- Buijtenhuijs, R.**, *Transition et élections au Tchad de 1993- 1997 : restauration autoritaire et recomposition politique*, Paris, Karthala, et ASC, 1998.
- Chapelle, J.**, *Le peuple tchadien, ses racines et sa vie quotidienne*, Paris, L'Harmattan, 1986.
- Godinec, P.F.**, *La République du Tchad*, Berger-Levrant, 1971.
- Goual, N.**, *300 dates de l'histoire du Tchad*, Éditions CEFOD, 1995.
- Haggar, A. A.**, *Bilan et perspective de la transition au Tchad*, Éditions CEFOD, 1994.
- Haggar, A., A.**, *Tchad: Du Pouvoir Intégral au l'Alternance Pacifique ou au Déluge...!?*, N'Djamena, L'Harmattan-Almouna, 2020
- Hugot, P.**, *Les guerres du Tchad 1964- 1983*, Paris, Karthala, 1987.
- Lanne, B.**, *Histoire politique du Tchad de 1945- 1958 : administrations, partis et élections*, Paris, Karthala, 1998.
- Lanne, B.**, *Les causes profondes de la crise tchadienne*, Asie moderne, 1984.
- Lanne, B.**, *Nord et Sud dans la vie politique du Tchad*, N'Djamena, (TD), ENA, 1979.
- Lemoine, T.**, *Tchad 1960-1990. Trente années d'indépendance*, Paris, Lettres du Monde, 1997.
- M'baï-neel, S. N.**, *Le Logone occidental 1900-1960*, N'Djamena, Éditions CEFOD, janvier 2003.
- Magrin, G.**, *Le Sud du Tchad en mutation. Des champs de coton aux sirènes de l'or noir*, Paris, Sépia-Cirad, 2001.
- Mohammadou, E., et Bassoro, A.**, *Histoire de Garoua, cité peuple du XIX^e Siècle*, CNRS Bordeaux, 1980.
- N'ganbet, M.**, *Peut-on encore sauver le Tchad ?* Paris, Karthala, 1984.
- Néradoum, D.**, *Le Labyrinthe de l'instabilité politique au Tchad*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Ngothé, G. G.**, *Tchad: le conseil supérieur militaire et l'exercice du pouvoir*, N'Djamena, Al-Mouna, 2008.

Soubest, C., *Une saison au Tchad, 1979-1985*, Paris, L'Harmattan, 2012.

Toura Gaba, P., *Non à Tombalbaye*, Paris, L'Harmattan, 1998.

C- Articles des revues scientifiques et journaux

“Pourquoi une cohabitation difficile?” (N'Djamena Hebdo N°13 janvier 1991).

Agence Française de Presse, *Revue de presses*, 5 octobre 1993.

Agence Française de Presse, *Revue de presses*, 5 octobre 1993

Anonyme., “Evolution et conjoncture”, *Le Moci*, n°spécial du 11 décembre 1997.

Anonyme, Actualités tchadienne, n°1, mars 1991, in BUIJTENHUIJS R., La conférence nationale souveraine au Tchad, *un essai d'histoire immédiate*, Paris, Karthala, 1993.

Bernard, L., “Les populations du sud du Tchad”, *Revue française d'études politiques africaines* n°163-164, juillet-août 1979.

Bopda, A., “De l'usage des fonds mythiques dans les remaniements territoriaux en Afrique et au Cameroun”, *Cahiers de Géographie du Québec*, Volume45, n°126, décembre 2001.

Brubaker, R., “Au-delà de l'identité”, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2001/3.

Buijtenhuijs, R., “La situation dans le sud du Tchad”, *Afrique Contemporaine*, N°175 juillet-Septembre 1995.

Dingammadji, A., “Tchad, 46 ans d'indépendances, quel bilan?”, *Carrefour*, N°40 de juillet-août 2006.

Dumont, G.F., “Géopolitique et populations au Tchad”, *Outre-Terre*, 2008.

Dumont, G-F., “Géopolitique et populations au Tchad. Outre-terre”, *Revue européenne de géopolitique*, Ghazipur Publications, 2008.

Duteurtre, G.; Atteyeh, A., “Le lait à Moundou, témoin de l'intégration marchande des systèmes pastoraux au sud du Tchad”, *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, 2000.

Guerin-Pace, F., et Y. Guermont, Y., “Identité et rapport au territoire”, *Espace Géographique*, N°4, 2006.

L'observateur N° 489 du 10 décembre 2008.

Marchal, R., “Tchad/Darfour : vers un système de conflits, conjoncture”, *Politique africaine* N°102-juin 2006.

Pontié, E., “De l'image à la réalité”, *Afrique Magazine*, N°306, mars 2011, Dossier spécial Tchad.

Magrin, G., (dir.) : *Le développement du Lac Tchad. Situation actuelle et futures possibles*, Marseille, IRD Editions, coll. Expertise collégiale.

Revue, *Bois et Forêts des tropiques*, N°95, Mai-Juin 1964.

Yared, M., “Tchad : Etat néant”, *Jeune Afrique*, N°905 ? 10 mai 1978.

D-Rapports

Améliorer la qualité de l'éducation au Tchad : quels sont les facteurs de réussite ?, rapport provisoire, ministère de l'enseignement primaire et de l'éducation civique, N'djamena, avril 2012.

Indice du développement Humain(IDH) de 2018.

International Crisis Group “Tchad : désamorcer les tensions dans la bande sahélienne”, Rapport Afrique de Crisis Group N°266, 5 décembre 2018.

International Crisis Group “Tchad: Un nouveau cadre de résolution du conflit”, Rapport Afrique N°144, 24 septembre 2008

Rapport d'État du système éducatif national tchadien (RESEN-TCHAD), 2^{ème} Edition, UNESCO/GPE et UNICEF, juillet 2014.

Rapport du Fonds Monétaire International de 2009 du Tchad.

E- Les décrets et lois

Ordonnance N°01/PR/2003 portant sur les collectivités territoriales décentralisées.

Ordonnance N°33/PG-INT. Du 14 Août 1962 portant code de la nationalité tchadienne.

Décret n°681/PR/PM/2016 instituant un Haut Comité chargé des réformes institutionnelles.

La loi n°4 du 03 octobre 1959, portant réglementation du nomadisme sur le territoire de la République du Tchad.

Décret N°211/PG.-INT du 6 novembre 1963 portant application du code de la nationalité tchadienne.

La loi N°002/PR/2000 du 16 février 2000 portant sur les statuts des collectivités territoriales décentralisées.

La loi constitutionnelle N°008/PR/2005 du 15 juillet 2005 portant statuts des collectivités territoriales décentralisées.

La loi N°07-012 2007-06-15 PR portant création de l'O.T.T.

Décret N°026/PCMT/PMT/MATD/2021 du 21 mai 2021 portant nomination des gouverneurs des provinces.

Décret N°3148/PCMT/PMT/MATD/2022 du 07 octobre 2022 portant nomination des gouverneurs des provinces.

F-Ouvrages méthodologiques

Beaud, M., *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, éditions La Découverte, 2006.

Bloch, M., *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1949.

Durkeim, E., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1983.

Fragnière, J. P., *Comment réussir un mémoire, comment présenter une thèse et comment rédiger un rapport*, Paris, Dunod, 1986.

Gravel, R. J., *Guide Méthodologique de la recherche*, Montréal, Presses Universitaires du Québec, 1961.

Grawitz. M., *Méthode des sciences sociales*, Paris, La découverte, 1985.

Guide méthodologique pour la rédaction des thèses, mémoires, ouvrages et articles, Yaoundé, CEPER, 2006 (publié par le département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de l'Université de Yaoundé I.)

Quivy, R. et Van Campenhoudt, L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995.

Quivy, R. et Vancompenhhoudt, L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1988.

Thulier, G. et Tulard, J., *Le métier d'historien*, Paris, PUF, 1991.

Zang, P., *Guide de la rédaction bibliographique*, Yaoundé, CLÉ, 2003.

G-Dictionnaires et Encyclopédies

Dictionnaire Encyclopédique Larousse cité par **Dupoirier, E., et Schajer, H. D.**, ‘‘L’identité régionale’’.

Lexique Ngambaye-Français, Centre d’Etudes Linguistiques, Collège Charles Lwanga, Sarh. *Grand Larousse Universel*, Paris, Larousse, 1983.

Le Grand Larousse Universel, Paris, Larousse, 1983.

Le Petit Dictionnaire de la Langue Ngambaye cité par **Nangone, J. C. et Djimadoum, M. S.**, *The Sara Language Project*, cinquième édition, mai 2015.

Le Petit Larousse, Art. ‘‘Peuple’’ www.larousse.fr, Paris, Larousse, 2011, consultée le 25mai 2021 à 9h00.

Pellet, A., “Quel avenir pour le droit des peuples à disposer d’eux-mêmes ?”, *Liber Amicorum Jimenez de Arechaga*, Fondation de cultura universitaria, Montevideo, 1995.

Raymond, P., *Dictionnaire de Philosophie politique*, Paris, PUF, 1998.

H-Thèses et Mémoires

Abakar, A., “La situation économique et politique du Tchad de 1900 à 1960” Thèse de doctorat en Histoire, Université de Strasbourg, 2010.

Amélie, C., “Vers une théorisation de la transmission intergénérationnelle: Analyse comparative des aînés et descendants de deux familles québécoises”, Mémoire de maîtrise en sociologie, Université du Québec, 2007.

Houssana, A., “Conflits armés et mutations sociopolitiques et économiques en République du Tchad, 1960-2015”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2018.

Kodbaye, M., “L’évolution du droit privé au Tchad : de la période coloniale à nos jours”, Thèse de Doctorat en Histoire du Droit, Université de Poitiers, 2019.

Ladiba, G., “Pouvoirs, conflits et communautés dans la Tandjilé et le Mayo-Kebbi au Tchad: une lecture de la longue durée. De la période précoloniale à l’État postcolonial”, Thèse de Doctorat en Sciences Humaines et Sociales, université de Neuchâtel, 2020.

Laha Takouo, G. T., “La dynamique de la ‘construction nationale’ au Cameroun 1884-1984”, Master de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2013.

Laohoté, B., “Les précipitations en zone soudanienne durant les quatre dernières décennies (1960-1999) : variabilité et impacts”, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Nice, 2007.

Maystre, M., “Les enfants soldats en droit international : problématiques contemporaines au regard du Droit International Humanitaire et du droit Pénal”, Thèse de Doctorat en Droit, Université de Genève, 2007.

Mbonabucya, J-B., “Ethnicité et conflit ethnique: approches théoriques en perspective de l’analyse du conflit des Rwandais”, Mémoire de Licence en Sociologie, Université de Genève, 1998.

Mihoiba, M., “Cultures et dynamiques de cohabitation entre les peuples Fali et les Peuls dans la Région du Nord-Cameroun 1804-2017”, Mémoire de Master, Université de Yaoundé I, 2019.

Le Cornec, J., “Les chefferies du Tchad et l’évolution politique”, Thèse de Science Politique, Paris, 1961.

Onana, A. M. A., “La communauté équato-guinéenne au Cameroun de 1968-1979 : étude historique”, Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé1, 2003.

Saibou, I., “Conflit et problèmes de sécurité aux abords sud du Lac-Tchad : dimension historique (XVIème –XXème siècle)”, Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2000.

Takouo Laha, T. G., “La dynamique de la ‘construction nationale’ au Cameroun 1884-1984”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2012-2013.

Tchokonte, K. D., “Les enfants soldats et les guerres civiles au Tchad de 1965 à 2010”, Mémoire de master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2013.

Wana Wannamou, I., “L’action humanitaire de world vision au Tchad de 1985 à 2012 : Analyse historique”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2015.

Wannamou, W. I., “L’action humanitaire de world vision au Tchad de 1985 à 2012 : Analyse historique”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé1, 2015.

I-Sources numériques

Tribune pour une vraie politique touristique au Tchad,

<https://www.jeuneafrique.com/579766/economie/tribune-pour-une-vraie-politique-touristique-au-tchad/>, consulté le 14 janvier 2023.

Le Tchad en bref, <http://www.inseedtchad.com/>, consulté le 10 octobre 2020. 2021.

Caillouette, J. (1997), L'identité communautaire. Une perspective théorique. Service social, 46(1), 95-118. <https://www.doi.org/10.7202/706751ar>, consulté le 18 juin 2020.

Convention collective générale applicable aux travailleurs de la République du Tchad, Titre III portant contrat du travail (<http://legitchad.cefod-tchad.org/texte/4316>), consulté le 13 janvier 2023.

Conflits agriculteurs-éleveurs en zone soudanienne au Tchad: une étude compare de deux régions: Moyen-Chari et Mayo-Kebbi, disponible dans <https://hal.science/hal-00136995>, consulté le 21 octobre 2021.

Dumont, G. F., "Géopolitique et population du Tchad", Revue Population & Avenir, www.population-demographie.com.

Weddey, G., "Témoignage pour l'histoire du Tchad", entretien avec **Correau, L.**, RFI, p.11, in www.rfi.fr/actufr/images/104/Goukouni_Weddeye_Entretiens.pdf, consulté le 07 décembre 2022.

<http://www.toupie.org.dictionnaire/dictature>

<http://www.contrepoints.org/quelques-bienfaits-de-la-mondialisation>

<http://www.patriotique.com>

<http://www.tchadien.com>

<http://www.widrissdeby.com>

<http://fr.wikipedia.org/wiki/démocratie>

<http://fr.wikipedia.org/mondialisation>

<http://www.discours-de-baule-sur-la-démocratie-par-François-Mitterrand>

<http://batoto.blogspot.com/2010/08/beac-la-succursale-de-moundou-est.html?m=1> consulté le 22 janvier 2023 à 11h 07min

<http://chm.pops.int/Portals/0/download.aspx?d=UNEP-POPS-NIP-Chad-1.French.pdf>, consulté le 22 août 2021.

<http://morkegbooks.com/Services/World/Languages/SaraBagirmi>, consulté le 21 juin 2021.

<http://morkegbooks.com/Services/World/Languages/SaraBagirmi>, consulté le

<http://tchadoscopie.over-blog.com/2014/04/tchad-l-assemblee-nationale-siege-au-palais-de-la-democratie.html>, consulté le 18 juin 2022.

<http://www.iteco.be/revue-antiodes/corruption-et-transparence/D-un-point-de-vue-pragmatique-c>, consulté le 18 juin 2021

<http://www.lepaystchad.com/4403/>, consulté le 15 décembre 2021.

<https://africandancesdotcom.wordpress.com/2014/07/01/danses-du-tchad-ballet-national/>, consulté le 02 janvier 2023.

<https://doi.org/10.4000/etudesafricaines/18029>.

<https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Armoiries-du-Tchad>, consulté le 17 janvier 2023.

<https://logoneorientalculture.wordpress.com/2015/07/30/moundou-exit-la-premiere-edition-du-femascun/>, le 22 juillet 2021.

<https://m-lanouvellerepublique-fr.cdn.ampproject.org/v/s/m.lanouvellerepublique.fr/poitiers%252Fmoundou-passe-les-fetes-en-famille-et-dans-la-rue?>, consulté le 18 juillet 2021.

<https://tchadinfos.com/ficsa-les-demonstrations-de-danses-traditionnelles-mobilisent-les-fes>
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03823507/document>, consulté le 23 février 2022.

<https://www.alwihdainfo.com/Tchad-au-Logone-Occidental-les-menages-alleges-par-la-baisse-des-prix-a75562.amp.html> le 17 janvier 2023 à 12h 24 minutes.

[https://www.cairn.info/la-culture ---9782912601179 -page-305.htm](https://www.cairn.info/la-culture---9782912601179-page-305.htm), consulté le 24 février 2023.

<https://www.cairn.info/le-commerce-frontalier-en-afrique-centrale--9782845862302-page-23.htm>, consulté le 23 janvier 2023.

<https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2016-page-65.htm>, consulté le 13 décembre

<https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2007-2-page-173.htm>, consulté le 18 juin 2021.

<https://www.cairn.info/revue-oultre-terre1-2007-3-page-263.htm>, consulté le 18 janvier 2021.

<https://www.fao.org/3/X5398F/X5398f04.htm>, consulté le 23 décembre 2021.

<https://www.jeuneafrique.com/personnalites/idriss-deby-itno/>, consulté le 21 février 2023.

<https://www.journaldutchad.com/tchad-des-primex-dexcellence-seront-offertes-aux-sportifs/>, consulté le 13 novembre 2022

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2009/07/13/1-afrique-n-a-pas-besoin-d-hommes-forts-mais-de-fortes-institutions_1218281_3212.html, consulté le 12 mars 2022.

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/04/20/l-armee-tchadienne-annonce-la-mort-du-president-idriss-deby-au-pouvoir-depuis-trente-ans-des-suites-de-blessures-recues-au-combat_607715_3212.html, consulté le 22 février 2023.

https://www.memoireonline.com/12/21/12546/m_Acces--la-conflit-au-tchad-cas-du-pays-massa-XXle-siecle14.html, consulté le 27 février 2021.

Julien Brachet et Judith Scheele, ‘L’envers du tourisme au Sahara tchadien’, Cahiers d’études africaines[En ligne], 217| 2015, mis en ligne le 31 mars 2017, consulté le 14 février 2023. URL:<http://journals.openedition.org/etudesafricaines/18029>;DOI:

Lanne, B., ‘Le Sud du Tchad dans la guerre civile (1979-1980)’, p.77, in www.politique-africaine.com/numeros/pdf, consulté le 07 décembre 2022.

Lieugome, M. et Sama, O., ‘Bébédjja (sud du Tchad), un espace sous pression’, <http://vertigo.revues.org/805>, consulté le 08 juin 2021 à 22h56.

Magrin, G., ‘Tchad 2008, géographie d’une guerre ordinaire, perspective Monde, 12 février 1979 Début de la guerre civile au Tchad’ in www.perspective.usherbrooke, consulté le 8 décembre 2022.

Mbaïdedji, N. F., ‘Le MPS bat la mesure, l’opposition s’exécute’, www.cefod.org, le 30 juin 2021.

Parti unique Microsoft R Encarta Junior2009RMicrosoftCorporation

Site web du parti: www.mps-tchad.org, consulté le 17 janvier 2021.

Site web: undr-tchad.org, consulté le 17 janvier 2021.

Tchad : Géographie, www.fao.org/nr/water/aquastat/countries_regions/tcd/TCD-CP_fra.pdf, consulté le 14 janvier 2020.

Tchad. MicrosoftR2008(DVD) Microsoft Corporation

J- Sources d’Archives

Archives de la mairie de Moundou

Archives du gouvernorat de la région du Logone occidental

Archives Nationale de N’Djamena

Décret N°211/PG.-INT du 6 novembre 1963 portant application du code de la nationalité tchadienne, art. 15.

Images d’Archives du journal Al Wihda info

Images d’Archives du journal Tchadinfo

Ordonnance N°33/PG-INT. Du 14 Aout 1962 portant code de la nationalité tchadienne, dispositions générales, art. 1.

ANNEXES

Annexe 1 : Attestation de recherche

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIALS SCSCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, **Pr BOKAGNE BETOBO Edouard**, Chef de Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I (FALSH), certifie que l'étudiant **OUANG-AWE Regis MBERSALA**, matricule **19Y858** est inscrit en Master II au Département d'Histoire et poursuit actuellement un travail de recherche sur le thème : **“Identités communautaire et construction de l'Etat-Nation au Tchad. Analyse à partir de l'expérience des peuples du Logone Occidental, 1960-2021.**

Cette etude est encadrée par les **Pr BOKAGNE BETOBO Edouard**, Maître de Conférences à l'Université de Yaoundé I.

Nous le recommandons aux responsables des Administrations, Centres de documentation, archives et toutes institutions de recherches nationales ou internationales et tout autre support de diffusion de l'information relative à son thème de recherche en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le **26 JUN 2021**

Le Chef de Département



Source : Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I

Annexe 2 : Autorisation de recherche (Tchad)**REPUBLIQUE DU TCHAD**

**PRESIDENCE DU CONSEIL MILITAIRE
DE TRANSITION**

PRIMATURE DE TRANSITION

**MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE
ET DE LA DECENTRALISATION**

PROVINCE DU LOGONE OCCIDENTAL

SECRETARIAT GENERAL

N° 107/RT/PCMT/PMT/MATD/PLOC/SG/2021**UNITE -TRAVAIL-PROGRES**

AUTORISATION DE RECHERCHES

Je soussigné, **BACHAR ALI SOULEYMANE**, Gouverneur de la Province du Logone Occidental, autorise Monsieur **OUANG-AWE REGIS MBERSALA**, étudiant en Master II du Département d'Histoire à l'Université de Yaoundé I au Cameroun, à effectuer des recherches dans la Province du Logone Occidental en vue de préparer son mémoire dont le thème porte sur «Identité communautaire et construction de l'Etat-Nation au Tchad. Analyse à partir des peuples du Logone Occidental, 1960-2021».

Il est demandé aux Responsables des Institutions concernées par ces recherches de bien vouloir faciliter l'accès de leurs structures à l'étudiant.

En foi de quoi, la présente autorisation de recherches lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Moundou, le 24 Novembre 2021

**Le Gouverneur de la Province
du Logone Occidental**

BACHAR ALI SOULEYMANE

Source : Cabinet du gouverneur de la région du Logone occidental**Annexe 3 : Carte postale du Logone occidental (Tchad)**

CARTE POSTALE DE LA REGION DU LOGONE OCCIDENTAL

Située dans la zone méridionale, la Région du Logone Occidental couvre une superficie de 8.695 km² soit 0,70% du territoire national dans laquelle vit une population estimée à 800.000 habitants, Soit une densité de 92,06 habitants/Km², l'une des plus élevée du Tchad.

Elle est composée de quatre (04) Départements, vingt un (21) Sous-préfectures et cinquante trois (53) Cantons.

- Elle est limitée au Nord par la Tandjilé ;
- Au Sud et à l'Est par la Région du Logone Oriental ;
- L'Ouest par le Mayo Kébbi-est.

La population laborieuse cosmopolite à prédominance Ngambaye a pour activité principale l'agriculture. L'élevage second activité cohabite non sans heurt avec la première.

Sur le plan économique, l'implantation de plusieurs unités industrielles (la Cotontchad SN, les Brasseries du Tchad, la Manufacture des Cigarettes du Tchad (MCT), l'aéroport International, l'Abattoir Moderne et diverses Petites et Moyennes Entreprises, pôle d'attraction pour des emplois et les affaires font du Logone Occidental la capitale économique du pays.

Les ressources minières dont le pétrole viennent renforcer ce statut de ville économique du pays.

Cette Province, la plus petite du Tchad, n'a qu'une superficie de **8.695 km²** où vivent plus de **927.752** âmes avec une croissance démographique de **3,6** pour **100** par an, pour une densité de **106** habitants par km². D'où, la forte pression démographique en question, origine des conflits récurrents de fonciers, surtout entre agriculteurs et éleveurs.

- Vu le Décret N°419/PR/PM/MISP/2002 du 17 Octobre 2002, portant création des Régions ;

Source : Archives nationale du Tchad

Annexe 4 : Décret ratifiant les traités passés par la mission Maistre



Source : Bibliothèque du CEFOD de N'djamena

Annexe 5 : traité avec MBANG DALLEM

— 21 —

ANNEXE II

AFRIQUE CENTRALE
MISSION MAISTRETRAITÉ AVEC MBANG DALLEM
Chef de la Confédération des Gaberis.

Entre nous C. MAISTRE, chargé de Mission par le Comité de l'Afrique française, agissant au nom du dit Comité et au mieux des intérêts du Gouvernement de la République Française et MBANG DALLEM, chef de la Confédération des Gaberis indépendants.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I. — MBANG DALLEM place sous le protectorat de la France, les villes et territoires qui lui sont soumis, tant sur la rive gauche que sur la rive droite du fleuve Logoné appelé aussi Ba-Bai.

ARTICLE II. — MBANG DALLEM accepte et reconnaît comme sien le pavillon de la France par nous remis et s'engage à n'entretenir de relations avec les autres puissances Européennes que par l'intermédiaire du Gouvernement de la République Française.

ARTICLE III. — MBANG DALLEM s'engage en outre à créer au commerce français une situation privilégiée et à favoriser notamment d'une façon toute spéciale les entreprises patronnées par le Comité de l'Afrique Française.

ARTICLE IV. — MBANG DALLEM reçoit en échange un cadeau qui lui est remis par nous, ainsi que la reconnaissance et le maintien de ses droits souverains que nous lui promettons au nom de notre Gouvernement.

ARTICLE V. — Le présent traité n'aura son plein et entier effet qu'après ratification par le Gouvernement de la République Française.

Fait en double à Lai, capitale de la Confédération des Gaberis indépendants (latitude 9°23 nord, longitude 13°44 est) le vingt-deux novembre mil huit cent-quatre-vingt-douze.

Le Chef de mission

signé : C. MAISTRE

Le Mbang des Gaberis.

ont assisté et signé :

MM. BRUNACHE, CLOZEL, DE BEHAGLE,
BONNEL DE MAIZIÈRES, BRIQUEZ.

Source : Bibliothèque du CEFOD de N'djamena.

Annexe 6 : Ordonnance portant code de la nationalité tchadienne

— T —		— U —	
Témoïn		Urgence (voir Référé - Scellés)	
Audition	99		
Convocation	95		
Faux témoignage	100	— V —	
Incapacité	97	Vente forcée (voir Saisie-arrêt - Saisie-exécution - Saisie gagerie - Saisie immobilière - Saisie des récoltes sur pied)	
Procès-verbal d'audience	152		
Témoïn défaillant	96	Vérification d'écriture	119 à 121
Témoïn incapable de se déplacer	96	Amende	121
Serment	99	Cas	119
Signature	101	Dommmages-Intérêts	121
Testament (voir Scellés)		Enquête	119
Tiers opposition	178 à 182	Expert	119
Arrêt de cour d'appel	212	Pièces de comparaison	120
Cas	178 - 180	Témoïn	119
Compétence	179	Titre	119
Délai	181	Violation de la loi (voir Cassation)	
Effet	182	Visite des lieux	116 à 118
Forme	179	Cas	116
Tier-arbitre	373-377	Nomination d'un expert	117
Titre exécutoire	243	Opérations	118
Transport sur les lieux (voir Visite des lieux)		Procès-verbal	116
		Sommation	116
		Transport d'office	85

CODE DE LA NATIONALITE

ORDONNANCE N° 33/PG.-INT.
DU 14 AOUT 1962
PORTANT CODE DE LA NATIONALITE TCHAD'ENNE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Sur le rapport du ministre de l'Intérieur ;

Vu la loi constitutionnelle n° 2-62 du 16 avril 1962 ;

Le conseil des ministres entendu dans sa séance du 21 juin 1962,

Ordonne :

DISPOSITIONS GENERALES

Art. 1. — La nationalité est le lien de droit qui, depuis le 11 août 1960, date de l'accession du Tchad à la souveraineté internationale, rattache les individus à l'Etat tchadien.

Elle est indépendante des droits civils, politiques et professionnels qui sont définis par des lois spéciales.

Elle ne peut être attribuée et retirée que par les autorités qualifiées de la République du Tchad.

Art. 2. — Le présent code détermine les conditions dans lesquelles les individus ont, acquièrent ou perdent la nationalité tchadienne.

Art. 3. — Les dispositions relatives à la nationalité contenues dans les traités ou accords internationaux dûment ratifiés et publiés prévalent sur celles du présent code.

Art. 4. — Les lois nouvelles relatives à l'attribution de la nationalité tchadienne à titre de nationalité d'origine, qui interviendraient éventuellement après la publication du présent code, s'appliqueraient même aux individus nés avant la date de leur mise en vigueur, à la condition que ceux-ci n'aient pas encore, à cette date, atteint leur majorité telle que définie par l'article 8 du présent code.

Art. 5. — Les conditions de la reconnaissance, de l'acquisition et de la perte de la nationalité tchadienne sont régies par la législation en vigueur au moment où se réalisent les faits ou les actes de nature à entraîner cette reconnaissance, cette acquisition ou cette perte.

Art. 6. — Le fait, pour un Tchadien, de se faire reconnaître ou d'acquérir une autre nationalité, ne peut lui faire perdre sa nationalité tchadienne que dans les cas, les conditions et les formes prescrits par la législation en vigueur ou les accords internationaux.

Art. 7. — Sous réserve des accords internationaux précédemment intervenus ou qui interviendraient en la matière, tout Tchadien qui relèverait également d'une autre nationalité ne peut se prévaloir à titre principal de sa nationalité tchadienne, que s'il rentre définitivement au Tchad.

Art. 8. — La majorité au sens du présent code est atteinte à l'âge de dix-huit ans révolus.

TITRE PREMIER
de la nationalité d'origine

CHAPITRE PREMIER

DE LA NATIONALITE D'ORIGINE DU FAIT DE LA FILIATION

Art. 9. — Sont Tchadiens :

- 1° Les enfants légitimes ou naturels nés de deux parents tchadiens ;
- 2° Les enfants légitimes ou naturels nés au Tchad d'un ascendant tchadien ;
- 3° Les enfants légitimes ou naturels nés à l'étranger d'un ascendant tchadien ; en ce dernier cas, toutefois, les intéressés pourront, lorsqu'ils auront atteint l'âge de dix-huit ans, opter pour la nationalité de leur pays d'origine, à la condition que la législation de ce pays les y autorise.

Art. 10. — La filiation ne produit effet en matière d'attribution de la nationalité que si elle est établie dans les conditions déterminées par la législation tchadienne.

CHAPITRE II

DE LA NATIONALITE D'ORIGINE DU FAIT DU LIEU DE NAISSANCE

Art. 11. — Sont Tchadiens :

- 1° Les enfants légitimes ou naturels nés au Tchad et qui n'ont aucune autre nationalité d'origine ;
- 2° Les enfants nés au Tchad de parents inconnus. Toutefois, si leur filiation est ultérieurement reconnue à l'égard de deux parents étrangers de même nationalité, ils pourront exercer l'option prévue à l'article 12 ci-dessous.

Art. 12. — Sont Tchadiens :

Les enfants nés au Tchad de parents étrangers ; toutefois, ils peuvent, si les deux ascendants ont la même nationalité, opter pour cette nationalité ; ce droit d'option ne peut s'exercer que si la législation du pays dont les ascendants sont nationaux le permet.

Art. 13. — L'option prévue aux articles 11 et 12 s'exerce à l'âge de dix-huit ans révolus. Toutefois, lorsque cette option est motivée par une reconnaissance postérieure à l'accession à la majorité, l'intéressé doit l'exercer dans le délai d'un an qui suit la reconnaissance.

CHAPITRE III

DE LA NATIONALITE D'ORIGINE DU FAIT DE LA POSSESSION D'ETAT

Art. 14. — Sont considérés comme Tchadiens les particuliers de souche africaine qui ont depuis quinze ans la possession d'état de Tchadien.

206

La possession d'état dans le sens du paragraphe précédent consiste dans le fait, pour celui qui s'en prévaut :

- 1° D'être de notoriété publique pleinement assimilé à une communauté vivant habituellement sur le territoire de la République ;
- 2° D'avoir été et de continuer d'être publiquement traité comme Tchadien par la population et les autorités tchadiennes ;
- 3° D'être de bonne vie et mœurs.

Toutefois dans le délai d'un an suivant les quinze ans requis pour l'acquisition de la possession d'état de Tchadien, les intéressés pourront manifester, par une déclaration expresse adressée au ministre de l'Intérieur, leur volonté de conserver leur nationalité d'origine.

Les individus qui, lors de la promulgation du présent texte, rempliraient d'ores et déjà les conditions de stage prévues à l'alinéa premier du présent article, disposent d'un délai d'un an pour manifester leur volonté de conserver leur nationalité d'origine. Ils le feront dans les conditions prévues à l'alinéa précédent.

Art. 15. — Les conditions prévues à l'article 14 seront appréciées par l'autorité chargée de délivrer les certificats de nationalité prévus à l'article 32 ci-dessous et, en cas de litige, par le tribunal compétent pour trancher les questions de nationalité.

Art. 16. — La possession d'état de Tchadien n'est jamais de droit. Elle peut être refusée par décret pris dans le délai d'un an suivant l'accomplissement du stage de quinze ans prévu à l'alinéa premier de l'article 14 ci-dessus. Au cas où, lors de la promulgation de la présente ordonnance, les intéressés réuniraient d'ores et déjà les conditions de stage en question, ce décret devra intervenir dans le délai d'un an suivant ladite promulgation.

TITRE II

De l'acquisition de la nationalité Tchadienne.

CHAPITRE PREMIER

ACQUISITION PAR L'EFFET DU MARIAGE

Art. 17. — Le conjoint étranger d'une nationale ou d'un national Tchadien conserve sa nationalité d'origine à moins que, lors de la célébration du mariage, il ne demande expressément à acquérir la nationalité tchadienne et à la condition que sa loi nationale le permette.

Les présentes dispositions ne s'appliquent qu'aux mariages célébrés au Tchad.

Art. 18. — Le gouvernement tchadien peut, dans un délai d'un an après la célébration du mariage, s'opposer par décret à l'acquisition de la nationalité tchadienne.

CHAPITRE II

**ACQUISITION DE LA NATIONALITE TCHADIENNE
PAR L'EFFET DE LA REINTEGRATION**

207

Art. 19. — La réintégration dans la nationalité tchadienne est accordée par décret, sur rapport motivé du ministre de l'Intérieur, sans condition d'âge, ni de stage, sous réserve, toutefois, que l'intéressé apporte la preuve qu'il ait eu dans le passé la qualité de ressortissant Tchadien, telle que cette qualité est précisée au titre I de la présente ordonnance.

La réintégration prend effet du jour du décret qui la prononce.

Art. 20. — Ne peut être réintégré l'individu qui a été déchu de la nationalité tchadienne par application de l'article 27 de la présente ordonnance, à moins qu'il n'ait ultérieurement rendu des services exceptionnels à la République.

CHAPITRE III

ACQUISITION DE LA NATIONALITE TCHADIENNE PAR L'EFFET DE LA NATURALISATION

Art. 21. — La nationalité tchadienne est acquise à la demande de l'intéressé par décret contresigné par les ministres de l'Intérieur et de la Santé publique. Le décret doit intervenir dans l'année qui suit la demande. A défaut celle-ci doit être implicitement considérée comme rejetée. La naturalisation n'est jamais de droit.

Art. 22. — Nul ne peut être naturalisé Tchadien :

- s'il n'a atteint l'âge de dix-huit ans révolus ;
- s'il n'a, au moment de sa demande de naturalisation, sa résidence au Tchad depuis quinze ans au moins ; cette condition ne sera pas requise de l'étranger qui a rendu à la République des services exceptionnels, et qui est né au Tchad ;
- s'il est atteint d'une incapacité physique ou mentale qui en ferait une charge ou un danger pour la collectivité. Cette condition n'est pas exigée de l'étranger dont l'infirmité ou la maladie résulte d'un service accompli pour le compte du Tchad ou d'un acte de dévouement effectué au profit d'une personne de nationalité tchadienne ;
- s'il n'est de bonne vie et mœurs ou s'il a été condamné pour infraction de droit commun à une peine privative de liberté non effacée par la réhabilitation ou l'amnistie ; les peines prononcées à l'étranger pourront ne pas être prises en considération mais, en ce cas, le décret de naturalisation devra être pris sur avis conforme de la Cour suprême.

Art. 23. — L'étranger qui est naturalisé Tchadien acquiert, à compter de la date du décret de naturalisation, tous les droits attachés à la qualité de Tchadien. Toutefois, des décrets organiques pourront reporter l'entrée en jouissance de certains de ces droits, notamment en ce qui concerne l'électorat, l'éligibilité et l'accès à la fonction publique, à une date ultérieure.

CHAPITRE IV

DE L'ACQUISITION DE LA NATIONALITE TCHADIENNE PAR L'EFFET DE L'ADOPTION DE L'ENFANT ET DE LA REINTEGRATION OU DE LA NATURALISATION DES PARENTS.

Art. 24. — L'enfant mineur adopté par une personne de nationalité tchadienne acquiert cette nationalité lors de l'adoption. Toutefois, pendant le délai d'un an suivant son accession à la majorité telle que fixée à l'article 8 ci-dessus, il peut, par une déclaration adressée au ministre de l'Intérieur, répudier cette qualité.

Art. 25. — Les enfants mineurs des individus réintégré ou naturalisés tchadiens dans les conditions prévues aux articles 19 à 23 du présent code, acquièrent ou, s'il y a lieu, retrouvent la nationalité tchadienne à la date d'effet de la réintégration ou de la naturalisation de leurs parents. Toutefois, ceux d'entre eux qui sont âgés de plus de dix-huit ans lors de cette réintégration ou de cette naturalisation peuvent, s'ils conservent le bénéfice d'une nationalité étrangère, décliner la nationalité tchadienne par une déclaration adressée au ministre de l'Intérieur dans le délai d'un an, à compter de cette date.

TITRE III

De la perte et de la déchéance de la nationalité Tchadienne.

CHAPITRE PREMIER

DE LA PERTE DE LA NATIONALITE TCHADIENNE

Art. 26. — Perdent de plein droit la nationalité tchadienne :

- 1° Les individus qui, dans les cas et les formes prévus par la présente ordonnance, usent de la faculté qui leur est offerte de répudier la nationalité tchadienne ;
- 2° La nationale ou le national qui épouse un étranger ou une étrangère lorsqu'il déclare expressément, au moment de la célébration du mariage, demander la nationalité de son conjoint, à la condition que la loi de celui-ci le permette. Le conjoint tchadien d'un étranger ou d'une étrangère marié antérieurement à la publication de la présente ordonnance, disposera d'un délai d'un an à compter de ladite publication pour exercer cette option. L'option prévue aux alinéas précédents peut être faite sans autorisation, même si l'optant est mineur au sens de l'article 8 de la présente ordonnance.

CHAPITRE II

DE LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE TCHADIENNE

Art. 27. — Peuvent être, par décret pris sur rapport motivé du ministre de l'Intérieur, frappés de la déchéance de la nationalité tchadienne :

- 1° Les individus qui ont obtenu leur naturalisation par fraude, en produisant des pièces fausses ou en induisant en erreur les autorités chargées de l'enquête réglementaire ;
- 2° Les citoyens qui ont été condamnés pour un acte qualifié crime ou délit contre la sûreté intérieure de l'Etat ;
- 3° Les citoyens qui, remplissant un emploi au service d'un Etat étranger, dans une armée étrangère ou une organisation internationale, le conservent plus de six mois après la notification de l'injonction que le Gouvernement tchadien leur aura faite de résigner cet emploi ;
- 4° Les individus qui se livrent à des activités incompatibles avec la qualité de citoyen Tchadien et préjudiciables aux intérêts de la République.

Art. 28. — La déchéance prend effet du jour du décret qui la prononce. Ce décret doit être motivé. La mesure de déchéance peut être étendue au conjoint. La déchéance ne peut être étendue aux enfants mineurs qui si elle frappe les deux conjoints.

TITRE IV

Dispositions Spéciales et Transitoires. — Généralités.

Art. 29. — Le Président de la République a sous son haut contrôle la nationalité des députés de l'Assemblée nationale, des maires et conseillers municipaux et de tous les militaires et fonctionnaires civils de la République. Si ces conseillers électifs, ces militaires et fonctionnaires ne justifient pas de la nationalité tchadienne dans les conditions prévues par la présente ordonnance, le Président de la République est investi du droit de les déclarer démissionnaires d'office, par décret pris en conseil des ministres. Cette mesure ne peut en aucun cas s'appliquer aux conseillers électifs, aux militaires et aux fonctionnaires publics de souche africaine pleinement assimilés à la communauté tchadienne, qui sont au Tchad depuis plus de cinq ans et attachés de notoriété publique à la nation tchadienne. S'agissant des conseillers déclarés démissionnaires d'office, le contentieux afférent à leur nationalité sera dévolu à la cour suprême compétente pour connaître des conditions de leur éligibilité. S'agissant des militaires et des fonctionnaires civils déclarés démissionnaires d'office, toute contestation relative à leur nationalité sera jugée suivant les prescriptions des articles 34 à 36 inclus de la présente ordonnance. En aucun cas le recours des conseillers électifs, des fonctionnaires et des militaires évincés de leur emploi pour cause d'extranéité, ne pourra avoir d'effet suspensif à l'exécution des décrets les frappant.

CHAPITRE PREMIER

DE LA FORME DES ACTES RELATIFS A L'ACQUISITION
OU A LA PERTE DE LA NATIONALITE TCHADIENNE.

Art. 30. — Toute déclaration en vue :

- 1° D'acquérir la nationalité tchadienne ;
- 2° De décliner l'acquisition de la nationalité tchadienne ;
- 3° D'exercer une option en matière de nationalité, doit être adressée au préfet du lieu de résidence et enregistrée au ministère de l'Intérieur. Lorsque l'intéressé se trouve hors du Tchad, les mêmes déclarations doivent être adressées aux agents diplomatiques ou consulaires qui représentent la République du Tchad.

Art. 31. — Les décrets de naturalisation ou de réintégration seront publiés au *Journal officiel* de la République. Ils prendront effet à dater de leur publication, sans toutefois qu'il puisse être porté atteinte à la validité des actes passés par l'intéressé ni aux droits acquis par des tiers antérieurement à leur publication.

CHAPITRE II

DE LA PREUVE DE LA NATIONALITE

Art. 32. — La qualité de national tchadien est constatée par un certificat de nationalité délivré par le préfet dans le ressort duquel l'intéressé a sa résidence

ou, si l'intéressé réside hors du Tchad, par les agents diplomatiques ou consulaires représentant la République du Tchad. Le certificat indique en vertu de quelles dispositions de l'ordonnance l'intéressé possède la nationalité tchadienne et quels documents ont permis de l'établir. Copie de tout certificat de nationalité est transmise au ministre de l'Intérieur par les soins du préfet ou des agents diplomatiques ou consulaires qui l'auront délivré.

Art. 33. — La charge de la preuve en matière de nationalité incombe à celui qui, par voie d'action ou par voie d'exception prétend avoir ou non la nationalité tchadienne.

Toutefois, cette charge incombe toujours à celui qui, par les mêmes voies, dénie la qualité de Tchadien à un individu titulaire du certificat de nationalité délivré conformément à l'article 32 ci-dessus.

CHAPITRE III

DU CONTENTIEUX DE LA NATIONALITE.

Art. 34. — La juridiction civile de droit commun est seule compétente pour connaître des contestations sur la nationalité, hors le cas prévu à l'article 29, alinéa 4.

L'action est portée devant le président du tribunal civil ou le juge résidant dans le ressort duquel la personne dont la nationalité est en cause a sa résidence ou, au cas où elle aurait quitté la République, avait sa dernière résidence au Tchad.

Art. 35. — A la demande de l'une ou l'autre partie, le président du tribunal civil ou le juge s'adjoignent, lorsqu'ils statuent en matière de nationalité, deux assesseurs choisis sur une liste de nationalités locales établies par le ministre de la Justice sur la proposition du président de la cour d'appel. Ces assesseurs ont voix délibérative.

Art. 36. — Les exceptions de nationalité ou d'extranéité sont d'ordre public. Elles constituent le cas échéant des questions préjudicielles.

Art. 37. — Le ministre public doit toujours être mis en cause et a seul qualité pour agir ou défendre au nom de la République en matière de nationalité.

Art. 38. — Les jugements définitifs rendus en matière de nationalité par les juridictions civiles ont l'autorité absolue de la chose jugée.

Art. 39. — Les dispositions du titre premier supra, relatives à l'attribution de la nationalité tchadienne à titre de nationalité d'origine, s'appliqueront aux individus nés avant la date de la mise en vigueur de la présente ordonnance si ces individus n'ont pas encore, à cette date, atteint leur majorité, sans que cette rétroactivité puisse porter préjudice à la validité des actes passés par les intéressés ni aux droits acquis par les tiers.

Art. 40. — Les personnes de nationalité tchadienne pourront, si elles bénéficient d'une autre nationalité, être autorisées par décret à renoncer à la nationalité tchadienne. Elles devront, à cet effet, adresser une demande au Président de la République. Cette autorisation n'est pas de droit. Son refus n'a pas à être motivé.

Art. 41. — Les étrangers ou étrangères conjoints de Tchadiens antérieurement à la publication du présent code disposeront d'un délai d'un an à compter de ladite publication pour exercer la faculté prévue à l'article 17 ci-dessus.

Art. 42. — Les enfants de souche eurafricaine, nés avant le 11 août 1960, reconnus ou non par leurs auteurs et considérés comme Tchadiens, pourront opter pour la nationalité de leur auteur certain ou présumé de souche européenne dans les délais suivants :

Un an après la promulgation du présent texte s'ils ont à cette date dépassé l'âge de dix-huit ans ;

Un an après avoir atteint l'âge de dix-huit ans, s'ils n'ont pas atteint la majorité définie à l'article 8 de la présente ordonnance.

TITRE V

Modalités d'Application.

Art. 43. — Les modalités d'application de la présente ordonnance seront fixées par décrets organiques.

Art. 44. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à la présente ordonnance, notamment la loi n° 31-60 du 27 février 1961 et le décret n° 164/PG. du 28 septembre 1961.

Art. 45. — La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel de la République du Tchad et déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale en vue de sa ratification, conformément à l'article 34 de la Constitution et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Fort-Lamy, le 14 août 1962.

F. Tombalbaye.

Par le Président de la République,
Chef du Gouvernement :

Le ministre de l'Intérieur par intérim,
J. Wanon.

Le ministre des Affaires étrangères,
Djibrine Khérallah.

DECRET N° 211/PG.-INT. DU 6 NOVEMBRE 1963

PORTANT APPLICATION DU CODE DE LA NATIONALITE TCHADIENNE

Le Président de la République,
Président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'Intérieur ;

Vu l'ordonnance n° 33/PG.-INT. du 14 août 1962 portant code de la nationalité tchadienne ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 26 septembre 1963,
Décrète :

Art. 1. — Le présent décret a pour objet de fixer les formalités qui doivent être observées dans l'instruction des déclarations de nationalité, des demandes de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité tchadienne.

TITRE PREMIER

Des Déclarations de Nationalité.

Art. 2. — Les déclarations en vue d'acquérir, de décliner de répudier la nationalité tchadienne ou d'exercer une option en matière de nationalité tchadienne sont souscrites conformément à l'article 30 du code de la nationalité.
Pour la ville de Fort-Lamy elles sont reçues par le délégué général du Gouvernement.

Art. 3. — La déclaration est souscrite en triple exemplaire sur papier de dimensions 21 sur 27 timbré au tarif en vigueur, suivant modèle joint en annexe 1. La déclaration doit être faite en personne.
Exceptionnellement elle peut être faite par procuration spéciale et authentique. Dans le cas où le déclarant est illettré, la déclaration est faite en présence de deux témoins lettrés.

Art. 4. — La déclaration est accompagnée des pièces ci-après :
Acte de naissance de l'intéressé ou copie du jugement supplétif en tenant lieu ;
Eventuellement, acte de naissance du conjoint, acte de mariage, acte de naissance des enfants mineurs, extrait de jugement de divorce ou toute autre pièce relative à l'Etat Civil du déclarant ;
Bulletin n° 3 du casier judiciaire ;
Certificat de résidence quand cette condition est requise pour établir la recevabilité de la déclaration ;
Photographies d'identité en 3 exemplaires.

Art. 5. — Dans le cas où la déclaration est souscrite en vue de décliner, de répudier la nationalité tchadienne, le bulletin n° 3 du casier judiciaire ne sera pas exigé.

Art. 6. — Dans le cas des articles 17 et 41 du code de nationalité tchadienne, le conjoint étranger d'un Tchadien, désireux d'acquérir la nationalité tchadienne, devra joindre à sa déclaration, outre les pièces prévues à l'article 4 ci-dessus, un certificat délivré par les autorités du pays dont il se réclame, établissant que la loi nationale de ce pays lui permet d'acquérir, par le mariage, une autre nationalité.

Art. 7. — Dans le cas de l'article 26, paragraphe 2, du code de nationalité tchadienne, le conjoint tchadien d'un étranger désireux d'acquérir la nationalité de son conjoint devra joindre à sa déclaration outre les pièces prévues à l'article 4 ci-dessus, un certificat délivré par les autorités du pays dont il désire acquérir la nationalité, établissant que la loi nationale de ce pays le lui permet.

Art. 8. — Les personnes désireuses de répudier ou décliner la nationalité tchadienne en exerçant le droit d'option offert par les articles 9 (3°), 11 (2°), 12, 24 et 25 (2°) du code de la nationalité, devront dans tous les cas, présenter un document établissant que la législation du pays dont elles désirent acquérir la nationalité le leur permet.

Art. 9. — L'autorité devant laquelle est souscrite la déclaration ne reçoit celle-ci que si le dossier est complet et si les conditions de fond prévues par le code de nationalité sont remplies. Il est délivré un récépissé de cette déclaration. Le récépissé ne préjuge pas des décisions à venir, il n'a qu'un caractère conservatoire.

Art. 10. — Dans tous les cas où la déclaration est souscrite en vue d'acquérir la qualité de Tchadien, l'autorité qui la reçoit :

- 1° Procède à une enquête sur la moralité et le loyalisme du déclarant ;
- 2° Constate dans un procès-verbal, de modèle joint en annexe II, le degré

d'assimilation de l'intéressé aux mœurs, usages et coutumes du Tchad, sa connaissance de la langue française ou dialecte en usage au Tchad ;

3° Convoque l'intéressé devant un médecin assermenté en vue d'examiner son état de santé. Le certificat, établi suivant le modèle joint en annexe III, spécifiera si l'intéressé est exempt de toute infirmité, n'est atteint, ou définitivement guéri de toute affection contagieuse, de tuberculose, d'alcoolisme, de maladie vénérienne ou mentale.

Art. 11. — Le dossier ainsi constitué est transmis au ministère de l'Intérieur (direction de l'Intérieur).

Le ministre de l'Intérieur examine si les conditions de forme et de fond requises sont intégralement remplies. Il a la faculté de faire compléter l'enquête de moralité et de loyalisme effectuée par l'autorité ayant reçu la déclaration et de faire effectuer toute investigation qu'il jugera utile.

Art. 12. — Si toutes les conditions requises sont remplies, la déclaration est enregistrée sur un registre spécial de modèle joint en annexe IV, et une photographie frappée du sceau du ministre de l'Intérieur est apposée sur chaque exemplaire.

Le premier exemplaire de la déclaration revêtu des mentions de l'enregistrement est adressé au requérant. Cet exemplaire de la déclaration fait foi.

Le deuxième exemplaire est adressé au préfet du ressort du lieu de naissance de l'intéressé s'il est né au Tchad, au délégué général pour la ville de Fort-Lamy, et au ministre des Affaires étrangères s'il est né à l'étranger.

Le troisième exemplaire, ainsi que tout le dossier, est conservé au ministère de l'Intérieur (direction de l'Intérieur).

Art. 13. — Dans le cas de déclaration faite en vertu des articles 17 et 41, l'exemplaire enregistré n° 1 ne sera adressé à l'intéressé qu'à l'expiration du délai d'un an pendant lequel le Gouvernement peut s'opposer à l'acquisition de la nationalité tchadienne.

Art. 14. — Au cas où les conditions requises ne sont pas remplies, le ministère de l'Intérieur refuse l'enregistrement par décision motivée et notifiée à l'intéressé.

TITRE II

Des Demandes de Naturalisation ou de Réintégration

Art. 15. — La naturalisation est l'acte par lequel une personne de nationalité étrangère résidant au Tchad, acquiert la nationalité tchadienne. La réintégration dans la nationalité tchadienne est l'acte par lequel une personne recouvre sa qualité de Tchadien qu'elle avait perdue à la suite de l'acquisition d'une nationalité étrangère.

Art. 16. — La naturalisation ou la réintégration ne sont jamais de droit. Elles sont accordées à la demande de l'intéressé, par décret publié au Journal officiel de la République du Tchad.

Art. 17. — Toute demande en vue d'obtenir la naturalisation ou la réintégration est adressée au Président de la République. La demande déposée dans les mêmes conditions que celles fixées à l'article 2, est établie en trois exemplaires sur papier de dimensions 21 x 27, timbré au tarif en vigueur.

Art. 18. — A l'appui de sa demande, le postulant doit établir, sous la foi du serment, une déclaration de modèle joint en annexe V.

Outre les pièces prévues à l'article 4, le postulant doit joindre à sa demande . Un certificat de nationalité, ou copie de toutes pièces apportant la preuve de sa nationalité, telles que passeports, cartes d'identité ;

Copie de sa carte de séjour ;

Un certificat de l'employeur, avec indication du salaire mensuel, le cas échéant ;

Un certificat d'imposition établi par le trésor ;

Certificat de scolarité des enfants ;

Copie des diplômes universitaires, ou de distinctions honorifiques ;

Etat signalétique et des services ou pièces militaires.

Art. 19. — L'autorité, qui reçoit la demande s'assure que le demandeur remplit les conditions fixées à l'article 22 du code de la nationalité.

Elle ne reçoit la demande que si elle est complète et en délivre récépissé suivant modèle joint en annexe VI. Ce récépissé fixe le point de départ du délai d'un an fixé à l'article 21 du code de la nationalité.

Art. 20. — Après l'accomplissement des formalités prescrites à l'article 10 ci-dessus, l'autorité ayant reçu la demande, établit un rapport d'enquête permettant d'apprécier si la faveur sollicitée est justifiée au point de vue national en raison notamment de la situation de famille, de la nationalité d'origine et de la profession de l'intéressé, ainsi que de la durée de son séjour au Tchad et des renseignements fournis sur ses résidences antérieures à l'étranger.

Le dossier complet est ensuite transmis, dans un délai de 3 mois, au ministre de l'Intérieur (direction de l'Intérieur). Cette transmission est assortie de l'avis motivé de l'autorité ayant reçu la demande, tant sur la recevabilité que sur la suite que la demande paraît comporter.

Art. 21. — Le ministre de l'Intérieur s'assure de la recevabilité de la demande et peut, s'il le juge utile, faire procéder à toute nouvelle enquête. Lorsque la demande est recevable, après avis du ministre de la Santé publique et du Travail et du ministre des Affaires étrangères, il transmet, avec son propre avis, le dossier au Président de la République pour décision.

Art. 22. — Si le Président de la République juge d'accorder la naturalisation ou la réintégration, celle-ci est accordée par décret.

Le décret doit intervenir dans un délai d'un an qui suit le dépôt de la demande.

A défaut, celle-ci doit être implicitement considérée comme rejetée.

Le rejet n'est pas motivé.

Art. 23. — A l'occasion de toute naturalisation prononcée par décret, il sera versé un droit de chancellerie dont le taux sera en rapport avec le revenu de l'intéressé, sans toutefois dépasser un maximum qui sera fixé ultérieurement. Les personnes ayant rendu des services particuliers ou exceptionnels à la République du Tchad pourront être exonérées de ce droit par décision du Président de la République.

TITRE III

De la demande tendant à obtenir l'autorisation de perdre la Nationalité Tchadienne

Art. 24. — Toute demande en vue d'obtenir l'autorisation de perdre la nationalité tchadienne prévue par l'article 40 du code de la nationalité est adressée au Président de la République et déposée conformément à l'article 2 ci-dessus

Art. 25. — Sont joints à cette demande les copies des actes d'Etat Civil et, s'il y a lieu, tous les documents de nature à justifier que l'intéressé possède une nationalité étrangère.

ANNEXE II

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité - Travail - Progrès

PROCES-VERBAL D'ASSIMILATION

L'an mil neuf cent et le / / portant application du
 Par application de l'article 10 du décret n° du / / du code de la nationalité tchadienne.

Par devant nous (2)

A comparu M.

En instance d'acquisition de la nationalité tchadienne.

L'ayant interrogé sur son genre de vie, ses occupations, les milieux qu'il fréquente habituellement, son degré d'instruction, les établissements dont il a reçu l'enseignement, nous avons constaté dans la mesure où nos moyens d'investigations nous l'ont permis, qu'il est (parfaitement - bien - assez bien - peu - pas du tout) (3) — assimilé par ses mœurs, ses sentiments et qu'il parle couramment — correctement - passablement - difficilement (3) une langue en usage au Tchad.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Signé,

ANNEXE III

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité - Travail - Progrès

CERTIFICAT MEDICAL DELIVRE POUR
ETRE ANNEXE A UNE DEMANDE
DE NATURALISATION OU DE REINTEGRATION

Je soussigné, docteur
 Médecin assermenté, désigné par
 pour l'examen des postulants à la naturalisation ou la réintégration, résidant
 à certifie avoir, le / / examiné le nommé (la nommée) :

Nom et prénoms :

Date et lieu de naissance :

Profession :

Adresse complète :

Nationalité :

et procédé aux constatations consignées ci-dessous :

1° Le postulant est-il affligé d'une maladie chronique ou d'une infirmité grave ?

2° Le postulant est-il affligé d'un vice de constitution ?

(1) Circonscription administrative.

(2) Nom, grade, qualité.

(3) Rayer la mention inutile.

218

3° A-t-il été ou est-il atteint de tuberculose ? Sous quelles formes et à quel stade d'évolution ?

4° Est-il atteint de syphilis ? Est-il en période contagieuse ? Quelles manifestations présente encore le malade ?

5° Est-il atteint d'une affection nerveuse ou mentale dûment caractérisée ?

6° Est-il atteint d'alcoolisme ?

En outre, paraît-il apte au service militaire ?

Observations : avis favorable ou défavorable.

Fait à

le

Signature,

Pour les 1° et 2°, au cas de réponse affirmative, il conviendra de donner en « observation » toutes précisions utiles sur la gravité de l'infirmité ou du vice de constitution, en précisant si le sujet peut néanmoins travailler régulièrement et s'il n'est pas susceptible de devenir une charge ou un danger pour la collectivité.

Pour les 3° et 4°, des examens radioscopiques et sérologiques devront être faits et des spécialistes consultés. Leur certificat devra, dans ce cas, être joint au présent.

ANNEXE IV

Enregistrement des déclarations relatives à la nationalité tchadienne

N° d'enregistrement	DATE de l'enregistrement	NOM du déclarant	DOMICILE	REFERENCE au code de la nationalité	PIECES jointes
---------------------	--------------------------	------------------	----------	-------------------------------------	----------------

ANNEXE V

Le soussigné a l'honneur de solliciter (1) :

- la naturalisation tchadienne,
- sa réintégration dans la qualité de Tchadien et d'affirmer, sous la Foi du Serment, sincères et véritables, les renseignements ci-après le concernant :

I. — Etat Civil et situation de famille

Nom et prénoms :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Célibataire, veuf, divorcé, séparé de corps, marié (2).

Date et lieu du mariage :

Nom et prénoms du conjoint :

Date et lieu de naissance du conjoint :

Nationalité du conjoint :

Date et lieu du divorce ou de la séparation de corps :

Noms et prénoms, date et lieu de naissance, nationalité des enfants vivants

(légitimes et naturels, majeurs et mineurs).

(1) Circonscription administrative.

219

II. — Domicile

Lieu du domicile actuel :
 Carte de séjour : numéro _____ Date et lieu de délivrance
 par _____
 Valable jusqu'au _____
 Précédents domiciles au Tchad (adresse complète et dates de début et de fin
 de résidence dans chaque domicile).
 Professions exercées (lieux, employeurs, dates de début et de fin d'exercice).
 Domiciles antérieurs à l'étranger : (pays, adresse complète, professions exercées,
 employeurs dates de début et de fin des séjours).

III. — Situation militaire

Position actuelle vis-à-vis de la loi militaire étrangère :
 Durée du service effectif accompli à l'étranger :
 Date d'incorporation : _____ Date de libération : _____

IV. — Antécédents judiciaires

Au Tchad et à l'étranger : dates, nature, motifs des condamnations et juridiction
 qui a statué :
 Déclarations de faillite ou de liquidation judiciaire :
 Poursuites terminées par un non-lieu ou classées sans suite :
 V. — Déclarations au cas où l'intéressé n'a jamais été condamné
 Je soussigné _____ déclare ne pas avoir d'antécédents
 judiciaires et ne pas avoir subi de condamnations, soit au Tchad, soit à l'étranger.

Fait à _____ le _____
 Signature,

Nota. — L'épouse doit rédiger une déclaration analogue sur feuille séparée.

ANNEXE VI

REPUBLIQUE DU TCHAD
 UNITE - TRAVAIL - PROGRES
 CERTIFICAT

Il est certifié que M. _____
 né à _____ le _____
 demeurant à _____
 a déposé le _____
 une demande de naturalisation, de réintégration (2).
 En foi de quoi le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de
 droit.
 Fait à _____ le _____
 Signature,

N.B. — Ce certificat ne peut en aucun cas, être considéré comme une preuve
 de la nationalité tchadienne. Il fixe le point de départ d'un an défini à l'article 22
 du code de la nationalité.

- (1) Circonscription administrative ;
 (2) Rayer la mention inutile ;
 (1) Rayer la mention inutile ;
 (2) Si l'intéressé a contracté plusieurs fois mariage, les renseignements doivent
 être fournis pour chacun d'eux.

220

ANNEXE VII

REPUBLIQUE DU TCHAD
 UNITE - TRAVAIL - PROGRES
 CERTIFICAT DE NATIONALITE
 TCHADIENNE N° _____
 (Article 32 du code de la nationalité)

Le _____
 Certifie, sur le vu des pièces suivantes (2)
 Acte de naissance n° _____ enregistré le _____ à _____
 Acte de naissance ou de mariage des parents n° _____ enregistré le _____
 à _____
 Déclaration d'acquisition de la nationalité tchadienne enregistrée au ministère de
 l'Intérieur le _____
 sous n° _____
 Copie du décret n° _____ du _____ portant naturalisation ou
 réintégration ou extrait du Journal officiel du _____
 que M. (Mme) _____ Profession : _____
 demeurant à _____ sous-préfecture
 Né(e) à _____ le _____
 Fils de (père) _____ né à _____ le _____
 et de (mère) _____ née à _____ le _____
 est de nationalité tchadienne par application de l'article du code de nationalité
 tchadienne.
 pour être (3)
 En foi de quoi le présent certificat de nationalité, établi à la demande de (4)
 est établi pour servir et valoir ce que de droit.
 Fait à _____ le _____
 Signature,

- (1) Circonscription administrative.
 (2) Rayer la mention inutile.
 (3) Indiquer les raisons qui font que l'intéressé est Tchadien.
 (4) L'intéressé ou de l'autorité administrative ou judiciaire.

Nom, qualité, cachet :

221

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	i
DEDICACESOMMAIRE.....	i
DEDICACE	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
LISTE DES TABLEAUX, FIGURE ET PHOTOS.....	iv
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	v
RÉSUMÉ	viii
<i>ABSTRACT</i>	ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
I- LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE	2
II- MOTIVATIONS DU CHOIX DU SUJET.....	3
III- DÉLIMITATION SPATIO-TEMPORELLE.....	4
IV- ANALYSE CONCEPTUELLE	6
État.....	8
V- OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	12
VI- LA REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE.....	12
VII- PROBLEMATIQUE.....	17
VIII- CADRE THÉORIQUE.....	18
IX- MÉTHODOLOGIE.....	20
X- DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	21
XI- PLAN DU TRAVAIL.....	22
CHAPITRE I : DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA RÉGION DU LOGONE OCCIDENTAL: STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	23
I- CADRE ADMINISTRATIF ET PHYSIQUE.....	24
1- Statut et organisation administrative de la région.....	25
2 -Les caractéristiques géographiques de la région.....	28
3- Situation économique de la région	30

II- LES PRINCIPAUX GROUPES HUMAINS ORIGINAIRES DE LA RÉGION DU LOGONE OCCIDENTAL.....	39
1- Identification des groupes humains: origine et installation.....	40
2- Les traits caractéristiques communs.....	41
3- Les spécificités de chaque groupe humain.....	42
III- LES AUTRES COMMUNAUTÉS VIVANT DANS LA RÉGION DU LOGONE OCCIDENTAL	43
1- Les autres communautés tchadiennes rencontrées dans la Région du Logone occidental	43
2- Les communautés étrangères vivant dans le Logone occidental.....	44
3- Les expatriés.....	45
CHAPITRE II : LA PARTICIPATION DES IDENTITÉS COMMUNAUTAIRES À LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION.....	47
I- LE RENFORCEMENT DE LA COEXISTANCE PACIFIQUE ET DE LA COHESION SOCIALE	48
1- Le développement des échanges culturels entre les communautés au Logone occidental	48
2- Le partage d'expérience entre les différentes communautés identitaires du Logone occidental.....	51
3- La valorisation des cultures locales et nationales.....	52
II- LE DÉVELOPPEMENT DU VIVRE-ENSEMBLE PACIFIQUE	55
1- L'accueil des autres communautés tchadiennes et étrangères	55
2- La promotion de la nationalité tchadienne	57
3- La soumission aux institutions républicaines.....	58
III- LE RENFORCEMENT DES RELATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTES COMMUNAUTÉS ETHNIQUES	61
1- L'établissement des relations de mariages	61
2- Les participations aux fêtes communautaires.....	63
3- Le sport.....	64
CHAPITRE III : LES OBSTACLES ET LES FREINS A LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION AU TCHAD.....	66
I- LES OBSTACLES POLITIQUES, INSTITUTIONNELS ET ADMINISTRATIFS.....	67

1- Les arrangements politiques.....	68
2- Le népotisme, le favoritisme et le tribalisme	72
3- La problématique de l'éducation.....	75
II- LES OBSTACLES CULTURELS ET TRADITIONNELS	82
1- La diversité linguistique et ethnique	82
2- La pluralité de religions.....	83
3 - Le partage de culture avec les peuples étrangers	85
III- LES OBSTACLES ÉCONOMIQUES	86
1- La pauvreté des populations.....	86
2-La diversité des activités des populations	88
3- Les questions foncières et les conflits éleveurs-agriculteurs	89
CHAPITRE IV : ÉVALUATION CRITIQUE ET ENJEUX DE L'APPORT DES IDENTITÉS COMMUNAUTAIRES A LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION AU TCHAD.....	94
I- ÉVALUATION CRITIQUE ET PROCESSUS DE CONSTRUCTION NATIONALE PAR LES COMMUNAUTÉS IDENTITAIRES DANS LE LOGONE OCCIDENTAL	95
1- Une forte influence de l'ethnocentrisme et le clivage nord-sud.....	95
2- Un effort de cohabitation entre les communautés.....	97
3- Une implication de l'État à travers ses institutions	99
II- LES ENJEUX DE PARTICIPATION DES IDENTITÉS COMMUNAUTAIRES A LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION AU TCHAD	102
1- Le renforcement de l'unité nationale	102
2- La réduction des conflits intercommunautaires	104
3- La promotion de l'image du Tchad à l'international.....	107
III- DÉFIS ET PERSPECTIFS POUR UNE RÉELLE IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS A LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION AU TCHAD.....	109
1- Les défis politiques.....	110
2- Les défis socioculturels	111
3- Les perspectives	113
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	115
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	118
ANNEXES	130